



**HAL**  
open science

# Pierres, cendres et sentiment, approches ethnologiques du patrimoine : l'influence du monument sur la nature et le comportement sensible humain

Bastien Robin

► **To cite this version:**

Bastien Robin. Pierres, cendres et sentiment, approches ethnologiques du patrimoine : l'influence du monument sur la nature et le comportement sensible humain. Architecture, aménagement de l'espace. 2021. dumas-03480183

**HAL Id: dumas-03480183**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03480183v1>**

Submitted on 14 Dec 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Pièrres,  
Cendres,  
et Sentiment

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

*Fig 1 : Couverture selon le dessin en fusain et aquarellable de Nicolas Jolly,  
de mai 2013, représentant le façade et le parvis de la cathédrale Notre-Dame*

---

# Pierres, Cendres, et Sentiment

Approches ethnologiques du patrimoine :  
L'influence du monument sur la nature et  
le comportement sensible humain

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## Avant - propos

*« Il y a quelques années, j'ai perdu un proche de ma famille qui comptait énormément à mes yeux. Il était une accroche à la réalité et d'une joie de vivre qui surpassait fortement ce que l'on peut imaginer. Sa vivacité et son emprise sur un monde que je ne comprenais pas encore en tant qu'enfant était une forte inspiration. Des suites d'une complication médicale pendant laquelle, lui rendre visite semblait faire souffrir toutes les personnes qui l'aimaient, le plus gros marqueur de séquelles de cette époque ne s'est finalement ressenti que des années plus tard. Issu d'une famille de religion catholique, on respecte la coutume d'effectuer, pour les événements les plus importants que l'on célèbre, des cérémonies paroissiales : baptême, mariage et enterrement. Le sien a eu lieu en 2006, je n'avais que huit ans. Certes, je ne l'ai pas vu dans sa « boîte » ni même dans le funérarium pour dire un dernier « au revoir » mais la transcendance simple de l'aspect physique de la mort n'est qu'un catalyseur : ne pas voir est parfois plus effrayant et marquant que de voir ce qui dépend de notre réalité. La cérémonie eut lieu dans une église et c'est à partir de cela qu'il faut réagir. Impassible devant sa mort, soit par bêtise soit par incompréhension, l'analyse de souvenirs et des bribes que ma mémoire veut bien me laisser, me montre l'entité de l'Église devenue une hantise de mon être. Quatre années avant ce texte, j'étais incapable d'entrer dans les églises et autres édifices religieux catholiques sans avoir de crise de panique et de crise de larmes. Tout édifice religieux était alors tel l'allumette pour le feu, un déclencheur pour cette peur. Aujourd'hui, et notamment grâce à la connaissance et la logique constructive acquise pendant mon cursus d'architecture, les effets en sont réduits. J'en viens même à concevoir un projet dont l'un des points névralgiques est une chapelle. »*

C'est là le point de départ de ce sujet que je développerai au cours de ce mémoire. Ma réflexion s'est directement nourrie de mes expériences et de celles de mes proches. En tant que personne « profane » nous n'avons pas la même appréhension d'un lieu, de l'histoire et de son environnement. Certes, les conditions de l'état déclencheur de cette pensée était la mort, celle de la représentation d'un achèvement définitif et irrémédiable d'une vie à laquelle nous étions attachés émotionnellement. Néanmoins, il est évident que ce marquage émotionnel s'est déconstruit par la seule action du temps, l'approche plus savante de la notion religieuse, ainsi que l'aspect spirituel et sa représentation bâtie. C'est là qu'intervient notre relation au patrimoine.

Consécration d'un master d'architecture en prévision d'une potentielle spécialisation dans le milieu patrimonial, ce mémoire a non seulement pour but de faire comprendre les origines de cette relation particulière à l'émotion émanant de l'expérience des lieux mais surtout du patrimoine lui-même. Malgré des avancées dans le domaine et la très récente admission de l'histoire patrimoniale dans les enseignements lycéens par le ministère de l'éducation, le sujet n'en reste pas moins assez peu abordé dans les écoles d'architecture. On nous enseigne l'histoire de l'architecture, mais pas l'Histoire de l'histoire de l'architecture, dans laquelle s'inscrit le patrimoine et tous ses satellites : destruction, conservation, protection, vandalisme, classement, sacralisation... Cependant il est important de connaître ces histoires de temps : elles jalonnent les développements personnels à réaliser dans les prises de contact avec l'architecture des maîtres d'autres époques et la valorisation de certains courants architecturaux pour nous ouvrir à une culture spécifique. L'Histoire, et par extension le patrimoine de l'architecture, devrait faire acte de présence dans nos études aussi par l'éclosion des chantiers de réhabilitation et de restauration. Sinon pourquoi poursuivrions-nous au cours de ces enseignements, les règles et les répercussions

des architectures plus ou moins majestueuses sur notre histoire ? Pourquoi revivriions-nous le voyage, certes modernisé et plus condensé, à Rome que faisaient les architectes du temps des Beaux-Arts pour s'instruire de la "Beauté" des richesses de l'Antiquité ? Au-delà de la dimension d'apprentissage, le patrimoine est partout autour de celui qui veut bien le voir et le reconnaître. Entre la sociologie humaine et la psychologie de bâti, l'équilibre de leur définition ne tend qu'à s'accroître dans les années avec la démocratisation des études de l'ambiance, du combat des symboliques marginales ou encore des valeurs de protectionnisme que l'on y rattache. Il est évident que chercher à comprendre ces aspects profonds de l'architecture, tenant d'une recherche de la sensibilité et d'une théorisation de la nature humaine serait purement idéaliste et probablement inconciliable avec la proposition de libre arbitre dans une certaine limite. Alors que les mœurs sont de plus en plus liées à la diffusion numérique, les transferts d'impressions plus rapides et sans filtre que ne sont photoshoppés les modèles de magazines, le patrimoine et sa représentation restent au cœur de certains débats majeurs avec des rapports à ce dernier rétifs.

A ces deux années d'études, on peut ajouter l'ensemble de l'expérience de notre vie. C'est ainsi que l'envie de converser sur le sujet s'est installée : entre rapports personnels, questionnement d'un sensible propre mais surtout constatation de son impact inconscient sur la société humaine contemporaine. Certains lieux de cultes désacralisés deviennent des lieux à l'antipode de leur fonction originelle tels que des discothèques ou bien des conceptions contemporaines de bar à vin : les débats quant à la notion même de protection et de la valeur de mémoire que l'on devrait attribuer à ces lieux posent question. Au cours des investigations que j'ai pu mener, je me suis intéressé au cas du patrimoine, puis progressivement au fil de mes lectures aux édifices à qualifications de monuments historiques ou à valeur patrimoniale puis à la catégorie des édifices religieux. Deux années se sont écoulées depuis le commencement de mes recherches. Réflexion engagée depuis la première année de licence, je ne me suis cependant lancé dans les lectures et l'appréhension théorique du sujet qu'en septembre 2019, soit seulement sept mois après l'incendie de Notre-Dame de Paris. Ce mémoire a été ensuite développé pendant un contexte de crise sanitaire de la Covid-19, qui, au jour de la rédaction de cet avant-propos, n'est toujours pas terminée et ne laisse pas davantage entrevoir de futur stable. Beaucoup d'obstacles ont contraint l'écriture de ce papier, sans pour autant me faire me désintéresser du sujet. Ainsi, la pensée mais également la vision de cette architecture de patrimoine a évolué : j'ai engagé une nouvelle réflexion sur ce sujet, que je n'aurais pas entrevue il y a deux ans. Le monde et ses obstacles sont aussi à l'origine de ce changement de pensée. On en revient donc à la classique mais tout à fait intemporelle parole de André Malraux : « *La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert.* » — (André Malraux, 1935).

**«Le monument est  
aussi donateur  
d'identité.»**

Yves Pelicier, « L'Homme et le monument », n° 4, coll.  
« La Pierre d'Angle », 1985  
Professeur à la Faculté de Médecine et médecin à  
l'hôpital Necker lorsqu'il est intervenu, à la Salpêtrière  
dans une colloque intitulé les Monuments Historique  
demain" en 1984,



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

**Préface**

**Introduction**

**1**

*L'origine du patrimoine, son essor et son influence sur le territoire français*

**2**

*Théoriser le patrimoine après la Révolution : un parcours du combattant.*

**3**

*Ressentir le patrimoine : entre émotion et manipulation.*

*Le chemin de la destruction et de la protection.*

**Table des matières,  
Bibliographie, sitographie &  
médiagraphie**

# Introduction

*La notion de patrimoine*

*La notion de Monument Historique*

*L'ethnologie et le patrimoine*

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Ce mémoire a pour titre "Pierre, Cendre et Sentiments" car le point de départ de ce dernier est principalement cette corrélation invisible qui semble se faire avec certains bâtiments et les personnes qui l'expérimentent. En un sens, on pourrait simplement se dire qu'il s'agit d'une affaire de phéromones, comme ça pourrait l'être lors de la rencontre de nouvelles personnes. Le souci vient principalement du fait que le patrimoine et les monuments historiques ne sont pas vivants. Suivant cette logique du caractère inerte des monuments et du patrimoine bâti, pourquoi aurait-il autant d'influence et entraînerait parfois des comportements déviants des mœurs sociales ? Lui qui ne parle pas, qui ne peut répondre à la haine, à la colère, qui n'est fait que de silence et de pierres. D'où viendrait cette influence et comment se fait-il que l'on ne parvienne pas plus à extraire cette fameuse essence de sidération qu'il provoque pour l'intégrer à tout le construit, le tout patrimoine ?

Répondre à ces questions, certains l'ont déjà fait. A travers l'Histoire du monde et de France, les exemples montrant l'évolution de la notion de patrimoine ne manquent guère. De l'Antiquité au plus contemporain, on entraîne le patrimoine dans sa propre spirale de consécration jusqu'à presque en être dépassé. Les théoriciens de doctrines en feraient gage s'ils le pouvaient encore, même avec les nouvelles méthodes de classification. Dans ce cas, où se trouve cette émotion dont on fait part dans les destructions massives et profanes d'édifices classés ? La vivre est autre chose que d'en prendre connaissance. La littérature est pleine d'exemples de destruction, déclencheur d'émotions et de conflits.

Pour comprendre les raisons de cet impact, il est tout d'abord nécessaire de revenir sur quelques notions primordiales à sa compréhension. S'attaquer aux notions de patrimoine, monuments historiques, ethnologie du patrimoine ou encore des émotions patrimoniales n'est pas des plus simples. Depuis déjà quelques années, les études considérant l'impact des transformations, modifications, destructions ou encore consécration du patrimoine se multiplient et tendent toujours plus à la considération d'un "tout-patrimonial" naissant et d'un inconscient collectif en éveil. Les colloques et les publications se multiplient, regroupant des théoriciens de plusieurs domaines qui s'entrecoupent toujours : ethnologues, anthropologues, architectes, archéologues, historiens, spécialistes du patrimoine, sociologues et même parfois neurologues, psychologues et médecins. Le patrimoine n'est plus seulement une affaire d'histoire ou d'esthétique qui s'attribuerait à sa qualité d'art, mais il tend à intégrer la politique autant que l'anthropologie et l'ethnographie qui se transpose au sujet en sa qualité immatérielle. Parvenir à sa définition totale est quasiment impossible mais reste néanmoins nécessaire, même si partielle, pour la compréhension de celle-ci.

« Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. Nos patrimoines culturel et naturel sont deux sources irremplaçables de vie et d'inspiration. » (UNESCO, 2008).<sup>1</sup>

## La notion de patrimoine

On rattache très souvent à la qualité de patrimoine celle de l'histoire (aussi valeur principale de sa définition).. La dimension des vieilles pierres et d'une architecture vieillissante, tombant par pans entiers est toutefois contrebalancée par la multiplicité des objets qui font patrimoine. Il regroupe l'ensemble des richesses d'ordre culturel - matériel et immatériel - appartenant à une communauté, comme héritage de son passé. Naturel ou culturel, il est indispensable à l'identité de l'individu ou de la communauté : il est pour cela digne d'être sauvegardé et mis en valeur. Le patrimoine considère alors un panel de domaines comme constructeurs de son existence : l'architecture, les monuments, les œuvres d'arts, les objets du quotidien, les biens immatériels, pratiques traditionnels, les sites et les paysages, les traces biologiques, les animaux, les données numériques... « le patrimoine, au sens où l'on entend aujourd'hui dans le langage officiel et dans l'usage commun, est une notion toute récente, qui couvre de façon nécessairement vague, tous les biens, tous les trésors du passé. »<sup>2</sup>

Étymologiquement, on utilise le terme de « patrimonium » comme point de départ de sa définition et qui se rapporte à l'héritage et au père. Le terme de patrimoine exprime depuis longtemps la relation entre un objet et la notion d'héritage ou de transmission inaliénable d'un individu à un autre par des droits de sang ou de filiations socialement considérés. Toutefois, il ne s'arrête pas à la seule notion historique et d'héritage : le patrimoine n'est ni donné ni acquis, il est une fabrication des hommes et change de statut en fonction des dirigeants, tout en donnant du pouvoir à ceux qui l'ont nommé.<sup>2</sup> On trouvera également la vulgarisation du terme dans des ouvrages à destination d'un vaste public ou dans ceux de théorisation linguistique : « ensemble d'éléments aliénables et transmissibles qui sont la propriété, à un moment, donné, d'une personne, d'une famille, d'une entreprise ou d'une collectivité publique. »<sup>3</sup>

Ici encore, la définition, bien que plus précise, ne prend en compte ni le caractère inaliénable de certaines œuvres ni la transcendance que le patrimoine peut avoir par rapport à sa portée mondiale ou même les différents niveaux de caractérisation par les valeurs des objets.

Aujourd'hui, le "patrimoine" est un regroupement de plusieurs catégories d'objets bâtis ou non, notamment depuis l'élargissement de la condition du patrimoine avec les législations des dernières années<sup>4</sup>. Cette "patrimonialisation" est affectée aux nouvelles catégories de cette ouverture de la qualification de patrimoine. Parmi elles, on retrouve notamment neuf catégories : archéologique, monumental, urbain, rural, parcs & jardins, industriel, maritime, ethnologique, photographique. Elles se regroupent sous les appellations de « matériel » pour la plupart<sup>5</sup>. Le patrimoine immatériel revêt lui différentes formes : chants, coutumes, danses, traditions gastronomiques, jeux, mythes, contes et légendes, petits métiers, témoignages, captation de techniques et de savoir-faire, documents écrits et d'archives (dont audiovisuelles), etc.

Le terme de patrimoine s'étend alors non seulement du patrimoine génétique, qui se réfère à la plus pure des hérédités, cohérente avec les définitions sur fond étymologique, mais également à la phénotypicité des sciences humaines ou encore le patrimoine technologique (conceptions de codage). Dans le cas présent, le patrimoine architectural est le sujet principal

1. Site officiel de l'UNESCO : [whc.unesco.org/fr](http://whc.unesco.org/fr)

2. BABELON Jean-Pierre, CHASTEL André., *La notion de patrimoine*, LEVI., 2008, 141 p.

3. CHOAY Françoise, *Le patrimoine en questions, anthologie pour un combat*, Editions du Seuil., Paris, coll. « La couleur des idées », 2009, 226 p.

4. Les dimensions immatérielles ont été incluses à sa définition en 2003 par l'UNESCO.

5. On y considère les paysages construits, l'architecture, l'urbanisme, les sites archéologiques et géologiques, certains aménagements de l'espace agricole ou forestier, d'objets d'art et mobilier, du patrimoine industriel.

de notre étude : il concentre des critères communs à la notion de culture et d'art. In fine part du patrimoine générique, on l'a vu avec la multiplicité des domaines associés au patrimoine, il est celui qui est généralement le plus visible dans les villes et celui qui se rapporte le plus à une notion d'histoire par la prestance qu'il peut avoir au sein d'un quartier. On prendra en exemple les différents palais royaux à travers l'ensemble de l'Europe qui sont les dignes représentants de ces époques fastes : l'Histoire est d'ailleurs l'un des grands contributeurs à cette qualification de patrimoine, par ses actions ou par son déroulé. Depuis 2004, une majorité des législations qui servaient à légiférer sur sa conservation et sa protection ont été reprises sous la forme du Code du Patrimoine. Il est aussi vivement rejoint par diverses pratiques qui lui sont directement affiliées. Il est restauré, conservé, valorisé, déplacé, déclassé, abandonné, contesté, re-sémantisé, détruit.

Le patrimoine est aussi beaucoup d'autres choses : même s'il est partout, et définit globalement la fonction culturelle d'une chose, son identité reste relative et flexible. Melot le caractérise même de "nomade" tant cette notion est évolutive et mouvante. «[...] le patrimoine est flexible et mouvant, et qu'il recouvre une pluralité de processus.»<sup>6</sup>. De fait, le patrimoine est aussi une construction sociale et politique située dans des contextes temporels et géographiques. Son processus fait l'objet d'une grande concurrence sociale et politique car elle met en jeu des connaissances identitaires des groupes sociaux. Il est aussi une ressource dont la valeur, la représentation et la définition sont liées à son instrumentalisation et sa valorisation. Le patrimoine est aussi beaucoup d'autres choses : même s'il est partout, et définit globalement la fonction culturelle d'une chose, son identité reste relative et flexible. Melot le caractérise même de "nomade" tant cette notion est évolutive et mouvante.

Ainsi le mot "patrimoine" et ses dérivés sont utilisés dans un sens générique pour désigner toute mise en valeur des traces du passé. Cela rejoint le système de valeurs et de diversité historico-géographique qui composent notamment l'intégration et la prise en compte d'objets ou d'œuvres dans les listes de classement. On questionne avec lui la survivance de la mémoire humaine dans la société actuelle.

*« [...] le patrimoine recouvre à la fois le temporel (le palais de l'Élysée) et le spirituel (le Sacré Coeur de Montmartre), le réel (le monument aux morts) et l'immatériel (la cérémonie du 11 novembre), le multiple (la langue) et l'unique (le sceptre de Charles V ou la chapelle-reliquaire de La Martyre), l'industriel (la fonte Art nouveau) et l'artistique (la maison de Victor Horta à Bruxelles, 1898), le tout (la Grande Guerre) et la patrie (Verdun), le genre (le patrimoine naturel) et l'espèce (le paysage), le signe (la cathédrale de Reims, le Panthéon) et le sens (la monarchie, la république). On pourrait décliner longtemps les formes de sa variété. »<sup>7</sup>*

6. DESCHEPPER Julie, « Notion en débat. Le patrimoine », Géococonfluences, mars 2021.

7. LEHÉGARAT Thibaut, « Un historique de la notion de patrimoine », 2015. halshs-01232019ff.p 8 - cit. ANDRIEUX Jean-Yves, Patrimoine et histoire, Belin., Paris, 1997, p.22

«Et finalement, on en arrive ainsi à pouvoir définir l'idéal type du monument historique : c'est un édifice ou un objet qui fera l'unanimité des professionnels du patrimoine et quant à son ancienneté, et quant à son authenticité, et quant sa rareté et quant à sa capacité à susciter une recherche de sens, et quant à sa beauté.»<sup>8</sup>

## Le Monument Historique

Le monument historique se place par rapport au patrimoine comme un prédécesseur, un contemporain et un composant. En effet, ce dernier est tout d'abord le terme primairement utilisé et la qualification que l'on donnait en premier lieu aux objets à valeurs de patrimoine, demandant une protection. Aujourd'hui, les Monuments Historiques sont une entité qui joue sur les deux tableaux : celui des monuments historiques, comme ils ont été définis par la doctrine de Aloïs Riegl et celui de l'Inventaire général du patrimoine. Le monument provient des termes "monumentum" et "monere" qui veulent dire en latin "tout ce qui rappelle et fait souvenir", ce qui induit fortement sa relation à l'Histoire. Dès lors qu'il est question de monuments historiques, on se réfère très souvent à la qualité architecturale historique qui définit également le patrimoine, à la différence que celui-ci est affublé du titre de "servitude d'utilité publique".

Aujourd'hui il est souvent défini comme étant un bien immeuble ou meuble à intérêt historique, culturel ou patrimonial qui sera préservé par une autorité ou une collectivité publique dans une intention de trace mémorielle. Il a un statut particulier en terme juridique qui sert à sa protection. On se base autant sur les intérêts historiques et artistiques du bien que sur les aspects techniques et scientifiques de ce dernier. Ce sont là les deux grandes catégories susceptibles d'accéder au classement ou à l'inscription aux listes de protection : les immeubles (biens construits ou de grandes mesures, comprenant aussi les espaces naturels en vestige) et les biens mobiliers, notamment les orgues classés. On y retrouve toutefois une spécificité, à savoir, les bâtiments à qualité monumentale, ceux qui sont aussi appelés monuments de prestige. On les définit avec les mêmes critères principaux d'évaluation que le patrimoine, à savoir : «*historiques, artistiques, scientifiques et techniques. Les notions de rareté, d'exemplarité, d'authenticité et d'intégrité des biens sont notamment prises en compte.*»<sup>9</sup>

Depuis quelques années, on compte parmi les éléments protégés de la Commission des monuments historique de 1837, «*plus de 44 000 immeubles, près de 300 000 objets mobiliers dont 1 400 orgues, ont été protégés par classement ou inscription. Chaque année, environ 300 immeubles et 1500 objets mobiliers sont protégés au titre des monuments historiques.*»<sup>10</sup>

La majorité d'entre eux demeurent néanmoins les patrimoines qui ont une appellation de "traditionnels", c'est-à-dire, qui proviennent d'un passé plus lointain que le XIXème siècle, et d'une typologie très définie. C'est notamment le cas des édifices religieux qui représentent presque 29,6% des édifices tandis qu'environ la moitié de ceux d'appellation "architecture domestique" sont des propriétés privées. Les Monuments Historiques sont également une entité divisée du patrimoine à raison des acteurs qui y interviennent : une différence notable est faite entre les Architectes des Bâtiments de France (ABF), que l'on réduit souvent à ceux d'Architectes du patrimoine, et les Architectes en Chefs des Monuments Historiques (ACMH). Les premiers seront en effet, davantage dans une politique de conseil et interviennent surtout dans la gestion tandis que les seconds sont davantage maîtres d'oeuvre et exercent une fonction libérale. La différence majeure entre les deux métiers se retrouve aussi dans les effectifs de chacun des métiers : tandis

8. HEINICH Nathalie, *La Fabrique du patrimoine, Maison des sciences de l'homme*, coll. « *Enthnologie de la France* », 2009, p.246  
9. Ministère de la Culture. (s. d.). *Protection au titre des « Monuments historiques »*.

10. Ibid - Site du ministère de la culture, *paragraphe d'introduction*.

que les ABF comptent plusieurs centaines de représentants, les ACMH ne sont pas plus d'une soixantaine à gérer l'ensemble des monuments historiques du territoire français. Pour résumer les rôles, l'ABF gère et entretient le patrimoine tandis que l'ACMH restaure et reconstruit les monuments historiques.

## *Ethnologie, patrimoine et émotion*

*«le patrimoine évoque avant tout la grandeur de chaque nation.»<sup>11</sup>*

Avec l'intégration de l'immatériel au patrimoine, de nouveaux domaines d'études ont fait leur apparition dans le patrimoine : c'est le cas notamment de l'ethnologie et de l'anthropologie. Semblable à l'ethnographie, étude théorique de groupes humains rapportée de manière descriptive, l'ethnologie se définit par une étude plus vivante de ces groupements d'humains. Ce domaine traite principalement des informations relevées dans un contexte d'expérimentation scientifique : on étudie tout ce qui passe dépend des attributs physiques et biologiques mais aussi des aspects plus psychiques tels que la psychologie et la neurologie. Associer ce domaine à l'architecture revient à faire le parallèle entre l'état existant de l'individu face à l'objet architectural. Dans notre domaine et plus particulièrement dans l'étude susmentionnée, cet aspect ethnologique de l'architecture pourrait très grossièrement être apparenté à la sociologie ou à la psychologie de l'habitat, qui traite des façons de vivre et les comportements en réaction à l'architecture. On écarte l'anthropologie humaine à notre échelle, car bien que particulièrement intéressante sur la dimension de la chimie anatomique qu'elle implique, elle généralise et théorise trop scientifiquement les conditions sensibles. On trouvera notamment dans l'approche ethnologique du patrimoine, à ne pas confondre avec le patrimoine ethnologique, un intérêt relatif à l'expérience : *«L'intérêt de cette approche est qu'elle ne durcit pas un partage entre le cognitif et le non-communité, ou plutôt qu'elle permet de tracer une continuité de l'expérience du patrimoine et son expérience cognitive.»*<sup>12</sup> Toutefois, sans l'anthropologie, le patrimoine vu seulement de manière ethnologique ne considérerait que l'histoire ou les valeurs du patrimoine, opacifiant l'aspect humain qui se cache derrière : ce serait comme considérer un lieu selon des critères sociaux sans se renseigner sur les environs et ses utilisateurs. L'ethnologie patrimoniale s'est surtout développée dans les années 1990 : c'est à l'issue des toutes premières études sur le sujet, auxquelles Tornatore fait référence, que l'on entrevoit les premières relations de la politique et du patrimoine.

*«Elle avait en même temps permis de considérer que le travail d'élaboration de la valeur patrimoniale ne portait pas seulement sur des êtres venus du passé mais sur une diversité d'être diversement présent - bâtiments, sites, vestiges ou traces du passé, œuvres d'art, pratiques spectaculaires, coutumes, savoir-faire, êtres du vivant, [...] qui se définissent moins par une potentielle historicité que par le prix que leur accorde des personnes et des collectifs.»<sup>13</sup>*

11. DESCHEPPER Julie, « Notion en débat. Le patrimoine », Géococonfluences, mars 2021.

12. TORNATORE Jean-Louis, *Le patrimoine comme expérience : implications anthropologiques*, Maison des sciences de l'homme., Paris, coll. « Ethnologie de la France et des mondes contemporains

», 2019, p.13

13. Ibid - p.11



On essaie de comprendre comment la culture devient à nouveau un enjeu politique ou économique en fonction de sa machination, c'est-à-dire, son emplacement progressif petit à petit par un effet d'agencement social. Parallèlement à ces études, la psychologie a fait son entrée dans le patrimoine, notamment au regard de l'Histoire et des influences du patrimoine sur la dévotion qu'on lui porte aujourd'hui. C'est à partir de cette révélation des influences des pratiques humaines comme déterminante d'un patrimoine que certains auteurs développent des théories sur ses influences : parmi eux, on retrouvera notamment Daniel Fabre, qui instaurera la théorie de l'émotion patrimoniale, dont un des aspect sera complété par "l'objet-personne", idée développée par Nathalie Heinich. Historiquement, il sera aussi question de la limite, thème que Michel Melot poussera jusqu'à son paroxysme, en complétion du travail de Halbwach. On peut citer André Malraux, André Chastel, Jean-Yves Andrieux, François Choay ou dans une autre mesure Tornatore. Tous écriront et contribueront à la diffusion de l'Histoire patrimoniale et le développement de la notion sous diverses études, colloques, recueils.

Définir le patrimoine et les monuments historiques est difficile, la multitude des écrits sur le sujet en est la preuve. Ils sont tous les deux très liés depuis déjà plusieurs décennies et en définir les divergences, bien que évidentes pour certains théoriciens, ne sont pas les plus simples à exposer dans une description et définition sommaire. Il est d'ailleurs impossible de les caractériser sans évoquer la complexe évolution des deux termes au cours des siècles. C'est en ce sens que l'on abordera alors le sujet de la relation du patrimoine et de la question sensible des monuments historiques. En ce sens, il sera nécessaire de tout d'abord revenir sur la notion de patrimoine et de monuments historiques dans l'Histoire, afin de poser les bases de leur compréhension dans l'intégration de leur fonction. Ces éléments donneront matière à réflexion pour les questionnements de la fin du XXème siècle et donneront lieu notamment à l'étude des trois cas d'édifices religieux que l'on se donne comme emblème d'une certaine condition patrimoniale française. Les doctrines et les enjeux gravitant autour du patrimoine seront aussi étudiés, faisant partie de sa définition et du rapport d'influence qu'il a de nos jours.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

# Histoire

A) contexte : les origines de la condition des monuments historiques

*I.1 Sous l'Antiquité*

*I.2 Première vision de conservation ?*

*I.3 Fin de l'Empire*

B) Les déclics dans l'Histoire de France.

*I.1 La Renaissance :  
des Humanistes en devenir ?*

*I.2 Le basculement français :  
l'apogée religieuse*

*I.3 Le siècle des Lumières*

C) Les début de l'administration

*I.1 La première loi contre le  
Vandalisme*

*I.2 Du Musée Lenoir à Guizot*

*I.3 Quand la pensée fait loi*

# 1

## L'origine du patrimoine, son essor et son influence sur le territoire français

### *A) contexte : les origines de la condition des monuments historiques*

Sans contexte, il est difficile de définir l'impact patrimonial : d'ordinaire, l'histoire de cette notion est continue et linéaire. Cependant, elle est surtout composée de ruptures liées à la condition émotionnelle. Ces ruptures sont souvent mises en avant par les grands événements qui seront évoqués dans cette partie. Même si l'on préférera se concentrer sur le cas français à partir de la Révolution française, grand déclencheur de la prise de conscience globale de la nation pour le patrimoine, on reviendra sur les débuts du patrimoine, primordial pour en comprendre le cheminement intellectuel. Bien que la protection du patrimoine soit majoritairement actée pour la population profane du monde des arts et de l'architecture comme étant une innovation récente, émanant d'une prise de conscience de la notion d'Histoire, son origine prend place bien plus en amont de l'histoire. Au fil des siècles, des époques et des mouvements artistiques qui se succèdent, l'Homme a fait évoluer sa conception de l'Histoire mais surtout son rapport à la notion de capacité mémorielle. C'est d'ailleurs ce que nous raconte plusieurs vulgarisateurs de patrimoine architectural et de cette fameuse notion de patrimoine, expliquée précédemment. Françoise Choay, décriée par certains architectes des bâtiments de France et architectes responsables de monuments, ou encore Jean-Yves Andrieux et André Chastel donnent quelques exemples et interprétations de la notion de patrimoine, autant que leur théorisation dans l'Histoire.



Fig. 2 : Représentation du grand incendie de Rome, d'après un tableau de Karl Theodor von Piloty, vers 1861.



Fig.3 : Représentation du sac de Corinthe, tableau de Thomas Allom en 1870  
«Le Sac de Corinthe»

## I.1 Sous l'Antiquité

La quête de préservation du patrimoine ne démarre pas de nulle part. Elle semble naître pendant l'Antiquité même si elle n'en obtiendra la dénomination que plusieurs dizaines de siècles plus tard. Depuis la naissance de l'écriture jusqu'à la chute du dernier empereur romain en 476<sup>14</sup>, le questionnement du rapport à la valeur de l'objet n'a eu de cesse d'évoluer, autant que celle de confort au sein des constructions de l'époque. Tandis que dans certaines contrées comme la Mésopotamie ou la Libye cette recherche se fait via les typologies de logements et les façons de venir se soustraire à certains éléments comme le vent ou la chaleur, la Grèce tend à son apogée culturelle, architecturale antique et à sa démocratie qui fait sa renommée de part le monde.

A cette époque, le questionnement de la culture demeure limité à la confection de l'Homme : architecture, faïence, argile, pierre... La sculpture est maîtresse de richesses autant que celle de la possession d'esclaves et de pouvoir politique. La plupart des objets étiquetés "patrimoine" ne sont autres que des objets ne pouvant être catégorisés ni religieux ni funéraires ni trésors. Ils sont dès lors vus comme des marques d'une certaine civilisation, comme un trophée de bataille, sans pour autant être qualifiés d'appartenance à un culte quelconque, d'une connotation déifique ou symbole mortuaire. Le qualificatif de trésor ne s'octroyait qu'à des objets ayant un attrait (un objet qualificatif d'une richesse, par les matériaux de sa composition (or, argent, pierres précieuses...)). On considère les Attalides, dirigés par Attale 1er, comme les premiers à amasser des objets de toutes origines, autrement que dans le but de conservation d'un butin de guerre. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, on choisissait pendant les pillages et les conquêtes des objets pour leur appartenance ethnique : c'est là le début d'une des premières collections d'art de l'histoire qui fut alors à l'origine du questionnement humain sur la collection matérielle à autre usage que de trophée. Cette pratique se démocratisa par ailleurs lors des grandes conquêtes et jusque dans les époques contemporaines, avec souvent des restes de ces pillages de civilisation. Parallèlement au règne d'Attale 1er, les toutes premières fouilles archéologiques connues sont réalisées sur un site en Égée<sup>15</sup>, en 210 av.JC. Elles impliquent la première recherche de marques du passé selon une valeur mémorielle, jusqu'à présent seulement convoquée par des légendes et mythes. Cela amena également à laisser des traces plus importantes via des écrits, des récits voire même des peintures : Attale 1er entreprit, comme ce fut le cas pour bon nombre de capitales européennes au temps de la Renaissance, de faire faire des gravures et des esquisses des monuments emblématiques de sa ville mère, Pergame<sup>16</sup>. Ces ouvrages s'inscrivent alors comme patrimoine d'une ville qui, aujourd'hui, n'est plus que le résultat de coup de burin sur des plaques de pierres ou de métal.

Dans un autre registre, on retrouve également le cas de Rome, dont la durée de l'Empire a permis à certains notables de se consacrer à l'art et au patrimoine. Tandis que le futur Empire romain et ses généraux faisaient campagne pour gagner toujours plus de territoires et de richesses pour Rome, l'intérêt que l'on porte aux œuvres dérobées aux autres civilisations interroge. Ce fut notamment le cas du sac de Corinthe<sup>17</sup> en - 146 avec le cas de Lucius Mummius Achaicus : ce dernier réalisa par l'intérêt que portaient les Attalides pour les œuvres grecques dérobées que celles-ci avaient une valeur marchande bien plus élevée que celle fixée initialement. De fait, cette prise de conscience, bien que seulement financière, démontre un début de compréhension de l'art "profane et païen". Lucius Mummius Achaicus concédait une qualité de Beauté à ces œuvres et donc un prémice à la future valeur d'art. Vue symbolique de la naissance

14. Dernier empereur romain, Romulus Augustus, aussi appelé Augustule, mis sur le trône par Oreste, l'empereur précédent. Il passera finalement la main en septembre 476, à Odoacre, après que les troupes de son père ne se soient soulevées et marché sur Ravenne.

15. Île grecque de forme triangulaire, située au Sud-Ouest d'Athènes dans le golfe Saronique. Elle était l'une des premières puissances maritimes de la Grèce Antique.

16. Pergame, aujourd'hui ville-vestiges proche de Bergama, était la capitale du royaume de Pergame, qui dura de -323 à 129 avec la mort de son dernier roi, Eumène III.

17. Corinthe, ville portuaire de la Grèce moderne, abritait le temple d'Aphrodite.

d'une conscience de patrimoine chez les romains, la valeur d'art que décrira par la suite plusieurs théoriciens du XIXème siècle, se base sur un apport financier et une valeur économique, autant que la gloire d'une victoire sur un ennemi, en asseyant sa suprématie.

## *1.2 Première vision de conservation ?*

L'essor de cette conscience devient petit à petit une pièce maîtresse du développement de la mentalité de la société romaine. On expose au public les œuvres dérobées et l'on fait voir au peuple la puissance des dirigeants qui ont su prendre du "Beau" à des peuples qui ne le méritaient pas. Par la suite, c'est au travers de la reproduction et de l'évolution de la question de la représentation des arts dans la Rome Antique que la notion de conservation se perpétue, toujours sous forme de collectionnisme. On étend ces pratiques aux temples, aux forums et l'on crée même des effigies à la gloire des représentants du peuple, des mosaïques représentant des exploits militaires, des bas-reliefs, des colonnes de victoire, des arcs de triomphe...

Cependant, bien que l'on ait là quelques exemples de préservation d'objets ou de la préservation de l'esthétique de bâtiment, cela n'est pas moins un raisonnement purement intéressé par les populations de l'époque, beaucoup de la question de préservation d'une histoire. De fait, la plus grande majorité des œuvres sauvées des destructions comme les sacs de villes ou les pillages étaient d'origine grecque. Les statues des dieux, les bas-reliefs ou encore les sculptures les plus élémentaires, de par leur nature, étaient l'idéal à atteindre pour ces civilisations qui portaient sur un piédestal le modèle sociétal de la Grèce Antique. A cela s'ajoutent également la richesse des matériaux employés, souvent rares ou coûteux. De nombreux pièces d'art furent à jamais détruites, non seulement par leur signification mais également pour les matériaux dans lesquels ils étaient réalisés : on pensera ainsi la statue majestueuse d'Athéna Polias, sur le site actuel de l'Erechthéion, en chrysléphantine et qui fut détruite par les Perses en 480 av. J-C. A l'instar de nombreuses périodes de renouveau et de l'inspiration de l'art antique, la valeur de diffusion de la Grèce Antique se détachait très largement des anciennes coutumes et des rites de peuples vus comme peu civilisés dans les croyances : les mythes et leur représentation, autant que le modèle démocratique porté par la Grèce à ce moment furent des marqueurs décisifs dans le développement de l'histoire du monde comme l'idéal à atteindre pour les civilisations européennes extérieures. De ce fait, l'on réduisait très théoriquement l'art lui-même et toutes représentations issues du travail artistique des hommes à une parfaite copie d'un modèle.

L'appartenance de l'objet et plus particulièrement de la condition de l'art qui définit entre autres facteurs la condition de patrimoine de nos jours questionne également la valeur de conservation de ces mêmes objets à travers le temps. Néanmoins, la période Antique demeure aussi première par la destruction et l'éradication massive de production et d'art à valeur patrimoniale et historique pour l'histoire des civilisations du monde. La destruction des œuvres d'art des civilisations conquises par les Grecques ou les Romains est également dirigée par les seules volontés de suprématie d'un Empire et de rendement économique d'action militaire sur d'autres nations, à défaut de s'accaparer leur trésors. La notion de destruction, force de patrimoine que décrira des siècles plus tard l'Abbé Grégoire sous le terme de Vandalisme est déjà un questionnement de l'Antiquité. En effet, en prenant de ça l'exemple de l'architecture de Rome, on verrait mal la capitale italienne aujourd'hui sans l'un de ses emblèmes : le Colisée. Pourtant ce dernier, lors de sa construction, nécessita la destruction de la Domus Aurea Domus : autrefois demeure de Néron. Les textes relatant cet événement à l'ère d'Auguste montrent qu'elle était vue par les ro-

*18. Sous la direction de Benedictus de Saint-Pierre, aux alentours de 1140, il restera l'un des ouvrages emblématiques jusqu'au XVème siècle.*



Fig.4 : Reconstitution de la statue d'Athéna Polias dans le cadre d'une exposition contemporaine d'art moderne.



mains comme une aberration et les mettant dans une détresse architecturale. Avec la destruction massive de la ville survenue en 64 après JC, le Grand Incendie de Rome, des suites de la folie de Néron, on comprend que les Romains aient eu envie d'oublier son impact sur le développement de la ville de Rome, quitte à en effacer les traces même son existence.

La notion de collection est annihilée par la destruction massive et les pillages des peuples qui se déroulent pendant les grandes invasions barbares jusqu'à l'ère de la Renaissance. De fait, l'émancipation des religions monothéistes, ultra dirigées vers la conquête de fidèles, prend la forme d'un enrôlement à la doctrine des néophytes missionnaires de foi chrétienne. Ainsi, pour construire les nouvelles bâtisses du patrimoine d'aujourd'hui, ils détruisirent et transformèrent les édifices de connotations antiques, souvent devenus obsolètes par leur usage et leur symbolique aux yeux du peuple. On transforme et modifie leur fonction utile pour la communauté : on y retrouve autant de l'habitat et des variations pour le particulier que des nouvelles manières de commercer et de produire via des ateliers. Parfois même, ces sites deviennent la carrière de pierres, de métaux et d'autres denrées de construction pour d'autres édifices en chantier alentour. Ce fut par exemple le cas du Colisée, un des seuls à avoir survécu à cette époque, qui finira après un temps où il servait tantôt d'arène de combat terrestre, tantôt de bataille navale, dans une transformation de ses arcades en habitations et atelier. Il n'est plus question de prendre en compte une conservation mais à redéfinir un usage pour un lieu qui d'ordre général n'en a plus avec l'évolution des générations.

Néanmoins, ces transformations, que l'on pourrait également interpréter comme étant des réhabilitations d'espaces vides, au sens large du terme, pourraient aussi faire office d'une variation de la conservation de ces espaces. En effet, le constat des invasions récurrentes dans les différentes nations de l'ancien Empire entraînent une forte précarité des populations avec des déplacements massifs des représentants ruraux vers les villes. Avec la destruction et le pillage des villages, les survivants cherchent protection des grandes cités. Cependant, avec un peuple affamé et en récession de croissance, les finances ne sont pas à la reconstruction de quartier locatif. Il est économiquement plus intéressant d'adapter des constructions existantes plutôt que de les détruire et de reconstruire par dessus, doublant le coût financier et le temps de réalisation. La valeur économique prévaut sur celle d'histoire ou d'émotion.

### 1.3 Fin de l'Empire

Finalement, en 408, après les nombreux pillages des basiliques constantiniennes représentatives des modèles de colonnes pures (celles des thermes de Trajan par exemple), apparaît l'une des premières instructions politiques de la protection des aspects du patrimoine architectural : un décret qui désigne ces temples et modèles antiques comme des monuments et d'utilité publique. Ils ne doivent plus être ni dégradés ni déconstruits sous quelque manière. Selon les écrits qui peuvent être rattachés à cette période, on ne mentionne que très rarement un protectorat autre que celui de lieu qui a ou auquel on attribuera une dimension déifique et religieuse. Ces mêmes lieux sont alors parfois, pour faire acte de leur conservation et éviter les pillages de leur enceinte, sujet à une transformation de leur fonction en église : ainsi on retrouve aujourd'hui des églises comme Saint-Côme ou Saint-Adrien qui furent par le passé la salle du Sénat romain ou la salle du préfet de Rome. L'ambivalence de cette protection n'est cependant pas à considérer non plus comme un acte de simple et juste protectorat "d'un passé temporel glorieux" puisqu'elle bénéficie en terme de point stratégique à une "instauration religieuse qui structure une vie quotidienne" des cités romaines. Une certaine fascination face à l'exécution, les techniques de production, de réalisation, à la finesse des artistes de certains édifices se démocratise également dans la représentation liturgique. Par ailleurs, certains en viennent même à écrire sur le sujet, quitte à parfois extrapoler et fantasmer certaines architectures, au-delà de la vérité. C'est le cas d'un des premiers recueils d'architecture littéraire, qui peut-être aussi vu comme l'un des premiers guides rédigés des monuments dits "païens" de Rome<sup>18</sup>.

Tandis que l'Empire romain s'effondre petit à petit face à la récurrence des invasions barbares, l'Empire spirituel de l'Église et du catholicisme s'installe dans toute l'Europe et la domination passe d'un État souverain (par la militarisation et une politique innovante) à une domination par la croyance en un Dieu unique. De nombreuses destructions massives de villes qui eurent lieu pendant ou après l'Empire romain restent des exemples marquants des mentalités contradictoires envers le patrimoine. C'est la volonté d'asseoir les victorieux sur le siège des vaincus, avec les mises à sac et les destructions massives des idoles, qui prime : Carthage, Pergame, Palmyre mais aussi Rome, Athènes et bien plus tard, Constantinople. Détruire veut aussi dire pour les peuples barbares une victoire complète sur ses ennemis, la vengeance de leurs ancêtres, la destruction des figures déifiées "païennes". Ce fut notamment le cas de grandes civilisations dont nous avons déjà parlé : les Grecs, les Romains mais aussi les Babyloniens ou les Byzantins. Il serait d'ailleurs justifié d'évoquer les merveilles du monde comme étant des prodiges de l'homme mais ayant surtout subi des destructions d'Histoire.

Parmi les sept originelles, il ne reste que la Pyramide de Khéops, aussi fortement endommagée par les hommes et le temps. Ces mêmes merveilles sont pourtant la preuve que l'Antiquité s'intéressait vivement aux prouesses architecturales et d'ingénieurs de l'Homme. Tandis que certaines d'entre elles ont disparu à cause de catastrophes indépendantes de l'Homme<sup>2</sup>, on ne peut qu'être attristé celles du fait de la dégradation de l'Homme. Ainsi, on déplorera la destruction du temple d'Artémis à Ephèse, dont la construction dura pour plus de 120 ans et détruit pour le simple plaisir de marquer l'histoire d'un homme trop peu intéressant pour être nommé; la disparition des Jardins de Babylone, oeuvre du Roi Nabuchodonosor II, dont l'absence de preuves tangibles mettent même en doute la vérité de leur existence ou encore le phare d'Alexandrie qui, à l'instar de la bibliothèque de la même ville, eurent leurs derniers vestiges retirés au XIV<sup>ème</sup> siècle... La période Antique a la particularité de nous avoir fait parvenir de très nombreux exemples d'art, de littérature mais aussi d'une pensée globale de sa propre histoire et de ses légendes. Néanmoins, bien que cette période,

18. Sous la direction de Benedictus de Saint-Pierre, aux alentours de 1140, il restera l'un des ouvrages emblématiques jusqu'au XV<sup>ème</sup> siècle.

forte de sa finesse, de sa légèreté artistique et spirituelle, inspira les générations futures, elle n'en reste pas moins paradoxale dans la dimension de diffusion de la notion d'art et de patrimoine. Pour ces civilisations, il n'y a qu'un seul type d'art qui semble légitime à la survivance : le leur. A choisir, ils préfèrent la suprématie de la victoire militaire à l'appréhension de l'esthétique de l'art. Dès lors que la question religieuse se fit une place dans l'Empire romain, ce dernier déclina jusqu'à sa chute en 476. Cela pose la question de la transcendance des civilisations à travers les âges et de la notion d'omnipotence d'une vision restreinte de la vie.

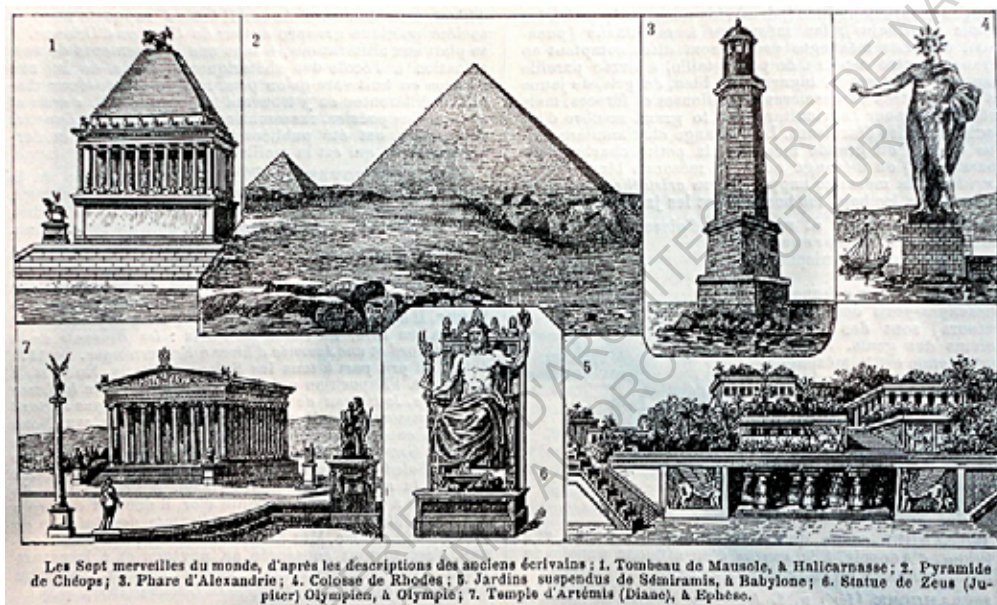


Fig.5 : Gravures des sept anciennes merveilles du monde



Fig.6 : Lithographie de Ferdinand Knab (1886) des sept merveilleux du monde ancien : Temple d'Artémis, Pyramide de Gizeh, Mausolée d'Halicarnasse, Phare d'Alexandrie, Jardins suspendus de Babylone, Statue de Zeus et Colosse de Rhodes.

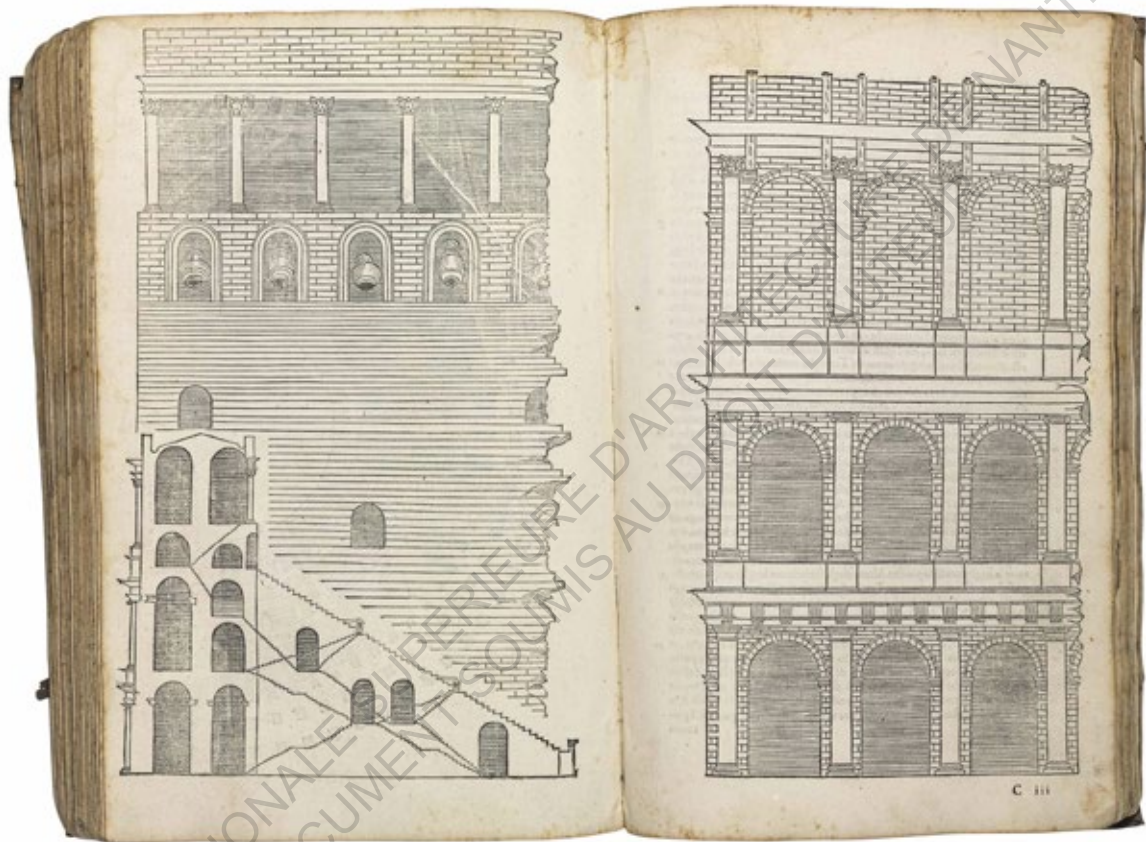


Fig. 7 : Exemple de «De Reaedificatoria» de Alberti, mis aux enchères en 2021

## B) Les déclics de l'Histoire de France

### I.1 La Renaissance : des Humanistes en devenir ?

La conscience patrimoniale se développe avec l'essor des différentes religions partout dans le monde. En France, à l'instar de nombreuses nations européennes, le catholicisme s'installe sous le règne de Clovis. On élargit ses horizons avec le transfert du pouvoir catholique aux représentants de l'Église sur le territoire français. L'alliance des dynasties successives des rois de France avec le Vatican mène l'architecture prestigieuse à se réinventer, aussi bien pour promouvoir la puissance de l'un que la supériorité spirituelle de l'autre. En ce qui concerne le Moyen-âge, l'Histoire et les Hommes n'ont pas été des plus protecteurs de la notion d'histoire, autant avec l'architecture et le patrimoine bâti que le patrimoine littéraire ou savant. En effet, s'ajoutant aux invasions barbares venant des frontières nordiques ou orientales, c'est aussi la volonté de suprématie religieuse dirigée par l'Église catholique et le prosélytisme de ses missionnaires qui amena à la destruction de certains lieux à caractères historiques, considérés comme païens. De fait, on retrouve de nombreux cas de destructions d'idéologie païenne ou au nom de la foi chrétienne sur cette période. Les destructions du second genre se font notamment suite à la perte d'un intérêt, autant fonctionnel que spirituel de ces lieux : on transforme des théâtres et des anciennes carrières romaines en carrière, à l'instar de celles du Mans ou de Trèves.

Néanmoins, ce n'est pas là le plus intéressant dans le développement de la pensée. Tandis que l'art roman et le gothique se pressent dans les esprits des constructeurs, une certaine évolution des pensées quant à la conservation de quelques édifices émerge parmi les futures réflexions de la Renaissance. On parlera ici surtout des raisons de leur préservation : bien que permettant une conservation, elles ne sont aucunement des actes altruistes des élites. Il s'agirait davantage d'un souci de financement qui ne permettrait pas forcément la destruction et la reconstruction de ces édifices souvent monumentaux : *«leur préservation est, en fait, un réemploi»*<sup>19</sup>. Rome, berceau de la civilisation romaine antique en fait particulièrement les frais, opposant le nouveau pouvoir du Vatican à celui des vestiges romains, devenus païens et profanes pour une majorité des citoyens. On estime que c'est d'ailleurs sous le pontificat de Grégoire 1er que l'on préserva une majorité des œuvres de ce temps par leur transformation en lieu religieux : monastères, salles d'église... Toutefois, définir cette préservation comme ayant pour seule cause la question économique serait peut-être erronée puisque certains hommes s'illustrèrent pour ce combat de préservation, sous l'appellation aujourd'hui d'humanistes, c'est-à-dire, des protecteurs de la qualité humaine patrimoniale.

Ces «humanistes» se démarquent très légèrement, dans leurs méthodes, de Attale 1er et de ses collections d'œuvres. Ici, la majorité d'entre-eux sont davantage passionnés par l'art antique qu'ils portent comme un idéal et que l'on retrouvera plus tard lors de la révolution du classicisme. Si on est émerveillé par les richesses et les matériaux employés, on est transcendé par la technique d'exécution et des dimensions de ces mêmes édifices. C'est aussi par cette vision de l'architecture que d'autres initient pour la toute première fois des inventorisations de

19. CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil., Paris, coll. « La couleur des idées », 1999, p.32

ces bâtiments. Ce fut par exemple le cas de Benedictus en 1155 avec son «*Mirabilia urbis Romae*», qui se veut être un répertoire des grands monuments de Rome. Pourtant, il est évident que l'appropriation de ces mêmes œuvres a également dépassé la seule notion d'accaparement. Il prône d'ailleurs souvent que ces mêmes pratiques sont également l'origine des dérives de l'art religieux. En effet, on ne compte plus les inspirations mythologiques ou païennes pour les représentations de scène biblique : la tapisserie de l'Apocalypse représente le Malin sous forme de dragon ayant une très forte ressemblance avec l'hydre de Lerne.



Fig.8 : Extrait de la tapisserie de l'Apocalypse à Angers, représentant le diable

En Italie, c'est le Quattrocento qui vient particulièrement développer ces idéologies, surtout chez les plus influents à l'instar de la famille des Médicis de Florence. La distance historique dont on manque cruellement pendant le Moyen-ge et qui induit des comportements déviants ou paradoxaux envers les vestiges et les reliques de l'Antiquité s'atténue. Bien que dans le fond, la destination des constructions de l'architecture est toujours de glorifier les deux entités, une certaine prise de conscience se fait sentir, aussi bien en Europe qu'en France. En effet, on commence à se poser des questions sur l'art et la meilleure façon de le faire, le mettre en œuvre ou en lumière pour le prestige de sa famille. Cela amène les artistes à prendre en exemple la civilisation dont les compétences étaient les plus avancées : les Grecs. On conceptualise alors l'histoire comme une discipline et une valeur d'apprentissage pour les innovations de son siècle. Certains théoriciens, comme Brunelleschi, théorisent la perspective dans le dessin en se basant sur l'architecture; d'autres comme Pétrarque commencent à définir les bâtiments antiques comme les témoins d'un passé révolu sans pour autant légitimer leur valeur de mémoire auprès des populations. La littérature et les inscriptions sur les temples, les basiliques, les stèles centrent les

débats sur leur contenu à défaut de comprendre leur symbolique morale et spirituelle. Tout cela se rapporte également à une évolution de la pensée et de l'écriture, finalement rendue accessible par Gutenberg, dans les mêmes années avec les premières impressions bibliques. Bien qu'il ne soit pas légitime de limiter l'ensemble de cette évolution à cette innovation technique, l'imprimerie contribua une révolution de l'éducation des populations ainsi que de l'extension de la propagande religieuse. On transmettait un savoir à un plus grand nombre, impliquant alors aussi des intérêts et davantage d'opinions sur les sujets politiques, artistiques ou encore sociétaux, avec un peuple tout de même en retrait.

En 1452, Alberti acheva le «*De reaedificatoria*», un ouvrage regroupant ses idées à propos de la construction architecturale. Au-delà de la notion de dialogue que l'architecte doit tenir avec son œuvre pour mieux la transmettre, il évoque la notion temporelle, élément majeur de l'architecture. En effet, le temps sera par la suite très largement théorisé au cours du XVIII<sup>ème</sup> siècle, laissant à supposer que cette vision de l'architecture par Alberti, s'est transposée à la notion de patrimoine. Néanmoins, Alberti explique également dans son ouvrage une notion qui nous mène à l'évolution et la réglementation des juridictions du patrimoine avec sa reprise de la devise de Vitruve: le triptyque de Solidité-Utilité-Beauté. Alberti convient d'attribuer à l'architecture des notions complémentaires: on y retrouve une seconde triade sous la forme de la Nécessité, la Commodité et la Volupté (*necessitas/commoditas/voluptas*), renvoyant à une fonctionnalité logique de l'architecture mêlée à un plaisir de déambulation et d'expérimentation de l'espace pour son esthétisme pure. C'est en quelque sorte l'attribution du caractère de Beau, comme valeur décisive dans l'attribution d'une qualité architecturale à une œuvre contemporaine de la Renaissance qui propulse ladite œuvre en Oeuvre.

Néanmoins, bien que l'on retrouve une question d'humanisme qui s'associe à la qualité de savoir, la connaissance historique n'en reste pas moins déterminante dans les institutions de l'époque. On recherche et on en apprend davantage sur le statut des antiquités et Alberti dressera même un inventaire des monuments de Rome pour faire valoir leur qualités architecturales : «*Les édifices de Rome sont à la fois les illustrations des règles de la beauté architecturale qu'il s'efforce de reformuler en terme mathématique et l'aboutissement d'une inaugurale histoire de l'architecture qu'il fait commencer dans la démesure en Asie puis se poursuit dans l'expérimentation de la mesure des proportions en Grèce avant d'atteindre une perfection à Rome*»<sup>20</sup> A cette phase de la Renaissance qualifiable d'"antiquisante" de la société et des mœurs, n'oublie pas l'implication de l'Eglise et plus particulièrement des cours pontificaux successifs. Tout comme les rois de France, d'Espagne et des grandes puissances européennes, les Papes se succèdent, cherchant chacun à laisser sa trace dans l'Eglise. Tout comme pendant les invasions barbares, l'Eglise se place en protectrice des ensembles architecturaux et d'œuvres qu'elle considère comme bénéfique à la compréhension des anciennes civilisations, notamment romaine, et y laisse au passage sa doctrine de foi. Sous Eugène IV, on appelle à cette conservation et vigilance vis-à-vis de monuments romains. Plusieurs écrivains s'indignaient des pratiques de destructions des palais et autres grandes demeures pour de la chaux : Poggio et Flavio Biondo dénoncent chacun les malversations de l'Homme face à sa propre histoire. Bien que les pontificats se disent touchés par ces pratiques et comprennent la détresse de ces protecteurs de l'Histoire, leurs décisions concernant la protection des monuments romains portent des mesures contradictoires. Ainsi, la publication de Pie II Piccolomini, qui sépare les monuments des antiquités, est faussée par son approche simple de la seule protection de la "Ville mère" de Rome, sans considération des œuvres hors les murs. On notifie également la bonne volonté d'ouvrir des carrières de marbre, la réinstauration de la fonction de Magister Viarum (ancien poste pour les responsables en chefs

20. CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil., Paris, coll. «*La couleur des idées* », 1999, p.55  
21. *Ibid* - p.47



des voiries et de l'urbanisme), ou encore les réparations sur le Panthéon. A côté de cela, les mêmes instigateurs de ces mesures dépouillent le Colisée, le Circus Maximus ou encore le forum romain pour leur constructions monumentales à Saint Paul ou des restauration comme à Saint-Laurent hors les murs en les transformant en carrière, juridiquement valables mais moralement contestables.

Le discours porté par le pouvoir était dès lors sa propre contradiction. Entre les actions de dégradations volontaires, les actions sauvages des collectionneurs sur les bâtiments d'art antique pour leur profit ou encore les pontificats tiraillés entre la modernisation, l'embellissement des Villes et leur doctrine de Foi, le patrimoine ne pouvait prétendre aux balbutiements de la découverte de ses intérêts. Aujourd'hui, pour dédramatiser les actions de ces acteurs de la destruction, on relativise la mentalité paradoxale de la protection destructrice du Vatican : «[...]une durée [...] est nécessaire pour que le respect se substitue à la familiarité». Bien que la connaissance soit plus accessible, les actions de ce siècle serait davantage dû à une méconnaissance et à la volonté d'impression propre de ses contemporains qu'une véritable envie de destruction : cela la détache des invasions, qui n'est en rien affiliée à une méconnaissance globale. D'autres auteurs, comme André Chastel, font prévaloir cette étape de l'Histoire comme le véritablement commencement de la prise de conscience de l'art et du rapport à l'Antique. Cela vient du fait que l'on retrouve, pour la première fois des collections privées d'élite, dont la cause de collection est ce rapport d'esthétique. Chez Chastel, la notion de cette esthétique s'étend par la même occasion aux «regalia», au travers de la représentation des faits monarchiques et religieux de l'époque : ces objets deviennent des symboles de puissance, tout comme le sont les reliques pour les religions.

## *1.2 Le basculement français : l'apogée religieuse*

Le cas de la France est également très intéressant, surtout en sa qualité de grande puissance catholique à l'instar de ses voisins. (l'Italie, l'Espagne ou l'Angleterre avant l'avènement du protestantisme sous le règne de Henri VIII puis sous Elisabeth I). En France, l'intérêt utilitaire, le savoir littéraire et la sensibilité qu'apportent les monuments ou des objets de peuples païens sont discutés dès le VIIIème siècle. Avec l'appui d'abbés catholiques emblématiques, comme Hugues de Cluny ou Suger de Saint-Denis, il se développe déjà la réflexion religieuse quant à l'appartenance du patrimoine antique et les attraits dont les bâtisseurs du siècle pourraient s'en inspirer pour leur propre édifice. On commence à remettre en question le fonctionnement initial de se fier uniquement aux écrits et récits des marqueurs de l'Antiquité, comme Pline ou Platon. On estime que via ces écritures, on peut très largement être fourvoyé par une fantaisie issue des idéologies et philosophies. L'interprétation prend donc une place prédominante dans l'estimation et la création de l'Histoire : les décors, les inscriptions et même les représentations, qui restent parfois mythiques, de scènes du passé, deviennent les marqueurs d'un temps. La découverte des «villes à catastrophe» contribuent non seulement à la démocratisation des fouilles archéologiques pour la recherche historique mais donnent un élan de légitimité à cette démarche. Les civilisations romaines et grecques ne sont plus les seules à être étudiées et l'on commence également à s'intéresser aux Byzantins, Babyloniens, Assyriens, Egyptiens... Il naît comme une logique historiquement cartésienne dans la recherche et la définition d'une Histoire du monde et des civilisations. Cette démarche amène irrémédiablement à la définition d'une notion de patrimoine, sous la forme de traces plus ou moins légères de ces mêmes peuples.

20. CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil., Paris, coll. « La couleur des idées », 1999, p.55  
21. *Ibid* - p.47

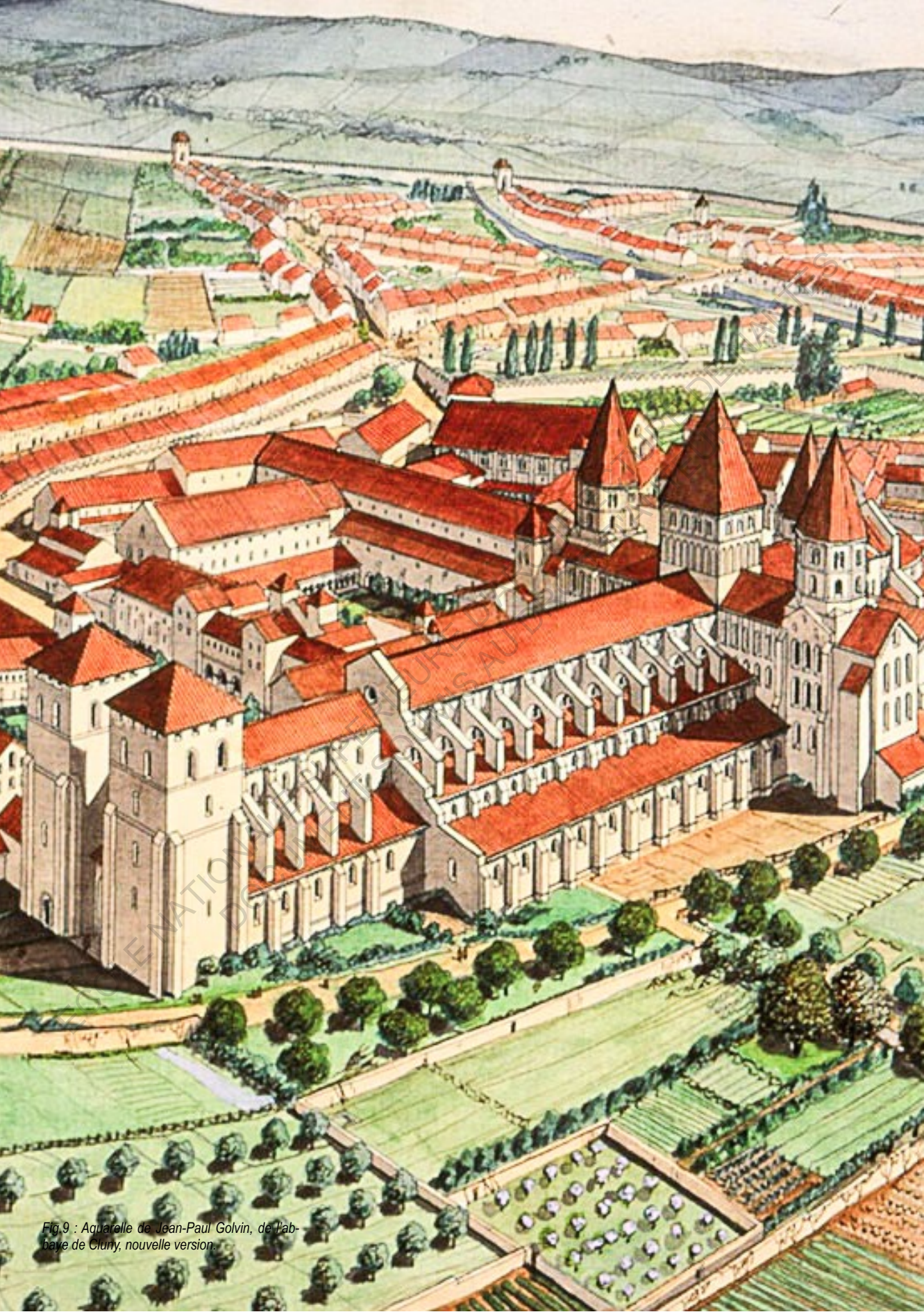


Fig.9 : Aquarelle de Jean-Paul Golvin, de l'abbaye de Cluny, nouvelle version.

Avant cela, en France, la démarche de préservation se fait comme dans l'ensemble de l'Europe, sous l'hégémonie de l'Eglise. Néanmoins, quelques abbés se démarquent dans leur recherche d'accession à un propos humaniste de leur lecture. Ce fut le cas de Suger de Saint-Denis qui défendait sa vision de l'architecture luxueuse, faste et ornementée contre celle de pure pauvreté et simplicité de Bernard de Clairvaux<sup>22</sup>. Renforçant l'autorité royale par sa théorie du règne «pyramidal», Suger fut surtout l'un des premiers à restaurer et reconstruire un édifice comme l'abbaye de Saint-Denis. C'est d'ailleurs au travers de ce chantier que le nouvel ordre du style gothique prit partiellement son essor. Il s'oblige toutefois à ne pas remplacer les pierres de l'ancienne église ou bien, si cela est infiniment nécessaire, de les traiter comme des reliques en raison du statut de «lieu consacré». Il cherche également davantage à consolider et parfaire certaines parties de l'abbaye comme le chevet par exemple, présenté dans le chapitre de «De consecratione», au roi Louis VII. Ce même raffinement que cherche Suger se retrouve dans les mobiliers qu'il ajoutera par la suite et qu'il décrira comme «*le travail merveilleux*», «*la somptuosité fastueuse*» d'œuvres faites par des «*artisans barbares*».»<sup>23</sup>. C'est de l'émerveillement de ces objets et de cet art que débute en France ce vouloir d'art presque magique que décrivent les clercs du XIIème siècle.

Tandis que pendant l'époque romane et gothique, on s'applique à mettre en pratique et interpréter au mieux les textes anciens, le XVII et XVIIIème siècles laissent grandir la question de préservation du patrimoine bâti dans l'esprit des spécialistes. Le changement semble notamment s'opérer avec la Réforme protestante et la Contre-Réforme qui amena les peuples dans une guerre de religions et à la conception d'États-nation comme le Saint-Empire romain germanique. En France, le déclic s'opère surtout par la mise en place des premières inventorisations, dans le cadre de la glorification de la monarchie française. Bernard de Montfaucon<sup>24</sup> recense ce qu'il appelle «la belle antiquité» c'est-à-dire, tout art que l'on pourrait qualifier comme ayant une valeur exclusivement historique, que l'on attachera ainsi directement à celle des «antiquités nationales». La particularité de cette nouvelle méthode de travail est son aspect novateur : les spécialistes de toutes les nations devront ainsi faire ce travail de recensement sur leur territoire. Ce n'est plus le travail d'un homme comme Piranèse et ses gravures mais cela devient un collectif d'actions pour la préservation.

### 1.3 Le siècle des Lumières

Le siècle des Lumières est un tournant majeur dans les théorisations de notion abstrait hérité de la Grèce antique et de l'Empire romain. Tandis que certains comme Emmanuel Kant se fondent sur la question d'idéalisme et de l'empirisme expérimentale, René Descartes et Isaac Newton se concentrent sur les mathématiques et la physique. Certains théoriciens développent les notions d'art et de Beau abordés par leurs pairs en les transposant au domaine architectural. C'est d'ailleurs le cas de Winckelman, Gibbeon ou encore Quatremère de Quincy. On réfléchit sur le statut des antiquités qui ont fait entrer la nouvelle valeur d'art au côté de la valeur historique qu'étudient les antiquaires. Anne Claude de Caylus fut celui qui transcenda cela en étant aussi bien connaisseur de l'Antiquité par sa formation d'archéologue mais aussi par ses connaissances en art héritées de sa condition noble. Il se questionne notamment sur la valeur des images pour la diffusion et la compréhension de l'art. Bien que didactiques, elles ne restent qu'un outil de travail sur lequel on peut s'appuyer pour développer un esprit critique et ses connaissances de l'art. Ce qui se démocratise avec ces idées, c'est la volonté de généraliser une connaissance commune sur les sujets de l'art autant qu'étaient la politique ou la philosophie chez les Grecs.

22. Abbé de l'Eglise française du XIIème siècle.

23. CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil., Paris, coll. «*La couleur des idées*», 1999,

24. publiâ «*Les Monumens de la Monarchie française*» entre 1729 et 1733

Ce siècle remet en question les méthodes même de diffusion de l'image du patrimoine qui jusqu'alors ne se faisait que par des textes ou des colporteurs. On ne fait plus confiance aux textes ni à l'iconographie car, elle n'est pas la représentation de la vérité absolue, seulement un point de vue subjectif de son dessinateur. Il s'y ajoute également, pour l'inventaire de l'existant patrimonial, le « poids de la tradition » ou le fait que ce patrimoine soit ancré avec le temps dans les mœurs. Le processus employé répond toutefois à une impréparation de sa méthode scientifique et l'insuffisance d'un matériel archéologique pour véritablement concevoir une approche objective. La datation et l'organisation chronologique n'est pas aussi développée qu'aujourd'hui. Des recueils sont rédigés, avec la prise en compte davantage des conditions historiques que des légendes : c'est là le véritable changement physique du patrimoine et de sa relation d'Histoire. Le siècle des Lumières est un renouveau du questionnement iconographique, ce qui impactera fortement sur le raisonnement de préservation et la logique de la conservation qui émergera avec les premières lois de protection : « *A mesure qu'elle se généralise, l'exactitude de la représentation des édifices étudiés contribue à l'achèvement du concept de monuments historiques [...]* »<sup>25</sup>

Bien que l'on commence à voir émerger des prémices d'une représentation muséale populaire et un "tourisme" de ruines, une minorité de la population se préoccupe de la préservation des oeuvres réelles, qui, comme iconographiées, peuvent être laissées à l'abandon ou dans des états nécessitant en finalité une destruction. Dans beaucoup d'autres cas comme pour les églises et les habitats religieux, faute de moyens et de volonté, on les transforme, à défaut de mieux, en succursales militaires, en entrepôts d'armes, de munitions, ou de denrées.

25. CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil., Paris, coll. « La couleur des idées », 1999, p.64

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## C) Les début de l'administration

### 1.1 La première loi contre le Vandalisme

*«Les prises de conscience officielles surgissent de la confrontation brutale, parfois guerrière comme en 1914, avec les actes ("inconscient" ou "barbare") de destruction des grandes œuvre. La figure du "monument historique" se dresse alors contre les menaces de tout ordre-intérieur et extérieur-faisons sur lui : en lui, la nation se voit, selon les circonstances, comme une personne vivante : agresser, délaissé on meurtri. La crème de l'iconoclasm, la menace du vandalisme, la prévention de l'indifférence ou du calcul égoïste sont le principe même de son étatisation.»<sup>26</sup>*

Avec les années et la succession des rois, on voit éclore en France l'art gothique, les palais royaux démesurés, la culture des jardins, la décadence royale au profit des bourgeois et du peuple. La royauté se complait dans le luxe et la luxure, dans la concupiscence la plus opulente tandis que le peuple subit famine et maladie. La Révolution marque un tournant dans les politiques de protection de l'architecture et du patrimoine. A la sortie des émeutes et des soulèvements, un gouvernement provisoire est mis en place via les leaders des groupes révolutionnaires et l'on instaure des Comités pour poursuivre les questionnements de l'œuvre conservatrice. C'est ainsi que l'on voit apparaître une des premières lois de la conservation dans les textes légaux. Certes, il existe des traces de revendication concernant la conservation de l'architecture, comme avec l'exemple de la Maison Carré de Nîmes de 1583 à 1811.<sup>27</sup>

L'évolution de la notion de patrimoine se fait en trois temps : le premier est celui des combats et des destructions que les révolutionnaires perpétrent pendant la Révolution sous protectorat de diverses idéologies entre la vengeance et l'éradication des symboles de la monarchie oppressante de l'époque. Malgré la durée relativement réduite de cette phase, elle est celle qui engendre l'ensemble des réactions qui prévaudront à la préservation des monuments historiques et du patrimoine. C'est ce qu'on appellera plus tard le «Vandalisme». La seconde phase est atteinte lors de l'émergence de l'un des tous premiers actes de prise de position quant-à la protection d'un patrimoine dit national. Il date du 2 Octobre 1789 et fait partie d'une Constituante plus générale sur la constitution d'un gouvernement provisoire révolutionnaire. C'est au cours de cette même Constituante que l'on déclare la majorité des biens de la Couronne, du Clergé et de certaines propriétés dites «des émigrés» comme mis à la disposition de la nation, sans plus de privatisation. On considère les biens hérités comme propriété publique, « biens de tous». La notion de patrimoine, comme on a pu le voir dans sa définition large, se rapporte fortement à cette notion d'héritage. Faisant suite à cette directive de réquisition de biens, il était néanmoins nécessaire de réaliser un recensement des édifices et œuvres confisqués au Régime. Toujours dans cette démarche d'inventorisation est créée une commission que l'on appellera par la suite «Commission des Monuments» : elle a pour but de répertorier selon chaque catégorie les biens

26. CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil., Paris, coll. « La couleur des idées », 1999, p.31

27. Il visait simplement en la libération de l'amphithéâtre des habitations qui l'encombraient sous François 1er

de la Nation mais aussi de les mettre temporairement à l'arrêt et protégés en attendant qu'une décision soit prise quant à leur fonction future. Ce travail laborieux entraîne lui aussi, dans l'impréparation et l'incertitude générale des mesures drastiques : dès lors que les biens ont été inventoriés, la commission statue sur les possibilités de ce dernier, vers trois solutions.

La première est la plus stricte conservation, soit selon une considération de l'emblème religieux, soit pour son économie. Par manque de temps et de moyens, une majorité de biens seront vendus à des particuliers dans un cadre économique et pour assurer la stabilité financière du nouvel Etat révolutionnaire. La question du réemploi, bien que souvent profitable pour l'Etat en termes d'image n'est que peu envisagée, faute de moyens et de temps pour leur mise en place. On parlera ici souvent d'églises ou d'édifices religieux qui deviendront des salles de conseils d'Etat : l'Église Sainte-Geneviève devint en 1791 le Panthéon de Paris sous recommandation de Quatremère de Quincy.

C'est de fait suite à la destruction massive de collections royales ou de l'Eglise par les révolutionnaires que l'on commence à s'indigner face à une barbarie qui ramène le peuple français au temps de invasions, près de dix siècles auparavant. C'est à cette période qu'apparaît l'une des premières définitions de «Vandalisme», dans l'une des caractérisations la plus proche de notre définition actuelle. Cette dénomination est alors défendue par l'Abbé Grégoire<sup>28</sup>. Le terme de «Vandalisme» ne sera pourtant popularisé qu'à partir de l'année 1794, soit cinq ans après la Révolution, par l'Abbé Grégoire via un apport à l'écriture de la Constitution sous le régime de la Terreur de Robespierre. Henri Grégoire de Blois cherche en tout premier lieu à éviter, via le nouveau régime révolutionnaire en place, la destruction d'œuvres qu'il qualifie de «patrimoine artistique» et permettre au peuple de garder une trace mémorielle. Il met en évidence dans ses propos, qui feront sens des années plus tard, la notion de propriété commune lorsqu'il parle de la destruction massive d'œuvres. Il dira qu'il s'agit même d'afficher clairement un manque de respect évident «aux objets nationaux, qui, n'étant à personne, sont la propriété de tous». C'est de cette réflexion dont se nourrit la notion de vandalisme : la préventive primaire et la réactionnelle secondaire.<sup>29</sup> Deux poids, deux mesures qui considèrent dans un premier temps la protection faite par les élites de manière chaotique, tandis que la seconde revient sur les protections causées par les actes révolutionnaires. On y distingue les déviations de guerre qui sont celles qui transportent cette notion de Vandalisme ainsi que les actes qui sont passés légalement pour la destruction d'emblème d'un ordre.<sup>30</sup> La notion de Vandalisme se réfère alors à cet acte délibéré de détruire une entité à symbole soit pour un apport économique soit dans un esprit de nuire à ce même symbole. Il n'est jamais question d'une destruction nécessaire pour cause de danger ou d'une destruction faite d'autres solutions viables.

Un décret visant à la protection des toitures de plomb en est le parfait exemple : ce dernier est une pure réaction des déviations qui ont été observées lors de l'utilisation des toitures de grandes cathédrales comme Chartres ou Amiens dans la construction de pièces d'artillerie. Ce décret énumérera, entre autres, neuf valeurs primordiales à questionner avant la transformation de ces toitures : on y retrouve conjointement, le travail, la beauté, la technique, l'histoire ou encore la valeur d'art, alors vue uniquement par sa pédagogie. Ces notions se retrouveront plusieurs années plus tard comme les valeurs primordiales de l'Inventaire du patrimoine. Ce décret fait partie d'une troisième phase de conservation, engendrée notamment par le vandalisme de août 1792. Il répondait aux décrets de la Législation française, autorisant la suppression des monuments et restes de féodalité de Paris, celles des jardins et parcs et de l'ensemble des édifices évoquant la féodalité en novembre 1792. La Commission s'oppose à l'Etat, en protectrice d'un

28. Il disait «Je crée le mot pour tuer la chose» en parlant du vandalisme dans ses mémoires

29. CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil., Paris, coll. « La couleur des idées », 1999, p.80

30. bien que ceux-ci ne représentent, si ce n'est par leur symbolique, aucun danger pour le règne révolutionnaire

patrimoine menacé par les révolutionnaires. Néanmoins, elle est dissoute en Décembre 1793 par la nouvelle Commission des arts, créée en août de la même année. Le paradoxe du patrimoine semble débiter ici, dans la confusion de l'Etat révolutionnaire lui-même : on ne sait quoi protéger car on souhaite détruire pour satisfaire le sentiment populaire qui est né avec la Révolution : celui de la vengeance associé à celui de la redevance de l'Etat envers le peuple. La Monarchie de Juillet cherche alors en protégeant certains monuments à asseoir une légitimité dans la direction du gouvernement qui aspire à l'industrialisation de la nation, par le capitalisme.

## I.2 Du Musée Lenoir à Guizot

*«Les divisions chronologique qu'il est introduit ne cependant qu'une portée relative secondaire par comparaison avec l'unité de la période (1820-1960) qui les englobe : unité souveraine qui impose par sa reconnaissance, sa cohérence et sa stabilité le statut acquis par le monument historique avec l'avènement de l'ère industrielle.»<sup>31</sup>*

La Constituante de 1789 et les méthodes d'inventorisation entraînèrent la conception des musées par la pratique de conservation des œuvres. Tandis que les biens immeubles, soit l'architecture, ne pouvaient être démis de ces places<sup>32</sup>; les biens meubles en revanche furent l'objet d'une mise en dépôt quasiment systématique dans le but de les présenter au public. On y retrouve autant de l'art classique sous la forme d'œuvres mais aussi des arts appliqués, des machines qui donnent au musée sa stature d'enseignement de la population. Cette opération à l'échelle nationale préparera le terrain entre autre pour le projet d'homogénéisation du territoire français par Napoléon, quelques années plus tard. Faute de moyens et d'expériences en mesure de «musée», terme encore inconnu à l'époque, la majorité des œuvres que l'on considère comme primordiales pour leur préservation sont transportées vers Paris pour être stockées dans des dépôts lapidaires. Tandis que le Louvre, un lieu symbolique de par sa filiation à une monarchie, devient l'un des dépôts principaux de l'art à sauver des révolutionnaires, d'autres sont développés pour permettre des visites populaires et un partage de l'art des différentes époques acquises. C'est le cas, en 1790, du dépôt qui plus tard sera renommé en tant que «Musée des monuments français» par Alexandre Lenoir. Basé dans le couvent des Petits-Augustin, ce dépôt a vocation d'accueillir des œuvres pour la grande majorité prises des maisons religieuses. Lenoir ne l'inaugura qu'en avril 1796, cinq ans après y avoir été nommé garde général. Il en devint par la suite le conservateur officiel. Nos spécialistes contemporains déconstruisent néanmoins la légende de Lenoir concernant l'aspect précurseur et humaniste de son entreprise. En effet, il affirmait dans ses lettres avoir agit dans l'intérêt des bâtiments, dont les vestiges et fragments rapportés avaient été «arrachés des mains de la destruction». Après avoir compris que pour beaucoup de ces fragments, il y avait eu un arrachement délibéré de leur édifice d'origine, la majorité leur ont aujourd'hui été retournés : on retrouve désormais seulement leur moulage de plâtre au Palais de Chaillot, en guise d'objet d'étude. Les fragments répondent autant aux normes d'Inventaire préalablement établie par la Commission des Monuments. Néanmoins, l'ensemble de la collection rassemblée est d'origine «classique», démontrant sans nul doute les propos de Quatremère de Quincy sur la nature de conservateur extrême de Lenoir<sup>33</sup>. Sachant cela, il reste tout de même indéniable que ce musée fut l'un des tout premiers à mettre en avant au moins un type d'art à la disposition de visiteurs profanes.

31. CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil, Paris, coll. « La couleur des idées », 1999, p.

32. s'opposant à la valeur d'histoire exposée par les antiquaires et les humanistes,

33. Quatremère de Quincy supposait à juste titre que Lenoir avait entamé cette entreprise de création de musée pour seulement «sauver» les fragments de monuments au style classique.



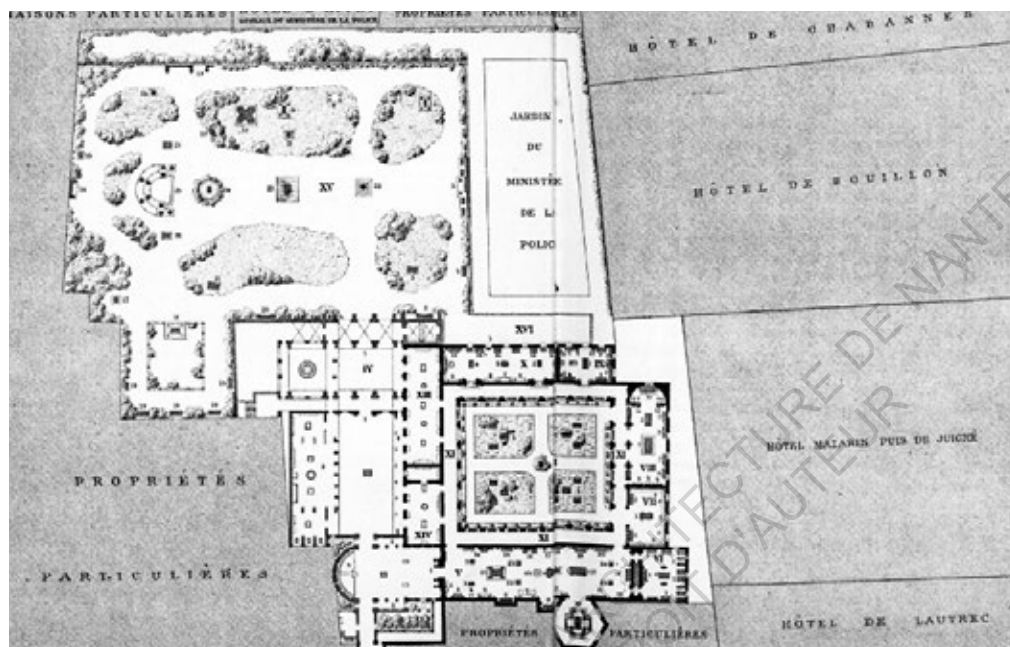


Fig.10 : Plan du premier musée des monuments français par Lenoir, aujourd'hui devenu l'école des Beaux-Arts



Fig.11 : Représentation en dessin aquarelle de la salle du XVIème siècle du musée des Monuments français, par Alexandre Lenoir

La Fin de la Révolution et l'Empire napoléonien<sup>34</sup>, bien que pauvre dans ses projets de protection patrimoniale, fut la période propice d'évolution des musées par l'accumulation d'œuvres d'art au gré des conquêtes. La période la plus prolifique et répercutante pour l'histoire des monuments historiques et du patrimoine bâti, qui jusqu'alors était souvent associée à celui des biens mobiliers, se dessine davantage au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est le siècle de l'innovation et de l'avancée technologique par excellence, en parfaite continuité avec le siècle des penseurs des Lumières. Tandis que l'innovation était autrefois détenue par l'Italie puis par l'Angleterre, cette fois-ci, la majorité d'entre-elles sont celles des nations germanophones, que ce soit en matière de musique, de pensées ou de machinerie. Sous les écrits de Aloïs Riegl et de Georg Dehio entre autres, la pensée de restauration et de préservation du monument et du monument historique, notion qui se scinde alors, devient une discipline indépendante et autonome. Pendant ce siècle, le monument historique retrouve sa place «consacrée», érigé en conquérant des autres domaines et surtout comme immuable de l'histoire humaine.

Avec le rapport présenté au roi de Guizot, le 21 octobre 1830, il institue pour la première fois un poste d'inspecteur général des monuments historiques en France, ce qui revient à définir de manière autant administrative qu'officielle la légitimité des monuments historiques dans la continuité protectrice de la France. Comme beaucoup de ses pairs, Guizot pense que «*les édifices anciens ne contribuent plus à fonder un savoir [...], mais à illustrer et à servir ainsi un sentiment, le sentiment national.*»<sup>35</sup>. Cela contribue notamment à l'apparition de majorité romantique dans les théorisations des différents aspects du monument historique. De fait, on va se concentrer davantage sur les sentiments qui seront provoqués chez le public plutôt que sur la qualité historique des monuments eux-mêmes : c'est la première entrée de la conscience de l'émotion patrimoniale qui sera alors étudiée plus précisément dans les années 1990. Ces théories opposent toutefois les nouveaux monuments notifiés comme historiques à ceux déjà répertoriés par ses prédécesseurs sous la qualification d'antiquités nationales.

Le déclin majeur de ce siècle restera sûrement l'implication de Victor Hugo et d'autres écrivains dans la défense de la préservation et de la conservation des monuments historiques comme statut d'histoire et nouvelles attributions du culte de l'art. Après la création de l'inspection des monuments historiques en 1830 par Guizot, Victor Hugo en plus de son roman qui sauva partiellement la grande cathédrale de Notre-Dame, reçut le soutien de Montalembert concernant les pratiques de vandalisme officiel et municipal de l'État français. Leur actions de conservation sont les toutes premières mises en scène des monuments historiques face au paradoxe des mœurs de constructibilité des politiques contemporaines. Ils appelleront même à ce que la nation protège ce qu'elle a de plus sacré par la création d'une loi contre le vandalisme qu'ils surnomment «loi pour le passé». A partir des années 1820, on considère le monument historique comme transcendant. Ainsi on lui confère le caractère d'irremplaçabilité où «*[...] les dommages qu'il subit sont irréparables, sa perte irrémédiable.*»<sup>36</sup>. De ce fait on considère finalement le monument historique élément sacré de l'histoire, quelque chose dont la destruction impacterait la mémoire de ce qui viendrait dans le futur.

Les écrivains défenseurs du patrimoine définissaient alors deux types de France. L'une ancienne qui reprend tout art antique précédant la révolution industrielle anglaise et la Nouvelle France qui considère une modernité apparente dans les constructions, jusqu'à parfois remplacer l'art lui-même. Tandis que l'architecture dite traditionnelle avait pour mission de conserver une dominance de la sacralité face à une hiérarchisation des classes sociales humaines, la modernité semblait mélanger les intérêts de l'industrie et un système archaïque délaissé pour en faire des espaces universels, sans propriété proprement définie.

34. *Premier Empire daté de 1804 à 1815*

35. CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil., Paris, coll. «*La couleur des idées*», 1999, p.96-97

36. *Ibid* - p.102

Sur la même période on verra éclore le conflit entre certains penseurs comme Mérimée<sup>37</sup> et celui de Viollet-le-duc sur la philosophie de l'art. De ce siècle émerge également de nouveaux types de vandalisme soit destructeur soit restaurateur. Ces comportements sont massivement portés par les gouvernements et les propriétaires pour l'un et au clergé et aux organisations communales pour l'autre selon Montalembert et sont non sans rappeler les pratiques des cours pontificaux de la Renaissance. Ludovic Vitet prend la fonction d'inspecteur des monuments historiques en 1830. Il n'y resta jusqu'en 1834 pour laisser ensuite la place à Prosper de Mérimée, suivant alors une carrière politique de budgétisation en faveur des monuments. Une circulaire créa par la suite la Commission des monuments historiques qui viendra l'assister dans le travail de classement et de mise en place de restauration, en coopération avec la Commission des travaux historiques de 1830. On retrouve comme mandataire exécutif des tâches de ces commissions aussi les défenseurs des monuments historiques tels que Victor Hugo et Montalembert.

Le terme de patrimoine, c'est-à-dire, ce qui est considéré comme l'héritage commun, est finalement institutionnalisé en 1837 par décret, qui verra naître ladite Commission des monuments historiques. On choisit des architectes pour représenter cette commission dont les connaissances s'étalent sur plusieurs périodes stylistiques de l'architecture (notamment l'ère médiévale ou l'Antique). Le tout premier budget de la restauration historique sera voté en 1856 et fera suite à la mise en place de la première des listes de restauration des monuments français à caractère urgent qui en répertoriait pas moins de 880. Après le mois de Février 1848, tous les édifices civils, que sont les palais et édifices religieux classifiés, passent sous la tutelle de l'instruction publique jusqu'à la Troisième République. Il est également important de mentionner qu'à partir de 1824, de nombreuses "Sociétés" de sauvegarde émergent un peu partout en France, en parallèle de la Commission des Monuments Historiques : c'est le cas des Antiquaires de Normandie ou de la Société de l'Histoire de France.

### *1.3 Quand la pensée est rejointe par les lois*

*«La protection stratégique [...] passe par une autre voie : celle d'une prise de conscience générale [...]»<sup>38</sup>*

Au cours de la fin du XIXème siècle et tout au long du XXème jusqu'à nos jours, le patrimoine n'a cessé d'évoluer en définition et en mesures de préservation et de protection par les nations. Malgré la violence des Grandes Guerres de ce siècle, le patrimoine devint un élément primordial dans la politique d'une nation. Tandis que certaines se renforcent, comme l'Allemagne avec son unification en 1871, que l'on programme des expositions universelles pour présenter au monde autant de prouesses techniques et architecturales que possible, de nouvelles lois de protection émergent.

Le 30 mars 1887, on voit apparaître en France la première loi officielle de préservation des monuments historiques. Complétée en 1889, celle-ci consiste principalement en la transcription de la méthodologie et des pratiques des classements de bâtiments à la prétention de titre patrimoniaux, en se limitant néanmoins aux seuls bâtiments publics et de propriété à l'Etat. Elle apporte également la cause de la préservation du patrimoine une valeur juridique irrémédiable : elle implique autant les droits de propriétaires que leurs devoirs. Ces mesures seront étendues au secteur privé en décembre 1913, à l'horizon de la Première Guerre mondiale. Ces modifications émergent quand les architectes et les historiens commencent à s'intéresser davantage au "petit patrimoine", les constructions locales vernaculaires et l'architecture du secteur agricole qui regroupe les moulins, manoirs, calvaires, fermes ou encore vignobles... Cette loi faisait dès lors opposition à celle sur le droit sacré de la propriété qui obligeait à obtenir

<sup>37</sup>. il prendra la suite de l'inspection des monuments historiques

<sup>38</sup>. CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil., Paris, coll. « La couleur des idées », 1999, p.177

l'accord tacite du propriétaire d'un bien pour le considérer éligible au classement ou à l'inscription : on entre dans la dominance étatique qui fait prévaloir l'intérêt commun à l'individualité historique. Elle implique aussi la translation depuis l'intérêt national et de la valeur nationale à la condition d'intérêt public. Cela introduit le terme de Monument Historique définitivement dans les écrits législatifs. La loi de 1913 se posait interventionniste de l'étape juridique des « monuments historiques » privés et publics sans prise en compte de la volonté individuelle : elle est « [...] comme la "vraie" justification de la commission et du service administratif qui la coiffe - l'État a le droit de classer d'office les édifices privés - [...] »<sup>39</sup>. Il sera ensuite créé une Caisse nationale des monuments historiques et des sites en 1914 dont la fonction est la gestion des fonds d'entretien et de conservation des monuments. Aujourd'hui, cette même institution s'occupe de plus d'une centaine de lieux culturels emblématiques appartenant à l'État : « [...] vouloir et savoir classer des monuments est une chose. Savoir ensuite les conserver physiquement et les restaurer est une autre affaire qui repose sur d'autres connaissances. »<sup>40</sup>.

A partir des années 1920, les lois s'enchaînent, dans un contexte de plus en plus conflictuel en Europe. Ainsi, on ajoute aux lois préexistantes de juillet 1927, la possibilité d'inscrire des immeubles à l'intérêt suffisant pour l'Inventaire des monuments historiques. En Mai 1930, on établit la loi de « la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque ». Elle est calquée sur celle de 1913 et vise aussi à la protection des zones entourant les monuments classés. Elle prend néanmoins également en compte les abords de ces monuments comme principaux marqueurs de leur contexte. En 1931, l'une des toutes premières conférences internationales pour la conservation des monuments historiques se tient à Athènes, donnant notamment lieu à l'écriture de la Charte éponyme par les CIAM deux ans plus tard. Cette dernière consistait, en plus de considérer les planifications et la construction des villes, à concilier le nouveau statut des monuments historiques avec la ville. L'écriture de cette charte aura été induite par la loi sur les sites de 1930.

Ces lois et des théories de l'architecture du patrimoine s'enchaînent et entraînent l'évolution urbaine au sein des grandes métropoles, notamment par l'intervention du Baron Haussmann à Paris. Certaines villes dont le passé historique est très significatif développent alors cette envie de renouveau, vite freinée par le gouvernement en place. En 1941, intervient la loi Carcopino, du ministre de Vichy. Celle-ci consiste notamment en la réglementation des fouilles archéologiques, particulièrement dans les lieux urbains. Tantôt vue comme une loi visant à contrer les fouilles du parti Nazi en France, tantôt comme une loi surtout vichyste et collaborationniste, elle fut néanmoins instigatrice de l'accès et la diffusion au public du domaine archéologique. Ce fut le cas par exemple avec le jardin archéologique de Saint-Jean et de l'église Sainte-Croix dans la Saône. A partir de février 1943, on revoit également la portée de protection des monuments historiques après la triste constatation que la destruction de bâtiments, dommages collatéraux de certaines attaques aériennes, menace des monuments historiques. Ces destructions contreviennent à la grandeur des monuments visuellement : cela fait naître la limite de 500 mètres, dans laquelle, aucune construction sans autorisation, nouvelle ou modification, ne peut être réalisée. En 1946, on voit aussi la création du titre d'Architecte des Bâtiments de France, aujourd'hui gestionnaires du « patrimoine français ».

L'une des lois les plus importantes en matière de protection du patrimoine et des monuments historiques est celle de André Malraux, Ministre de des Affaires Culturelles, qui fut approuvée le 4 août 1962. Elle instaure la notion de secteurs sauvegardés, en complément de l'appellation de patrimoine et de monuments, ce qui implique une sauvegarde d'ensemble urbain et la conservation favorisée d'un patrimoine global. En plus d'une mise en valeur significative de ces

39. *Ibid* - p.29

40. *Ibid* - p.111

ensembles, on cherchait à prévenir la destruction ou la dégradation de quartier historique mais également à redéfinir partiellement la place du patrimoine dans le milieu et la juridiction urbaine. Elle permet également aux propriétaires d'immeubles (qui possèdent un caractère classifiable soit anciens ou encore restaurés) de déduire une partie des dépenses de la restauration de ses revenus globaux. La Loi Malraux sera par la suite complétée en 1985 et révisée en 2009, transformant la déduction d'impôt en réduction, selon un pourcentage des travaux effectués dans la limite de 400 000 € de travaux sur quatre années. Elle questionne également la zone d'éligibilité du patrimoine, d'après les titres de secteurs sauvegardés et des zones ZPPAUP<sup>41</sup>. Certains de ces secteurs sauvegardés sont par la suite devenus des "sites patrimoniaux remarquables" à partir de 2016, comme la très connue Forteresse de Vauban ou les maisons à colombages de la place médiévale de Rennes. Seulement deux années après la loi Malraux, ce dernier créa également l'Inventaire national des Monuments et des Richesses de la France, donc l'institution s'occupe encore des inscriptions au domaine patrimonial. On développe selon le même schéma de pensée des lois concernant la protection des espaces naturels, comme en 1985 pour la protection de la montagne, la protection et la mise en valeur du littoral (1986) à partir de celle de Malraux.

La mondialisation de la protection du patrimoine se fait à l'arrivée des années 70 : tandis qu'en France, on élargit le champ de protection en y intégrant les jardins, le patrimoine industriel, technique et scientifique du XXI<sup>ème</sup>, l'UNESCO signe la «Convention des recommandations relatives à la protection du patrimoine mondial culturel et naturel», qui protège désormais autant les grands espaces naturels comme le grand Canyon que des édifices emblématiques du patrimoine mondiale, comme les sept nouvelles merveilles du monde<sup>2</sup>. Trois ans plus tard, en 1975, la loi est finalement ratifiée par vingt et un pays. Les listes s'étoffent également : tandis que l'on comptait 27 sites en France, il y en a aujourd'hui plus de 40 sous protection de l'UNESCO, dont par exemple la résidence de Versailles et ses jardins, la ville de Carcassonne ou encore la Cathédrale de Reims. La liste notifie, pour les 159 pays ayant ratifiés cette convention aujourd'hui, les catégories de classifications de ses protections : biens culturels, naturels ou mixtes. On y ajoute également une liste complémentaire du patrimoine mondial en péril. En 2003, l'introduction du patrimoine culturel immatériel marque la prise en compte à l'échelle internationale de la relation du patrimoine à l'ethnologie et l'anthropologie. Cette convention prévoit, à l'instar de ses pairs, la protection et la sauvegarde d'œuvres cette fois-ci intangibles : on nommera par exemple le cas du carnaval de Granville, inscrit en 2016 ou très récemment la recette du couscous. Cette ouverture engage d'autant plus les réflexions en matière de légitimité et d'inscription du patrimoine. Finalement en 2005, on signe la convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société qui met en lumière la relation des biens à une communauté.

De retour en France, on commence à réglementer les méthodes de conservation et de considération des documents d'archives à partir de 1979, intégrant alors depuis seulement un an, le terme de patrimoine dans l'écriture de la législation française. On continue la sectorisation et le zonage des domaines de patrimoine et l'on intègre les ZPPAUP en 1983 en extension à la loi de protection des monuments et des sites naturels en 1930. La décentralisation du dispositif administratif de la protection et de la conservation patrimoniale permettent alors un élargissement des domaines patrimoniaux à protéger. Les lois s'enchaînent jusqu'à l'horizon du Code du Patrimoine qui naît en 2004, pour réunir l'ensemble de ces législations : parmi elles, on retrouve notamment les lois de 1913, la loi 1930 et revue en 1983, la loi Carcopino de 1941, la loi 1979 mais aussi les lois relative au dépôt légal en 1992, celle de l'archéologie préventive en 2001 et celle des Musées de France<sup>2</sup> en 2002. Divisé en sept thématiques que l'on appelle livres, il traite des Dispositions communes, des archives, des bibliothèques, des musées, de l'archéologie, des Monuments historiques et sites patrimoniaux remarquables et enfin de toutes les réglementations pour les territoires d'Outre-Mer. Ces derniers seront par la suite modifiés par certaines législations postérieures : parmi elles, on retrouve la loi du 7 juillet 2016, relative à «la liberté de la créa-



Fig. 12 : Malraux dans son bureau, devant de nombreuses reproductions, pour la création du musée imaginaire Crédits : Christian Deville (L'Express)

tion, à l'architecture et au patrimoine». Tandis que pour la libre création, on parle davantage de consécration de liberté de création et de la transparence des productions et d'exploitations, pour le patrimoine, il est question notamment de la prise en compte à titre scientifique de la protection du patrimoine. Un label pour les sites patrimoniaux remarquables du XXème siècle est également créé, sous le nom d'architecture contemporaine remarquable.

Parallèlement à ces institutions d'Etat, on voit éclore toujours plus de considération des artistes et des architectes pour le domaine patrimonial. Faisant suite à la conscience muséale de la période post- Révolution Française et des dépôts d'œuvres, on cherche davantage à impliquer le public dans la préservation du patrimoine national. Jack Lang, alors Ministre de la Culture sous la présidence de François Mitterrand, instaure la Journée du Patrimoine en Novembre 1984, aussi année de la loi de protection du patrimoine urbain et paysager. La Fondation du Patrimoine rejoint cette initiative en 1996 dans un but de diffusion la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national. Plusieurs commissions de conservation succédèrent également à la Commission des Monuments historiques sous Guizot, comme par exemple la Commissions Régionales du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique (C.O.RE.P.H.A.E) en 1985 qui fut remplacée en 1997 par les Commissions Régionales du Patrimoine et des Sites (C.R.P.S.). Certains dossiers passent également par la CSMH (Commission Supérieure des Monuments Historiques) La première avait pour objectif de simplifier les mesures et le cheminement des autorisations à la protection d'un bien patrimonial, via le recours des préfets de région.

L'Histoire du patrimoine est complexe et entremêlée depuis des décennies de conflits, de débats, d'évolutions et de régressions de sa condition. Ici, il n'a été présenté que les faits : en seulement deux siècles, pour le cas français, le patrimoine est passé d'un statut inexistant à l'un des principes fondamentaux de la République. Depuis l'essor du monde moderne, la société, surtout celle occidentalisee, tend vers un tout-patrimoine indéniablement complexe : Que doit-on protéger ? Pour qui ? Comment ? L'Histoire même du patrimoine se base sur le conflit d'idéologie, de culture, d'émotions contrevenant à l'édifice. On octroie aujourd'hui toujours plus de pouvoir aux instances qui le régissent mais aussi toujours plus de réglementations qui le contraignent. Ces contraintes sont dès lors autant vectrices des mesures prises pour leur conservation que le sont les différentes doctrines du XIX et XXème siècle : on pourrait même dire finalement de ces doctrines et courants de pensée de la notion patrimoniale qu'elles conditionnèrent les législations mises en place.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



# Théorie

- A) Les conflits doctrinaux :  
Angleterre, France et Italie

*La Restauration :  
entre gloire et devoir*

- B) Le cas Riegl : un culte de valeurs

*I.1 Valeurs de mémoires  
Historique  
Ancienneté  
Commémorative*

*I.2 Valeurs contemporaines  
Usage ou utilité  
Le Kunstwollen : le vouloir d'art*

- C) L'inventaire et ses nouvelles valeurs

*Deux entités qui se complètent.  
Les nouvelles définitions  
des valeurs  
La Beauté*

# 2

## II/ Théoriser le patrimoine après la Révolution : un parcours du combattant.

### A) Les conflits doctrinaux : Angleterre, France et Italie

C'est à l'horizon des années 1960 que les termes de patrimoine et de monument, jusqu'alors coexistants et d'une même valorisation publique se scindèrent en des termes indépendants. Tandis que les bâtiments ayant valeur de patrimoine ne se définissaient qu'au travers des recherches archéologiques, on observe à cette période le tournant des critères de protection des œuvres. De fait, la conservation des monuments historiques ouvre ses listes à d'autres monuments que les seuls grands édifices religieux. Progressivement, on y inscrit des plus petites constructions qui deviendront le futur «patrimoine». À partir de 1964, l'ICOMOS<sup>2</sup>, une organisation mondiale, rédige pour la toute première fois une charte internationale : il s'agira de la charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites. Seulement deux années plus tard, la charte de Venise sera publiée collégialement, à une échelle mondiale, afin de poursuivre le travail qui avait été entamé en 1931 dans un cadre européen sur la protection et la mise en valeur des monuments historiques des Nations. Avec l'arrivée du XIX<sup>e</sup> siècle, il commence à se dessiner certaines valeurs primordiales à la compréhension de la notion de monument historique. Pendant cette période-là, on retrouve principalement la valeur cognitive<sup>41</sup>. Guizot avec son rapport au Roi avait d'ailleurs déjà associé les monuments historiques à une ancienne version de la nouvelle valeur de l'art (ou la valeur artistique). Bien qu'il se place dans la ligne de pensée qu'a proposé l'Abbé Grégoire en son temps, Guizot faisait néanmoins le rapprochement sur la subsistance du gothique comme un art national.

L'Angleterre était à l'origine de l'industrialisation massive de l'Europe et possédait également un certain nombre des penseurs des valeurs du patrimoine. Tandis que William Morris débattait sur les valeurs du gothique dans la société anglaise, Carlyle, celui que les historiens présentent comme son successeur, opposait davantage l'aspect organique des constructions à celui de mécanique : c'était la tradition contre le moderne : «*Le culte du monument passé coexiste avec celui, bien nommé, de « la modernité ».*»<sup>42</sup>. La France se tournait déjà davantage vers une transmission de la valeur nationale et historique : elle est d'ailleurs l'une des valeurs fondamentales pour l'inspiration des mesures de conservation du patrimoine et initie en quelque sorte le phénomène de muséologie. Elle ajoute par la suite la valeur cognitive, s'apparentant à une valeur pédagogique entre savoir général et spécifique. Kersaint en attribuera la qualité de «*témoins irréprochables de l'histoire*»<sup>43</sup>. La valeur économique, modèle de l'industrie et servant au tourisme de masse rejoint finalement, cette dernière, avec la valeur artistique, la plus fluctuante et indécise des trois. Parmi les doctrines importantes de l'époque, qui se basent sur cette «valeur nationale» depuis la Révolution, on retrouve celles de Ruskin pour l'Angleterre, Viollet-Duc pour la France et Boito pour l'Italie.

41. valeur qui prend davantage en compte la manière de se représenter le monument plutôt que celle que l'on retire d'anciens ouvrages

42. Citation Honoré de Balzac

43. CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil., Paris, coll. « La couleur des idées », 1999, p.88

## *La Restauration : entre gloire et devoir*

Déjà au temps des romantiques, la restauration posait beaucoup de problèmes pour les artisans. Les praticiens se heurtaient à trois dilemmes majeurs, surpassant de loin ceux de la Renaissance ou du Moyen-âge. Malgré la vulgarisation de la pensée conservatrice du patrimoine, les artisans qui y étaient affectés, autant que les architectes, n'étaient ni formés à cela et n'en n'avaient aucun attrait. Il y a une très forte ignorance quant-aux techniques mais également à la conception et la construction des édifices d'époque médiévale par exemple. Depuis plusieurs siècles, l'architecture n'est enseignée qu'au travers de l'architecture antique et la suprématie de l'enseignement des Beaux-Art<sup>44</sup>. Il en va de même pour l'architecture gothique ou encore romane qui sont laissées à l'abandon dans les apprentissages de l'architecture, soit vu comme un manque de goût ou tout simplement méprisé par la profession. Il fallait donc, après avoir trouvé des professionnels qui ne considéraient pas la gloire et la fortune comme primordiales, fournir à ces individus la matière à penser nécessaire à la gestion de ces restaurations. On parle ici des formations mais également des mises à niveau sur l'histoire, l'histoire de l'art et les techniques de construction dont la documentation de l'époque n'était pas forcément plus documentée qu'aujourd'hui. Il s'y ajoute aussi un savoir-faire bien particulier en fonction des éléments de la restauration : il n'est pas possible de s'improviser tailleur de pierre ou sculpteur. Avec la conservation, est apparue une multitude d'idéologies très intéressantes comme la centralisation des œuvres dans des dépôts de préservation et a posteriori la création de la notion de musée. Néanmoins, ces mêmes pratiques de centralisation ont mené à la scission des territoires, qui demeure d'actualité aujourd'hui dans d'autres mesures et conséquences : on a donc Paris, avec ses architectes diplômés des Beaux-Arts qui s'opposaient radicalement à la collectivité rurale. Enfin, à cette époque comme pour la nôtre, le travail de restauration n'apporte que peu de prestige et non pas de revenus supplémentaires par rapport à la construction brute. Il n'est pas flatteur de restaurer car cela n'engage aucun processus de création et on ne laisse pas particulièrement sa trace pour les mondes futurs.

*«Le travail des générations passées confère aux édifices qu'elle nous a laissé un caractère sacré. Les marques que le temps a imprimé sur eux font partie de leur essence.»<sup>45</sup>*

Le débat de la restauration entraîne plusieurs courants de pensées vis-à-vis de la pratique de la conservation du patrimoine. Tandis que l'on retrouve chez Aloïs Riegl la théorisation de la définition de patrimoine et donc de la méthode à mettre en place pour sa préservation, les courants de pensées des architectes de la Grande-Bretagne comme Ruskin et celle de français comme Viollet-le-Duc scindent les mentalités.

Chez les Anglais, qui rappelons le, s'emploient autant à un conservatisme politique qu'architectural, notamment de la période élisabéthaine et victorienne, s'opposent Ruskin et William Morris à Gilbert Scott. Tandis que le dernier défend bec et ongles que la fidélité historique passe par les corrections des erreurs du passé, les deux premiers posent toute intervention sur un édifice, même pour en défendre la notion de conservation, antithétique de cette notion d'histoire. L'objet de conservation deviendra inévitablement ruine et c'est le chemin qu'il faut lui laisser prendre. Ils rejoignent la définition qu'en fait Riegl pour exprimer la notion d'histoire qui doit passer par l'acceptation des marques d'un passé révolu mais dont on en apprend l'importance par ses traces. Morris ira même plus loin dès lors qu'il considérera la possibilité d'un «revival»

44. *l'idéologie des Beaux-Arts sera remise en question dans les années 1920 par Gropius et le mouvement du Bauhaus.*

45. CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine, Seuil., Paris, coll. « La couleur des idées », 1999, p.114-115*

46. *Ibid - p.115 - une possibilité de tout de même reconstruire ou réparer à moindre mesure les monuments qui présentent un caractère d'irremplaçabilité*

<sup>46</sup> de l'ancien. Pour les deux néanmoins, une intervention lourde serait un sacrilège sur ce qu'ils appellent des "reliques", allant jusqu'à considérer la restauration comme la plus atroce des destructions à subir pour ces monuments. Ruskin développe d'ailleurs la valeur de piété en ce sens : à l'origine de celle-ci, il s'agit de mettre en parallèle l'identité d'une population, son histoire et la dimension religieuse de sa mémoire. La ruine est mémoire au même titre que la restauration, si elle reste dans la conservation de l'âme d'un monument.

Ruskin est d'ailleurs un des premiers à considérer les monuments historiques selon leur mémoire affective et la conscience émotionnelle qu'ils provoquent. En effet, au-delà de la mémoire objective que l'on peut tirer d'un enseignement historique relatif à un édifice, construit en un temps et un contexte bien particulier, cela n'est rien par rapport à l'expérience qu'en font les Hommes. Il est aussi un des premiers à considérer l'architecture domestique, c'est-à-dire contemporaine, comme pouvant être intégrée ou considérée comme à la dimension historique des monuments : la dénomination d'historique ne pourrait être attribuée qu'à la condition qu'il ne soit évident le rôle mémoriel de l'édifice. On examine dès lors la qualité du travail architectural et de la moralité qu'elle induit chez les populations. Il s'oppose à la pensée élitiste de conservation unique des palais et des grandes demeures, ou encore des grands édifices religieux : ce qui prime n'est pas forcément la grandeur et le prestige mais la continuité historique des ensembles urbains. Il place dans sa philosophie des monuments la condition mémorielle, d'histoire et de sensible, à l'appréciation du monument.

*« [...] nous pouvons vivre sans l'architecture, adorer notre Dieu sans elle, mais sans elle nous ne pouvons nous souvenir. »<sup>47</sup>.*

Bien qu'ils soient tous les deux opposés aux interventions de restauration sur les monuments historiques, ils équilibrent toutefois leurs propos par la question de l'entretien et de la consolidation du monument, à contrario de Riegl qui ne voit que le cycle du monument jusqu'à la ruine comme finalité. Cette même exception s'applique cependant surtout aux bâtiments dont l'utilité commune est assurée.

En France, le grand penseur et théoricien de la notion de restauration reste Viollet-Le-Duc. Notamment connu pour sa restauration de Notre-Dame à l'aide de ses connaissances particulièrement avancées sur l'étude des monuments antiques, romains et médiévaux, il met en exergue sa vision du domaine patrimonial. Les théoriciens d'aujourd'hui rapportent sa doctrine en l'y réduisant simplement en : « Restaurer un édifice, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé un moment donné. »<sup>48</sup>. Doctrine similaire à celle de Scott en Angleterre, Viollet-le-Duc la laisse plus malléable. On cherche à redonner à un monument sa valeur d'architecture cohérente avec son époque de construction, même si cet état de restauration n'a jamais été atteint sur ledit monument. La démarche de l'architecte expert pourrait être considérée comme "totalisante", allant jusqu'à utiliser l'extrapolation de la mémoire et du passé de manière audacieuse : par ce biais, il crée du nouveau sur l'ancien, dont les seules justifications sont ses propres interprétations d'Histoire. Le plus grand problème de Viollet-le-Duc sera le heurt constant de sa méthode aux limitations de l'administration et des droits de propriété.

Toutefois, là où on observe déjà une limite, c'est dans le fait que certains grands monuments, comme Notre-Dame, ont été construits à travers plusieurs époques avec des courants artistiques différents. Dans ce cas, on prend en exemple le siècle de l'institution du projet comme référentiel. Il est nécessaire dans cette doctrine de mettre en réflexion une idéalisation du monument historique avec sa réalité. De fait, on se tient face à un passé qui représente une mort temporaire du monument historique. On ne peut garder vivant le passé donc restaurer est comme

47. Ibid - p.104

48. Ibid - p.116

faire renaître le monument. Bien que spécialiste en matière d'anciennes techniques constructives ou d'architecture particulière, Viollet-Le-Duc n'en reste pas moins un des architectes les plus radicaux de la conservation du patrimoine dont la doctrine s'adapte au gré de ses envies et de ses chantiers. Par ailleurs, il sera aussi l'un des premiers en la matière à évoquer les autres facteurs de définition de la restauration que sont par exemple l'impact économique et social de celle-ci. Il est également entre autres, l'instigateur de la doctrine étatique de conservation, avec une toute puissance de l'Etat pour les monuments historiques.

Parallèlement à l'idéologie de Viollet-Le-Duc, on retrouve en France aussi celles de Mérimée et de Vitet, qui tendent davantage vers celle de Victor Hugo. Ils considèrent que le monument a acquis une beauté imparable grâce au vieillissement. Ils préconisent la préservation presque complète des monuments, comme trace d'un passé des hommes qui ne doit en aucune raison disparaître. La restauration est donc une façon d'effacer ces éléments lorsqu'elle n'est pas convenablement faite, ce que Vitet envisageait de résoudre par la formation de jeunes architectes restaurateurs auprès de leur comparses anglo-saxons.

La France et l'Angleterre s'opposent effectivement dans l'appropriation du terme de restauration, la première préconisant une mémoire d'Histoire tandis que l'autre penche vraisemblablement plus du côté de la mémoire affective. Cette même idée serait très largement exposée par Victor Hugo et prit en exemple : *« En effet en France, un monument historique n'est conçu ni comme une ruine ni comme une relique qui s'adresse à la mémoire affective. Il est d'abord un objet historiquement déterminé susceptible d'une analyse raisonnée, ensuite seulement un objet d'art. »*<sup>49</sup>. En France, les théoriciens hiérarchisent bien davantage la notion de restauration et celle du patrimoine à la qualité historique plutôt qu'esthétique de l'œuvre en question.

*« Un monument n'est pas seulement une œuvre d'art. [...] le but est de reconsidérer le patrimoine comme vivant et pas seulement des ruines. »*<sup>50</sup>

Ces deux doctrines sont rassemblées au début des années 1900 par Camillo Boito (1835-1914) en prenant les meilleures idées de chaque partie. De fait, on considère la conservation des monuments historiques en fonction de la notion d'authenticité de ces derniers tout en respectant la priorité d'un présent sur le passé, qui assurerait la légitimité d'une rénovation. Au-delà de simplement faire fonctionner les deux idées ensemble, il est surtout question d'équilibre : on préserve les marques successives du temps comme témoin d'époque et d'événements importants de l'Histoire mais dans le cadre d'une nécessité d'intervention : on choisit de restaurer plutôt que de laisser la ruine apparaître et perdre un morceau d'histoire. En revanche, si la modification est faite de manière injustifiée, elle doit être clairement visible par les spectateurs de l'œuvre, c'est-à-dire, identifiable au premier coup d'œil pour les populations qui les utilisent et les visitent. Boito cherche à hiérarchiser les interventions de la restauration sur les monuments et le patrimoine, de sorte à ce que l'on engage une réflexion critique de la discipline. Ce dilemme atteint ses limites avec la question suivante : *« où devons-nous nous arrêter dans la restauration et dans la conservation de cette authenticité de monument ? »*. Face au même dilemme que le bateau de Thésée autrefois théorisé philosophiquement par Plutarque, ses détracteurs continuent de promouvoir leurs idées aujourd'hui : *« Un édifice ne devient « historique » qu'à la condition d'être perçu comme appartenant à la fois à deux mondes, l'un présent et immédiatement donné, l'autre passé et inappropriable. »*<sup>51</sup>

49. CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil., Paris, coll. « La couleur des idées », 1999, p. 119

50. HEINICH Nathalie, *La Fabrique du patrimoine*, Maison des sciences de l'homme, coll. « Ethnologie de la France », 2009,

51. CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil., Paris, coll. « La couleur des idées », 1999.

## B) Le cas Riegl : un culte de valeurs

*«Reliqué d'un monde industriel perdu, englouti par le temps et par la technique, les édifices de l'ère préindustrielle deviennent, selon le mot de Riegl, l'objet d'un culte.»<sup>53</sup>*

Dans l'histoire contemporaine et après la débâcle du siècle des Lumières, la condition de l'Homme devait désormais transcender la simple connaissance en la pure recherche et qualification des ensembles. Les nations et les spécialistes de l'architecture cherchent tous à définir, selon leur propre crédo, la bonne façon de voir le patrimoine. Cependant, la réflexion finale est tout aussi tumultueuse que les débats contemporains. Tout comme les Beaux-Arts et l'école du Bauhaus s'affronteront sur leur idéaux de l'apprentissage de l'art, la question de protection des bâtiments fait débat. Quels sont les édifices à protéger en priorité ? Quels critères sont à privilégier pour la préservation d'un bâtiment et l'ériger à titre de monument ? Des notions complémentaires aux termes de rénovation comme restauration, préservation, reconstruction firent leur apparition, spécifiant d'une part le destinataire mais aussi les intentions de l'architecte sur l'objet. Aloïs Riegl était partisan de la restauration et la reconstruction des monuments quand ceux-ci en devait faire l'objet<sup>54</sup>, tandis que son opposant Georg Dehio, voyait en la restauration un pastiche du passé qui s'ajoutait à une fausse histoire. Il prônait dès lors une rénovation qui s'effectuera sur le bâtiment sans toucher à son caractère immuable : il est indispensable que la restauration puisse viser uniquement à remplacer ce qui est en mauvais état pour la pérennité du monument.

Cependant Aloïs Riegl est allé plus loin dans la théorisation de la notion de monuments. En effet, ce dernier en était un fervent défenseur, si bien que son rapport à ladite notion était contesté par ses pairs. Spécialisé en histoire de l'art, il est l'initiateur de la réflexion autour de la notion de vouloir artistique en opposition à la notion de perfectionnisme du XIX<sup>ème</sup> siècle. Il divise sa pensée selon le questionnement du statut quo du monument et son influence sur le monde, au sens philosophique et spirituel de sa notion. Cependant, sa théorisation n'apparaît réellement qu'avec l'association des valeurs qu'il attribue aux monuments. Sans parallèle direct au patrimoine, cette théorisation impacta toutefois fortement toute l'institution du patrimoine lors de sa séparation du monument historique.

Les valeurs sont le maître-mot pour définir le monument, mais celles-ci se différencient en fonction de la relation au monument lui-même. Riegl hiérarchise les monuments selon le grade des critères de valeurs qu'il met en lumière. Il divise grossièrement en trois catégories, toutes ayant rapport à l'histoire : les «monuments voulus», c'est-à-dire, des monuments bâtis pour faire monument auprès de la population. C'est le cas d'églises et de bâtiments religieux, se revendiquant montrer les aspects glorieux de la foi et de la religion. De fait, ces monuments voulus sont pour lui la plus proche et la plus restreinte des représentations des monuments que nous pouvons connaître : il n'est monument que celui à qui lui a été attribué ce rôle. De même, ces monuments avaient alors, en plus d'avoir vocation mémorielle et de prestige de leur contemporanéité, une fonction émotionnelle. On devait provoquer chez l'observateur du lieu l'émerveillement, la crainte, la fierté. Il différencie ces monuments de ceux dit non-voulus, c'est-à-dire, qui ont été, à un moment ou l'autre de leur existence, vu comme un monument immuable à l'histoire d'une nation ou d'un peuple sans aucune présomption de survivance à sa construction. Cette nature

53. CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil., Paris, coll. « La couleur des idées », 1999, p.153

54. cycle de ruine opposé à la mémoire

# PATRIMOINE

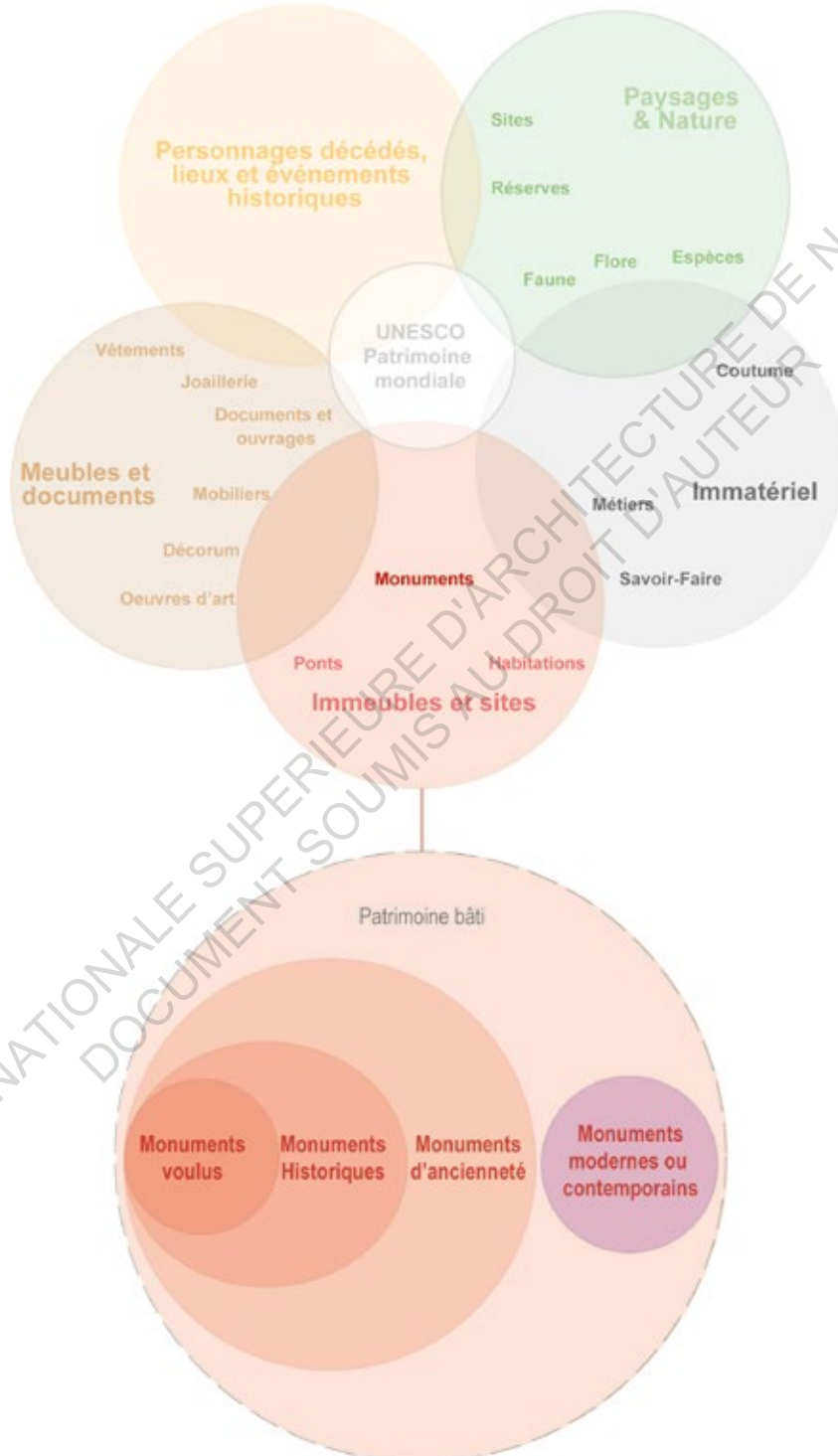


Fig.13 : Schéma des catégories du patrimoine et de la gradation des monuments

de monument, que l'on attribue par exemple aux maisons à colombages, ouvrages à simple but d'habitation, leur confère un pouvoir qui se rattache à celui de la valeur de mémoire. Par la suite, ces monuments ont repris comme nom la valeur pour laquelle on les considère aussi important : l'ancienneté. Entre ces deux catégories, on retrouve celle des monuments historiques. Regroupant la totalité des monuments voulus mais intégrant également des monuments d'ancienneté, elle fait la balance entre les catégories. Particulièrement liés à leur condition historique, ces monuments peuvent tout aussi bien être des monuments qui n'avaient pas à faire fit de la gloire d'une institution. C'est le cas notamment de forteresses médiévales qui étaient destinées à faire objet de protection.

Toutefois, il oppose dès lors les façons de penser et la relativité même de la notion de monuments d'ancienneté par rapport aux monuments voulus. En prenant l'exemple de l'Antiquité, il décrit cette époque comme le florilège de monuments voulus : temples, palais ou même mausolés. Le monument non-voulu n'apparaît qu'au Moyen-âge, avec l'essor des croyances et des chocs culturels. L'exemple de la Colonne Trajan en sera d'ailleurs le plus flagrant puisque son histoire demeure fédératrice de la libération de la valeur de mémoire. Désignée comme « hors-la-loi » jusqu'au XV<sup>ème</sup> siècle, la Colonne Trajan devient le symbole à la Renaissance d'« une véritable préservation des monuments au sens moderne »<sup>55</sup> par la considération de sa valeur d'art, prédominante de sa valeur d'histoire. L'évolution des sciences autant que des mentalités fait partie de ce développement.

Riegl croise la lecture de plusieurs valeurs, aujourd'hui indissociables de la notion de patrimoine et de monuments historiques. Pour lui, la valeur d'histoire se succède à celle de mémoire, dans la mesure où la valeur de mémoire est plus large que celle de la valeur historique. Par ailleurs, il divise la question des valeurs en deux grands courants que sont celui de la mémoire, portée par les différents monuments historiques, et celle d'actualité, qui se réfère au contemporain. En dissociant la valeur artistique et historique, il admet, d'une certaine manière, que le monument transcende différents aspects d'un même domaine tout en y répondant d'une forme commune. Il oppose donc l'ancien, vu comme un idéal de ses contemporains, et le nouveau, à laquelle il fera correspondre la nouvelle valeur de « vouloir d'art ».

## I.1 Valeurs de mémoires

### Historique

La valeur d'histoire ou historique s'attache principalement à un postulat des aspects quantifiables du monument. Ainsi, ce dernier aurait une tangibilité qui lui donnerait un aspect humain avec des valeurs artistiques. Ce n'est d'ailleurs qu'au travers de ce type de réflexion que pour lui le monument peut être appelé comme tel. Pour définir et associer la valeur historique à la notion de patrimoine et plus particulièrement de monument, il traite de l'immuabilité de celle-ci : « un maillon irremplaçable et immuable d'une chaîne d'évolution »<sup>56</sup>. De ce fait, le raisonnement qui y est fait rattache impérieusement le monument à la qualité de l'Histoire et plus particulièrement à la représentation des événements de son existence. Cette même idée serait également pour lui le vecteur de caractérisation de l'architecture moderne. En effet, la majorité des débats de ce temps, concernant l'architecture, était de savoir si l'on se devait de poursuivre dans une représentation désormais dépassée d'un passé, jusqu'à être victime de son propre mimétisme, ou bien au contraire de venir transcender le genre et redéfinir un nouveau style en se basant sur l'Histoire. Cette évolution de notion, à l'origine des nouveaux critères modernes, amène à

55. CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil., Paris, coll. « La couleur des idées », 1999, p.66

56. RIEGL Alois, *Le culte moderne des monuments*, traduit par Jacques Boulet, L'Harmattan., coll. « Esthétiques », 2003, p.55



concevoir notre vision de l'art comme n'étant qu'un «degré de son évolution» puisque celle-ci, tout comme l'Histoire, n'a de cesse d'avancer vers l'avenir. C'est une valeur qui se qualifie par un ancien pas vraiment passé et un nouveau en développement. Elle admet d'ailleurs davantage la reconnaissance de l'état originel d'une œuvre que dans un état déterminé d'évolution ou de dégradation. À l'inverse de la valeur d'ancienneté, moins cet état est altéré, plus grande est sa valeur. En effet, plus la destruction d'un monument est grande, plus la lisibilité de son histoire, qu'elle soit d'art ou civilisationnelle, est grande.

Ainsi, à la valeur historique prévoit la conservation pure, dans le but d'avoir une parfaite image de l'objet originel et éviter les erreurs humaines postérieures à l'œuvre, mais aussi donner la possibilité d'une restitution mieux fondée dans le futur. La valeur historique demeure dans l'irréversibilité des marques des forces naturelles jusqu'au moment présent. La conservation du monument se fait alors dans l'état à partir duquel la valeur historique a été attribuée par le ralentissement des progrès de la dégradation. Un autre marqueur de la valeur historique est sa prédominance scientifique, qui par définition et au regard de la nouvelle institution de l'Inventaire, ne devrait pas atteindre la sensibilité des masses. La valeur historique défend un idéal quasiment impossible à atteindre par la survivance éternelle du monument, du fait des forces naturelles immuables. Cette valeur atteint donc ses limites dans la mesure où l'éternel demeure un idéal : on ne peut copier ce qui est irrémédiablement détruit ou a disparu, car cela serait un non-sens de la mémoire et l'on ne pourrait plus «*désigner un moment de l'histoire de l'évolution et à le mettre sous nos yeux comme s'il appartenait au présent*»<sup>57</sup>.

### *Ancienneté*

La valeur d'ancienneté s'applique principalement aux monuments à l'appellation de non-voulus par Riegl (ou plus tard de «non-intentionnels»). Elle se fait par la marque physique de sa temporalité. Au contraire d'être de style passé, l'ancienneté se définit par un manque que l'on remarque dans la construction, une imperfection constructive qui fait alors soit écho aux méthodes de son époque d'élévation soit au temps qui a consacré le bâti. Il y a également une forme d'intégralité qui s'en dégage, prenant en compte non seulement l'objet mais également une partie de son contexte, dans une continuité temporelle. L'ancienneté se définit à cette époque par le contour et sa formation : l'art se simplifierait par le trait avec le temps jusqu'à devenir une succession de lignes entremêlées. On retrouve alors dans ces «monuments d'anciennetés» un fonction de valeur d'art élémentaire.

Comme la valeur d'ancienneté repose sur le principe des marques issues d'événements et de forces naturelles, la reconstruction de ruines est inenvisageable. Elle s'oppose d'une certaine manière à une intégralité du genre comme «*symbole d'une genèse nécessaire, de la nature [...]*», exigeant «*[...]la dissolution de l'intégralité comme symbole d'une disparition tout aussi nécessaire*»<sup>58</sup> : l'Homme est fait pour produire et la nature pour se renouveler, ceci n'étant possible que par la destruction et la disparition des œuvres humaines. Il s'agit d'un cycle dans lequel, la valeur d'ancienneté crée un obstacle physique à la finalité de l'objet. Toutefois, la seule chose dont peut s'absoudre le monument, c'est de toute intervention arbitraire par l'Homme sur son existence. Condamnant toute destruction humaine, le monument ne peut subir «*ni ajout, ni réduction, ni restitution de ce qui avec le temps a été dégradé par les forces naturelles, ni suppression de ce qui de la même façon a été ajouté et altère sa forme originelle*»<sup>59</sup>. Le monument est inatteignable par l'Homme.

57. RIEGL Alois, *Le culte moderne des monuments*, traduit par Jacques Boulet, L'Harmattan., coll. « Esthétiques », 2003, p.89

Toutefois, cette finalité destructrice n'est pas «une fin en soi», même dans le culte de l'ancienneté. Ce qui importe, c'est le respect de ce cycle de mémoire qui est institué par la valeur d'ancienneté. Partagé de tous par son universalité, elle se place au-dessus des religions, des classes sociales ou de l'intellectuels : elle dépasse la notion d'humanité. C'est notamment par omnipotence qu'elle induira la théorisation des émotions patrimoniales, plusieurs siècles plus tard.

## Commemorative

Le culte de la commémoration, sorte de troisième branche à l'arbre des valeurs de mémoire, a pour but qu'un monument demeure à jamais dans la conscience des générations successives. De fait, cette valeur prétend à l'immortalité de l'objet en question et s'oppose radicalement à l'intention de cycle donnée par la valeur d'ancienneté. Toute dégradation est enrayée par tous les moyens possibles et on cherche au mieux à prévoir les destructions futures. Elle a comme postulat fondamental la restauration perpétuelle de son ensemble. Le fait est que cette fonction, qualifiée également de «*chrono-poïétique*»<sup>60</sup>, tend vers une appropriation presque systématique par le sensible de ces lieux. Au-delà de la dimension artistique d'une place ou l'architecture d'un bâtiment, c'est la relation que l'individu vit dans ces milieux qui oriente sa réflexion sur la mémoire et son appréhension du respect du lieu. L'âge industriel a mis très clairement en lumière le rapport des hommes à la temporalité, puisque en ce temps, tout comme les âges préhistoriques s'entrecroisent pour l'évolution des hommes, le moderne s'opposait au classique. C'est le passage de la pierre au fer et du bois au verre. Aragon le décrit très largement dans ses études des milieux parisiens<sup>61</sup>. De fait, la mémoire confronte notre temps à celui d'un objet, qui lui est révolu et qu'il faut admettre. C'est en cela que le monument s'attache au temps autant qu'aux Hommes.

Malgré leur rapport à la valeur de mémoire, la valeur historique et celle d'ancienneté sont placées en opposition par Riegl, seulement si leur influence sur l'observateur de l'objet patrimonial porte leur action à égalité. C'est la conservation contre le radicalisme de la ruine, accentué par la valeur de commémoration. La conservation en l'état actuel des choses peut se faire mais le principe est que toutes les interventions qui seront faites sur le bâtiment, n'auront que la vocation de ralentir le progrès de la dégradation vers sa disparition.

### 1.2 Valeurs contemporaines

Le questionnement de la valeur d'art amène à venir l'associer à la notion de valeur d'ancienneté, utilisée pour qualifier la répertorisation des œuvres dites «à caractères patrimoniales». C'est le «Kunstwollen» ou vouloir d'art moderne. Ce vouloir d'art serait inhérent à chaque société, chaque époque, chaque artiste, puisque le but principal de l'art est de souvent redéfinir ce qui l'a déjà été et proposer une vision d'unique à multidirectionnelle d'un même sujet. De la Renaissance à son époque, il invoque la puissance émotionnelle des artistes inspirés très généralement par les productions antiques, qu'ils copient alors pour l'adapter à une vision plus moderne de l'homme. Antinomiques de la valeur de mémoire, les valeurs d'actualité se divisent en valeur d'utilité ou d'art. La satisfaction des besoins matériels ou spirituels sont par définition propriété des valeurs plus modernes. En un sens, le monument moderne, fonctionnant dans une société moderne, est forcément défini par de nouvelles valeurs qui s'extraient des notions historique et mémorielle. L'usage, l'économie, qui ne sera d'ailleurs pas présentée par Riegl, ou encore le «Kunstwollen» définissent les nouvelles aspirations du monument.

58. *Ibid* - p.77

59. *Ibid* - p.78

60. PELIGIER Yves, « L'Homme et le monument », n° 4, coll. « La Pierre d'Angle », 1985p. 16-19. - étude des potentialités d'une création nouvelle inscrite dans un espace temporel

61. LEHÉGARAT Thilbaut, « Un historique de la notion de patrimoine ».

## Usage ou utilité

L'usage ou l'utilité, valeur contemporaine, s'ancre profondément dans la culture de muséification des nations; s'inscrit dans le principe de revitalisation des espaces habités par les populations. Le cas échéant prend surtout en compte la multiplication de l'intérêt public pour la découverte de lieux autrefois réservés à une élite. De fait, la valeur utilitaire est régie par le principe de restaurations progressives du monument. On considère plus important la façon de "vivre l'objet" plutôt que le vécu de l'objet. C'est de ce postulat que la valeur d'utilité induit parfois la nécessité de destruction : si un monument menace la vie d'hommes par son degré de dégradation, il est préférable de limiter celle-ci par une destruction anticipée. L'utilisation est, au même titre que les forces naturelles, l'une des raisons de la dégradation des monuments. La valeur utilitaire supplante la protection de l'humain à celle du monument. Cependant, ces destructions anticipées impliqueraient une disparition totale du bâtiment. Georg Dehio répondra à cela que pour ne pas faire mourir la mémoire de ce qui est détruit, on pourrait en construire un substrat, ce qui reviendrait à ne plus considérer la valeur d'ancienneté. Ce faisant, si l'on agit en créant un substrat, il est de raison de voir l'objet comme la contrefaçon d'un original.

## Le Kunstwollen : le vouloir d'art

Par définition, la valeur d'art, telle que Riegl la définit, s'oppose à la valeur de mémoire. Le Kunstwollen est pourtant la valeur décisive de cette théorie sur le monument. Il s'agit du "vouloir d'art" moderne : il s'agit de l'acte de l'art et non pas une volonté de le faire. Cette valeur d'art possèdent alors deux exigences : l'union de l'oeuvre d'art nouvelle, vue comme une valeur d'art élémentaire, et ses ancêtres : « l'oeuvre d'art moderne et celle des autres périodes »<sup>62</sup>. ; et la séparation du « vouloir d'art moderne et les vouloirs d'art d'autrefois », tout en prenant en compte les caractéristiques physiques du monument.

La valeur de nouveauté se base sur une dégradation des objets dont les marques sont devenues invisibles. Cette dernière est l'opposition directe de la valeur d'ancienneté. Avec une approche plutôt simple, elle est la valeur d'art des masses : elle est surtout invoquée par le jugement très connoté de l'esthétique par l'individu, le fameux «c'est beau» ou «c'est moche». Cette valeur porte d'ailleurs à confusion dans son opposition avec la valeur de mémoire, notamment au travers de la doctrine de Viollet-le-duc, puisque par la restauration à «un état originel» de l'oeuvre, on retrouve une unité nouvelle. Le «beatus possidens»<sup>63</sup> que représente la valeur de nouveauté demeure finalement l'une des caractéristiques invalidantes de l'ensemble théorique de cette opposition. La valeur de nouveauté rejoint d'ailleurs celle d'usage sur ce point car le monument doit rester suffisamment d'allure neuve pour faire en sorte que les gens ne s'en désintéressent. Ainsi les monuments de la valeur de nouveauté peuvent venir du culte des monuments historiques. Ce sont ceux qui reçoivent des modifications stylistiques au cours du temps en majorité.

A contrario de la valeur de nouveauté, la valeur d'art relative correspond à la culture esthétique connue. Quelques années auparavant, on donnait déjà à certaines oeuvres une valeur d'art absolue : elles surpassaient tout, même les monuments anciens et leur valeur historique. Au XXème siècle, elle est contestée et l'on se tourne vers la caractérisation plus précise de l'art et de son vouloir d'art moderne. Riegl expose que le principe même d'art associé à une époque est erroné par la simple existence de la conception, la forme ou la couleur d'un monument. Bien que ce dernier n'ait pas forcément valeur de nouveauté, il a impérativement et à minima une valeur

62. RIEGL Alois, *Le culte moderne des monuments*, traduit par Jacques Boulet, L'Harmattan., coll. « Esthétiques », 2003.

63. CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil., Paris, coll. « La couleur des idées », 1999.

## Question de valeur du monument

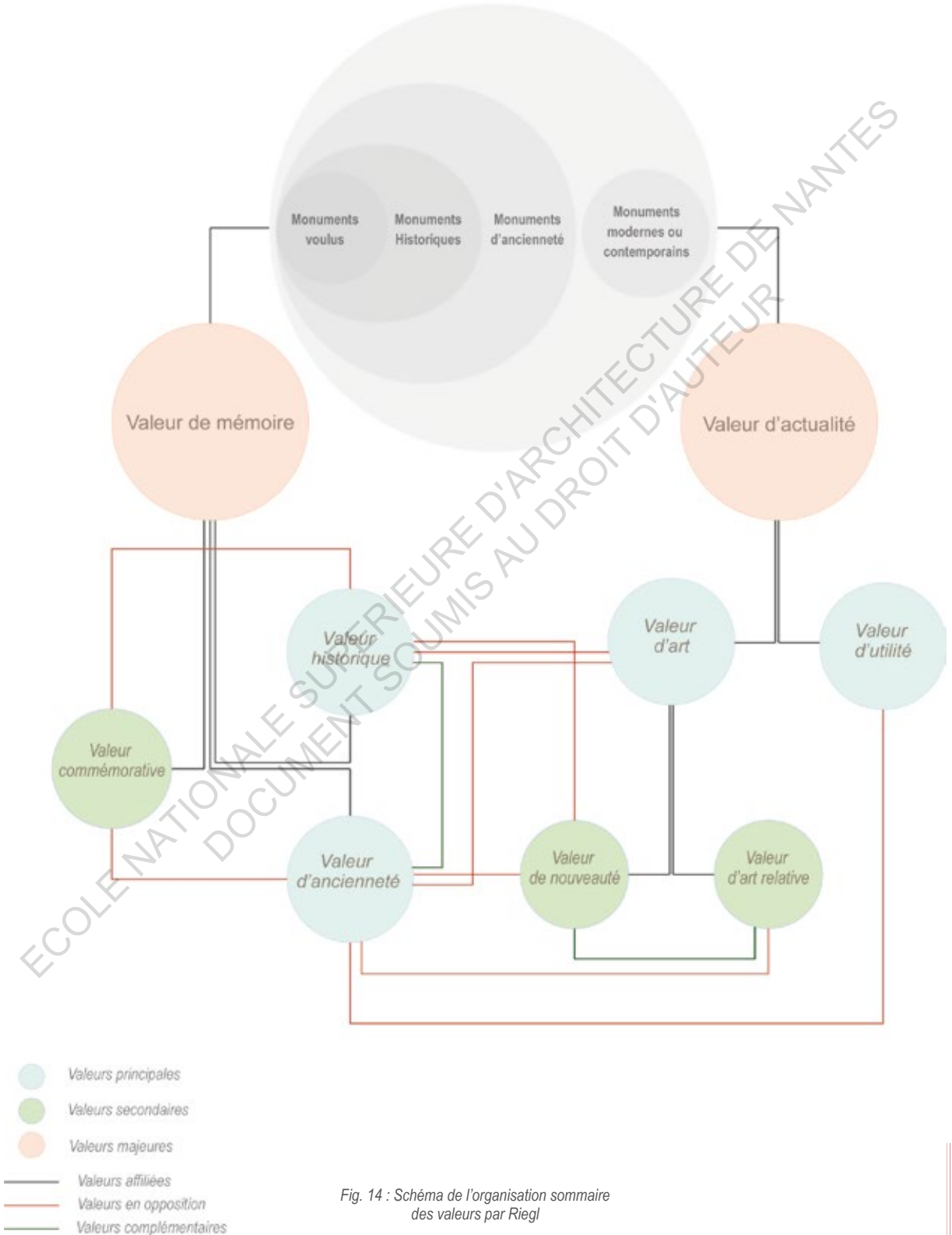


Fig. 14 : Schéma de l'organisation sommaire des valeurs par Riegl

d'art relative. De fait, la valeur d'art implique une intégralité d'état originel. Elle peut prendre alors aussi bien des aspects positifs ou négatifs pour le monument : positive si « *le monument satisfait alors notre vouloir d'art moderne* »<sup>64</sup> ; négative si l'un des trois vient à manquer. La valeur d'art relative couplée au vouloir d'art moderne s'habille du manteau de la valeur de nouveauté pour s'opposer à celle de l'ancienneté. Aujourd'hui, on attache à la valeur d'art celle d'émotion patrimoniale. « *Mais est-ce vraiment pour leur seule valeur historique que nous apprécions les monuments de l'art ?* ». Le Kunstwollen, ou ici le vouloir d'art moderne, est alors transmis, d'une part par les productions artistiques modernes, d'autre part par des productions antiques. Cela construit d'ailleurs le vouloir d'art par ce postulat que l'œuvre moderne : il se construit par l'association de son originalité et son inadéquation avec un style de sa contemporanéité qui vient à dépasser l'intérêt à l'ancien. En revanche, cette valeur d'art est-elle objective ou subjective ? Est-elle propre à une temporalité ou éternelle à partir du moment où elle est mise en évidence ? Finalement, on pourrait dire que cette valeur d'art est opposable au rapport des points de vue qu'elle prend. Toutefois, le Kunstwollen de Riegl peut être aussi vu comme une forme de narcissisme supérieur à la valeur d'usage : « *sans doute le monument à un rapport avec le narcissisme* »<sup>65</sup>. Il demeure néanmoins « *définitif et irrévocable, construit par le double travail de l'historiographie et de la (prise de) conscience (historial) des mutations imposées par la révolution industrielle aux savoir-faire des humains.* »<sup>66</sup>

Dans les faits, Alois Riegl était considéré par ses pairs et le grand public sous plein d'angles différents : tantôt néo-kantien ou néo-hégélien, il était également vu comme un naturaliste par sa nature observatrice, évolutionniste dans ses désirs de changements sociétaux, d'idéaliste dans son rapport à la hiérarchie et politique de son temps. Déclaré comme étant le « *penseur obscur du Kunstwollen* »<sup>67</sup>, il se place en précurseur de l'histoire de l'art. Réfutant les thèses de réalisme de l'art, sa notion de naturalisme est alors la conception particulière du rapport de l'art fini avec la nature, à un fondement de l'histoire de l'art fondamental. Riegl mettait en conflit les institutions de l'histoire de l'art, passant d'abord par l'histoire de la civilisation, la théorie des styles ou encore le dogmatisme historique. Il venait alors perturber et réorganiser les frises de l'histoire des civilisations, posant le fait que l'objet n'est pas le récit historique, mais contribue seulement à sa reconstitution. Il dissociait la valeur historique de l'art et celle de l'artistique originelle, la première étant une réflexion esthétique et la seconde une valeur normative. Les réflexions qu'il entamé sur les valeurs de l'art s'apparenteraient au modus operandi et à l'opus operatum, qu'il reporte sur les fondements scientifiques exposés par Winckelmann : ce dernier avait mis en relation l'esthétique abstraite et le monde des faits empiriques. L'art n'a de sens aucune réalité objective. Le seul objet de connaissance pour l'objet d'art est le style qui sera vu comme son unité de valeur propre. Malgré le développement des sciences auxiliaires vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les sciences n'avaient pas la possibilité de fournir des informations suffisamment précises de datation avec les méthodes de l'époque. Ainsi l'étude spécialisée passa à l'étude généralisée, permettant une appréciation plus grande de la connaissance de circonstances des temps et lieux d'un objet d'art. Il est ensuite apparu que pour comprendre l'œuvre, il fallait connaître les généralités qui l'expliquent et ce selon l'ensemble du cours de l'art : « *Was ist das Eine im Wandel und wodurch ist sein scheinbarer Wandel bedingt?* » (Quel est l'un en devenir et par quoi son devenir apparent est-il déterminé?)<sup>68</sup> ; Question que pose Riegl et y répond par « le synthétique », des étapes successives et singulières de prise en compte du concept de quelques œuvres et expositions tendances communes (politique, religieux, ...) et privilégiée par les historiens ; contre l'« analytique », qui postule l'unité de l'art et civilisation. Ainsi, la nouvelle

64. correspondant aux attentes que l'on s'en fait par la forme, la couleur et la conception

65. La légende de Narcisse veut que l'homme, amoureux de son reflet, se noie dans l'eau qui lui montrait sa si belle beauté. Pelicier le transpose à l'intérêt de l'homme à son désir de création et plus précisément à son désir de perpétuation de son existence sur la Terre.

66. Ibid - p.153

67. RIEGL Alois. *Le culte moderne des monuments*, traduit par Jacques Boulet, L'Harmattan., coll. « Esthétiques », 2003, p.7

68. Ibid - p.21

histoire de l'art, c'est l'histoire d'hier qui s'autorectifie avec supervision d'historiens, et fait mémoire de son origine. L'histoire de l'art cherche à « *comprendre une spécificité en devenir, à la fois générale et particulière et à expliquer comment elle devient* »<sup>69</sup>.

Le Kunstwollen est un « un en devenir », c'est-à-dire, un objet à vocation de valeur d'art mais pas forcément reconnu comme tel. On y désigne davantage l'acte qu'une volonté. Le vouloir d'art désigne alors une volition, en opposition avec l'explication d'une simple volonté. Il s'agit d'un vouloir d'art et non un vouloir artistique car ce dernier se référerait directement à la notion d'esthétisme général (des Beaux Arts et Arts Appliqués). Il s'agit davantage de définir l'art comme toutes les formes plastiques créées par l'homme, en son sens premier d'art. Il s'agit même dans le retour de l'hypothèse scientifique d'une donnée immédiate sur l'expérience, un retour à un ordre psychologique. Le vouloir d'art exprime cependant également le désir d'art, comme un objet non voulu donne une satisfaction créative. L'époque et le vouloir d'art s'entremêlent au travers d'une boucle de réciprocité sans pour autant faire du Kunstwollen une notion prônant l'objet comme connaissance et sens immanent de l'art. Ce n'est plus une histoire de style mais bien celle de l'Art. Le Kunstwollen porte en lui la valeur d'intégralité et d'ensemble des productions humaines d'art mais aussi de la valeur de complétude qui s'appliquerait à tout objet, tout en opposant l'ancienneté et la nouveauté.

Riegl semble voir seulement trois finalités distinctes à cette poétique : l'utilité, l'ornementation et la représentation, les unes perméables aux autres. Ces finalités externes deviennent alors des finalités internes à un objet dès lors qu'il est pensé comme une fin en soi. Mais le devenir de l'art est aussi pensé selon des causes formelles tel que les utilisations des motifs naturels et ses principes (symétrie, proportionnalité, angulosité...)<sup>70</sup>. Toutefois, Riegl met en exergue des notions qui sont ignorées des classes dirigeantes : le péril (associé à celle d'irremplaçable richesse), l'intérêt public et la valeur de mémoire (portant le monument dont la conservation donne intérêt public, devient monument d'état) la loi ( qui permet leur attestation comme bâtiment d'État) ou encore les mœurs sans lesquelles la loi ne pourrait subvenir à l'attente d'une histoire et d'une mémoire. Ce conflit influence les monuments et leur préservation puisque qu'il entraîne un enchaînement et une succession de valeurs à prendre en compte : sans valeur d'art éternelle, on se retrouve avec une valeur d'art relative qui pour un monument transforme sa valeur de mémoire en valeur d'actualité<sup>71</sup>. L'Homme ne peut vivre sans son passé et c'est en somme ce que Riegl expose dans sa théorie en y exposant l'opposition et l'aspect intrinsèque de ces notions. Ce principe que démontre d'ailleurs Riegl de l'action mémoriel comme tangente de l'émotion ouvre le chaînon patrimonial comme instigateur de l'émotion, mais sous deux linéaires : pour les spécialistes et pour les profanes.

69. *Ibid* - p.23

70. Il faut savoir alors voir et toucher du regard les éléments qui composent le monde pour les intégrer à l'art. « Tout œuvre et le vouloir est plus que le seul produit de ses propres déterminations. »

71. RIEGL Alois, *Le culte moderne des monuments*, traduit par Jacques Boulet, L'Harmattan., coll. « Esthétiques », 2003, p.59

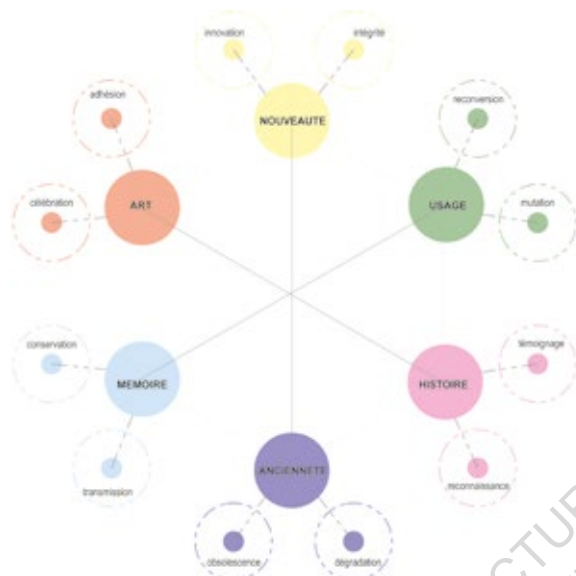


Fig. 15 : Schéma de l'organisation des valeurs et des relations, selon le travail de HAMMOUDI Tewfik, CHAUVET Guillaume, « Modèle de valuation patrimoniale », 2019

## C) L'inventaire et ses nouvelles valeurs

*«La mise en patrimoine implique bien une multiplicité des groupes sociaux et d'individus, du professionnel aux habitants et usagers, dont les mémoires peuvent entrer en concurrence où se confronter pour la mise en valeur, la Constitution et la transmission des savoirs.»<sup>72</sup>*

Les premiers classements et listes de monuments historiques ont été réalisés à partir de l'intervention de Guizot et de la Commission des Monuments historiques<sup>73</sup>. En 1944, André Malraux avait déjà créé le Casier Archéologique pour les vestiges et les ruines dont on considèrerait l'intégration jusqu'en 1930. L'Inventaire était donc, à sa création, motivé par la connaissance de sa faisabilité. De plus, la France était l'un des rares pays de l'Europe à ne pas avoir encore d'inventaire très précis et défini de l'ensemble des biens de l'Etat sur son territoire national. Les archives détenues par les institutions étaient pour la plupart obsolètes et ne permettaient pas de considérer pleinement l'ampleur du patrimoine français. Certes, il existait déjà des listes des monuments historiques, mais celles-ci ne considèrent pas le "petit" patrimoine tel que les fermes ou les moulins. Bien qu'en 2004 la décentralisation des institutions de protection du patrimoine se fait aux collectivités locales, l'avancement de la limite de prise en compte de la chronologie des œuvres dépassent les chercheurs de l'Inventaire. De fait, le travail d'élargissement du patrimoine à des époques plus récentes (de celle initialement prise comme référence) implique une préemption du travail déjà effectué car il devient, peu à peu obsolète. De plus, l'arrivée des aires urbaines a très fortement transformé l'approche de l'Inventaire face au patrimoine : il n'est pas envisageable d'aborder les objets de l'aire urbaine de la même façon que l'on aborde ceux des aires rurales. Les premières impliquent moins de difficultés tandis que, dans le milieu rural, les chercheurs de l'institution se heurtent parfois à la méconnaissance de la population par rapport à leur propre patrimoine. A partir des années 1970, l'Inventaire entre dans des phases de repérage d'objets à "potentiel de patrimonialisation" plutôt qu'à leur sélection. Les institutions des monuments modernes et celle du patrimoine viennent directement s'inspirer des doctrines de conservation du siècle dernier. Il demeure aujourd'hui encore de nombreux conflits moraux entre l'Inventaire générale du patrimoine<sup>74</sup> et l'Institution des Monuments Historiques, et ce, malgré le partage de très nombreuses valeurs dans les critères d'admission des œuvres. Depuis les théorisations faites par Riegl, peu d'autres sont arrivés à associer les valeurs et la gradation de la complexité que l'on retrouve dans la catégorisation des monuments historiques ou du patrimoine.

72. BARRÈRE Céline, BUSQUET Grégory, DIACONU Adriana, GIRARD Muriel, IOSA Ioana, *Mémoires et patrimoines : des revendications aux conflits*, Paris, L'Harmattan, coll. « Habitat et Société », 2017, p.9

73. Son essor s'est fait sur l'influence de Mérimée.

74. Par définition l'Inventaire et les Monuments Historiques s'opposent dans leur fonctionnement de sélection d'œuvres pour leur listes patrimoniales et monumentales. Cela est en place depuis la séparation des deux institutions.



## *Deux entités qui se complètent*

Les Monuments historiques et le patrimoine se complètent car ils partagent la même origine. On relèvera parmi les conditions de l'inscription à la qualité de monument national trois éléments qui forment un triptyque suprême de fonctionnement : les valeurs historiques, d'authenticité (ou d'intérêt) et de singularité (elle-même associée à la rareté et l'unicité). Parmi les autres nouvelles valeurs qu'on leur attribue depuis Riegl, on retrouve également la symbolique, la documentaire, la clarté ou encore l'esthétisme. Ces valeurs que l'on présente comme primordiales relativise leur rapport aux valeurs du patrimoine par des critères extérieurs à leur étude scientifique : l'implication du public dans ses inscriptions<sup>75</sup>; la reconnaissance par rapport aux critères propres de l'Inventaire (y inclus la méthode scientifique et les valeurs codifiées); enfin l'apport économique, liée à la politique sociale et le tourisme. Il se compose aussi de degrés d'étude concernant non seulement les valeurs mais également les registres et les qualifications qu'utilisent les chercheurs du patrimoine pour répondre à la problématique de la sélection patrimoniale.

La généralisation de ces valeurs induit à la considération de registre de valeurs qui les place davantage en différenciation qu'en opposition. Il est indispensable de préciser la question du registre de valeurs tant le registre lui-même demeure trop abstrait. Pour les valeurs primordiales de la patrimonialisation, on retrouve ainsi le registre domestique pour l'ancienneté (associé à la notion d'héritage), le purificateur pour l'authenticité (lien à l'origine et l'intégrité), herméneutique pour la significativité ou encore l'esthétique pour la beauté et l'art. Le monde patrimonial fonctionne alors sur une axialité entre « *les registres domestique et purificateur, et secondairement les registres herméneutique et esthétique.* »<sup>76</sup>. On exclut toutefois de ces registres, celui de l'économie qui se rapporte à la valeur touristique de l'objet et le registre civique pour l'intérêt général, registre industriel, fonctionnel ou encore réputationnel. Parallèlement à cette généralisation, on retrouve aussi un régime de qualification de valeurs qui les croisent davantage: on les appellent des valeurs orthogonales.

*« [...]le registre de valeurs qui commande la valeur d'authenticité est celui que nous avons nommé "pur" (ou "purificateur"), afin de marquer la similitude entre l'exigence de pureté associée à des domaines aussi différents [...]. »<sup>77</sup>.*

## *Les nouvelles définitions des valeurs*

Les inscriptions à l'Inventaire, que ce soit d'un "petit" patrimoine ou bien d'un ensemble passent toujours par l'examen des cinq critères primordiaux, issus des registres. Parmi les valeurs redéfinies de l'Inventaire, on retrouve aussi bien des valeurs dites prescrites<sup>78</sup> comme celle d'ancienneté et celle d'authenticité<sup>79</sup> indissociables de la notion de monuments; des valeurs ambivalentes, dites primordiales additionnelles qui agissent comme agent valorisant ou dévalorisant de l'inscription du bien selon leurs degrés d'influence; des valeurs latentes souvent considérées en dernier lieu lors d'indécision. Le dernier critère conflictuel entre les deux institutions, est celui de la beauté : la valeur d'esthétisme, proscrite chez l'Inventaire; suscitant chez les monuments historiques un intérêt qui traite de l'émotion.

Constitutive aussi de l'inscription au monument historique, la question de l'ancienneté est l'une des valeurs univoques de l'Inventaire. Elle est même devenue une valeur fondamen-

75. et donc de son influence dans un cadre émotionnel

76. HEINICH Nathalie, *La Fabrique du patrimoine, Maison des sciences de l'homme*, coll. « *Ethnologie de la France* », 2009, p.248

77. FABRE Arnaud et DANIEL Annick, *Emotions patrimoniales, Mal-*

*sons des sciences de l'homme.*, Paris, Scientifique, coll. « *Ethnologie de la France* », 2013, p. 205

78. *héritées d'un passé collectif*

79. *se rapportent à l'origine et à la mémoire*

tale. On l'a d'ailleurs toujours placé en opposition avec celle de l'art et de l'esthétisme. Dans sa nouvelle composition à L'Inventaire, l'ancienneté regroupe les valeurs d'ancienneté et celle d'histoire que propose Riegl : «*Le temps est un vecteur contradictoire, une forme vide pourvue de deux sens différents selon le sens qui lui est attribué : soit positif- c'est l'accumulation d'un capital d'ancienneté-, soit négatif- c'est la dégradation des capacités.*»<sup>80</sup>. Néanmoins, même au regard de sa qualité prescrite, la valeur d'authenticité n'en est pas moins vulnérable : pour pouvoir la comprendre, il est nécessaire d'avoir un savoir suffisamment conséquent pour en extraire les marques de temps qu'à subit l'objet et qui le fait intégrer cette valeur. Cette différence est importante pour que l'objet ne soit pas considéré comme juste «vieux» mais bien comme un élément «ancien»<sup>81</sup>. La valeur d'ancienneté pose également problème dans la mesure où elle ne peut fonctionner toute seule pour définir le patrimoine. En ce sens, on pourrait aussi la voir comme une anti-valeur du patrimoine. Toutefois, il est acté, qui plus est dans la société actuelle, que l'ancienneté demande à être respectée pour son caractère ancien.

Aussi univoque et prescrite, elle représente une qualité transcendante pour toutes les catégories de la population qui regardent le patrimoine. Certains vont même jusqu'à définir cette valeur comme étant la transposition de l'âme d'un bien, soit l' "aura" que peut dégager l'objet lui-même. Très souvent associée à la qualité de vérité, autant réelle que philosophique, elle fonctionne selon «*une continuité [...] substantielle et stylistique [...]*»<sup>82</sup>. Elle cherche notamment à redonner ses chances à la relation d'un état originel et d'un état présent, sur le principe toutefois de caractère inentamé de l'objet originel, inaliénabilité<sup>83</sup>. Tout comme l'ancienneté, elle n'est que très rarement confondue avec la valeur esthétique. Néanmoins, elle est parfois associée avec la valeur de rareté qui lui confère des traits émotionnels. On y intègre autant des critères de cohérences, de typologies et l'intégrité même de l'ensemble qui est décrit à l'inscription. Elle se distingue de celles proclamées par les Monuments Historiques qui ne considèrent en rien la copie ou le pastiche d'œuvre comme ayant une quelconque valeur face à l'originel. L'Inventaire pourrait, lui, les étudier, non pas par rapport à leur caractère authentique mais par rapport à la signification qu'ils impliquent pour l'œuvre originelle.

La rareté est ambivalente : à l'instar de la singularité ou de l'unicité, elle peut aussi bien être positive pour l'objet à classer que négative. Cette influence se lie à l'ancienneté : le temps est destructeur et amène irrémédiablement le monument à la ruine; ainsi plus le temps file et plus l'ancien devient cendre et poussière. La rareté n'est pas une valeur indépendante car elle gravite autour des autres : elle est tantôt associée à l'original tantôt à la typicité qu'elle transpose ensuite à l'unique, l'excentrique ou l'homogène. Toutefois, elle ne s'inscrit selon aucun critère invariable comme le temps : il est question ici du nombre et de la multiplicité de l'objet ou des objets étudiés. L'objet en lui-même doit alors avoir été valorisé par sa singularité pour qu'il puisse être considéré comme rare. Bien que constitutive des critères primordiaux de l'Inventaire et des Monuments Historiques, elle n'en reste pas moins un critère de valeur ajoutée à la condition de l'inscription.

La significativité complète la valeur de rareté, surtout dans la mesure où cette dernière questionne davantage la multiplicité et l'objet en série que la première. Seulement effective dans le cadre des inscriptions de l'Inventaire, elle intègre l'intérêt de l'artefact dans la forme sériel qu'il transporte. Cela tient davantage d'une aspiration à la documentation et la compréhension d'un aspect immatériel (usage ou mœurs) voire symbolique que d'une aspiration historique. Toutefois, elle reste la valeur actuelle qui se rapproche le plus de la définition de la valeur historique de Riegl. Par la suite, on lui associe également la valeur de personnalisation, celle de l'appropriation qui s'apparente chez les profanes, à la condition d'émotion patrimoniale.<sup>84</sup>

80. HEINICH Nathalie, *La Fabrique du patrimoine, Maison des sciences de l'homme*, coll. «*Enthnologie de la France* », 2009, p. 238 81 & . *Ibid* - p. 238 & p.239

83. Elle s'oppose aussi à une dimension de dénaturation, qui tourne autour de la valeur de modernisation avancée par Françoise Choay

dans les conditions de mise en valeur politique du patrimoine.

84. Pelicier induit le fait que cette appropriation est aussi à l'origine de la création des lieux de mémoire.

## La Beauté <sup>85</sup>

Seul critère théoriquement proscrit de la méthode de sélection de l'Inventaire, la beauté intègrerait des aspects trop subjectifs pour pouvoir être considérée comme une véritable valeur quantifiable. Serait-il juste et parfaitement admissible que la beauté d'un Rembrandt soit plus légitime que celle d'un Rodin ou de la cathédrale de Reims ? Dans quelles mesures un individu aurait le droit de valoriser ou non une œuvre en fonction de sa supposée beauté, sachant que le plaisir et le goût de l'art sont définitivement propres à chaque individu par rapport à son expérience ? Le critère et la valeur de beauté sont très généralement intériorisés par les chercheurs afin de limiter les interactions qui se rapprocheraient trop d'une considération profane de l'œuvre selon leurs principes scientifiques. On en déduit donc que cette Beauté, à tout à voir avec une certaines émotions. On différencie toutefois deux examens de types de beauté valable dans les méthodes de sélections : l'esthète ou la scientifique. L'aspect scientifique permet à l'Inventaire de la considérer, sous la forme de la représentativité de l'œuvre, comme un exemple : c'est donc une beauté relative à des propriétés pertinentes et remarquables par rapport à sa condition d'œuvre. On se concentre davantage sur une dimension de qualité physique, comme pour l'examen d'un critère de technicité d'une œuvre, demandant un savoir-faire particulier ou complexe. La Beauté esthète, elle, considère les caractères de «*symétrie, harmonie, monumentalité, décor, couleur...*»<sup>86</sup>. De fait, elle est seulement considérée comme critère chez les Monuments Historiques, dont l'attachement à l'apparence est aussi marqueur d'histoire : par définition, la beauté esthète fixe une dimension physique, tandis que de la beauté scientifique, s'attache à une qualité abstraite prônant la cohérence. La différence entre l'esthète et le scientifique est importante car elle renvoie aussi à l'image de l'harmonie, le plaisir de l'œil et la qualité perceptible. Dans les deux cas, le fait est que la beauté est ce qui plaît, comme une évidence à l'œil. Il est de fait difficile de ne pas considérer la beauté comme étant une valeur; elle qui est «*née de la conciliation problématique entre une méthode scientifique, donc supposée objective, un cadre administratif, donc supposé homogène et un objet patrimonial, donc a priori chargée d'émotion et de subjectivité puisque investi d'emblée, nous venons de le voir, par un certain nombre de valeurs; [...]*»<sup>87</sup>. Mais même si la valeur esthétique n'est pas l'un des piliers de la qualification du patrimoine, au sens propre de la patrimonialisation, elle en maintient l'équilibre. En effet, cette même valeur de beauté sera décisive de la sélection d'un objet, si doute il demeure. De plus, à l'échelle profane, elle fait valoir aussi des aspects controversés du patrimoine comme le «kitsch» ou le «mauvais goût» de certaines époques, notamment par sa vulgarisation auprès de la population. A l'Inventaire, on cherche à éviter la subjectivité, notamment concernant la beauté «*Car plus le cas est litigieux, plus on s'approche de la subjectivité, de l'individualité, de la contingence d'un choix pas toujours aisément justifiable*»<sup>88</sup>.

85. aussi appelé esthétique

86. HEINICH Nathalie, *La Fabrique du patrimoine, Maison des sciences de l'homme, coll. « Ethnologie de la France », 2009, p.245*

87. Ibid - p.227

88. Ibid - p.156

<b>UNIVOQUE</b>	Cohérence	<ul style="list-style-type: none"> <li>- fait également de garder un travail homogène et qui, déontologiquement, correspond les uns aux autres.</li> <li>- logique administrative et scientifique.</li> <li>- cohérence à l'échelle de l'édifice : échelle topographique, national ou local.</li> <li>- logique de justification des actions plus que de l'objet lui-même.</li> </ul>
	Documentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- documentation intègre l'objet dans la politique conservation</li> <li>- volontés de mémoire ou attestations d'existence.</li> <li>- valable pour les lieux de mémoire, les figures célèbres ou encore les signatures qui font authenticité.</li> </ul>
	Datation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- axé sur la matérialité des choses.</li> <li>- développement des modalités de datation dans le temps</li> </ul>
	Ancienneté	<ul style="list-style-type: none"> <li>- critère primordial pour l'Inventaire et pour les Monuments Historiques</li> <li>- Questionnement de la notion d'histoire et celle de rareté mise en relation.</li> <li>- Rapport à la notion d'origine et de provenance.</li> </ul>
	Originel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- transposition au pastiche, ou à la contrefaçon.</li> <li>- étude de la copie aussi intéressante que l'original du point de vue de l'Inventaire</li> <li>- logique inclusive du scientifique par rapport à la copie.</li> </ul>
	Etat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- degré de conservation qui peut constituer une ambiguïté.</li> <li>- intégrité matérielle et continuité vers un état neuf</li> </ul>
	Authenticité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contre ce qui n'est pas conforme à l'état d'origine soit par dégradation soit par modification humaine.</li> <li>- lien existant entre l'état actuel et l'origine pas forcément suggéré.</li> <li>- question de lisibilité et de continuité.</li> </ul>
<b>AMBIVALENT</b>	Décor	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les objets</li> <li>- aussi bien négatif que positif : dénaturation si négative, atout si positif</li> </ul>
	Rareté	<ul style="list-style-type: none"> <li>- valeur de la méthodologie officielle</li> <li>- liée à la question d'ancienneté, par la puissance du temps dans l'état de destruction.</li> <li>- plus fort que d'autres valeurs telles que l'esthétique mais ne fonctionne pas seule.</li> <li>- renvoie aussi à la multiplicité (négative) sauf si rapport à la typologie.</li> <li>- objet rare et unique ou élément représentative d'une série ou typicité</li> </ul>
	Originalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- objets atypiques.</li> <li>- liée à la question de la rareté.</li> <li>- stéréotypes peuvent être pauvres en patrimoine, originalité peut aussi faire "kitsch"..</li> </ul>
	Homogénéité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rupture dans la cohérence d'un ensemble.</li> <li>- plusieurs modèles d'une même série sont positifs.</li> <li>- rivalisation du tout et de l'individuel</li> </ul>
	Unicité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- typique ou sérielle mis en parallèle de l'unique et l'exceptionnel.</li> <li>- en règle générale : dévalorise l'atypique</li> <li>- dépend du regard que l'on en fait</li> <li>- non absolue, ni associée à une culture particulière.</li> </ul>
<b>LATENT</b>	Accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mesurable seulement sur terrain</li> <li>- trop relatif et contextuel pour être immuable</li> <li>- rattache plusieurs caractéristique du bien ensemble</li> </ul>
	Vulnérabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- symbolique de conservation</li> <li>- protège par les mots et par les images.</li> </ul>
	Modeste & Vernaculaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- vernaculaire savant ou le modeste monumentale</li> <li>- limite de la patrimonialisation</li> <li>- entre traditionnel et nouveau</li> </ul>
	Fonction & Forme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- autant l'usage que le style</li> <li>- complexité du sens : restitution des usages originaux.</li> <li>- fonctionnel parfois plus fort que l'ancienneté</li> </ul>
	Typologie & Ubanistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en relation de l'objet avec d'autres objets de la même catégorie ou bien sa mise en relation avec ce qui l'entoure.</li> <li>- associée l'une à l'autre et se rattache respectivement à l'authenticité et l'originalité.</li> </ul>
	Local & Global	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rapport d'échelle pour critère de sauvegarde et de protection</li> <li>- considération des liens politiques et cohérence nationale</li> <li>- rapport à l'influence de l'objet</li> </ul>
	Personnel & Impersonnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- différenciation des gens et de leur corps, entre esprit et physique.</li> <li>- de l'objet propriété personnelle, commune et objet-personne.</li> </ul>

Fig. 16 : Tableau récapitulatif des critères étudiés pour la patrimonialisation par l'Inventaire.

# Pratique

## A) L'émotion patrimoniale : le débat de ses influences

- I.1 Symbolisme du monument  
et rapport à la mortalité*
- I.2 Mémoire et regard collectif  
Le cas d'identité nationale  
Le regard profane de l'école :*
- I.3 Valeur universelle et  
objet de psychologie*

## B) L'émotion patrimoniale : le débat de ses origines

- I.1 Le patrimoine :  
un enjeu social et politique  
Patrimonialisation & Géopolitique  
Economie et tourisme :  
Argent contre émotion  
La mise en valeur*
- I.2 le patrimoine :  
une affaire de conflits  
Le défi de la patrimonialisation*

## C) Cas pratique le patrimoine religieux en flammes

- I.1 Incendie Notre-Dame*
  - I.1.1 Contexte*
  - I.1.2 La nuit fatidique*
  - I.1.3 Le bilan réactionnel  
et ses conséquences*
- I.2 Incendie de Saint-Donatien*
  - I.2.1 Contexte*
  - I.2.2 Le jour des cendres*
  - I.2.3 Le bilan réactionnel  
et ses conséquences*
- I.3 Incendie de l'orgue de  
la cathédrale de Nantes*
  - I.3.1 Contexte*
  - I.3.2 Les notes de feu*
  - I.3.3 Le bilan réactionnel  
et ses conséquences*
- I.4 Synthèse et croisement des cas*

# 3

## III/ Ressentir le patrimoine : entre émotion et manipulation.

### A) L'émotion patrimoniale : le débat de ses influences

« Il convient de parler d'émotions patrimoniales, au pluriel. »<sup>89</sup>

Parallèlement à l'étude des théorisations de la fin du siècle des Lumières, les institutions publiques et les chercheurs du patrimoine se sont intéressés à la notion d'Émotions patrimoniales.<sup>90</sup> Celle-ci interroge l'influence des valeurs défendues aussi bien par Viollet-le-Duc, Ruskin et Riegl sur la relation de l'Homme au patrimoine et plus particulièrement aux monuments historiques.<sup>2</sup> L'émotion est une sorte de finalité qui, parmi les spécialistes, divise : certains l'appréhendent pleinement comme Anne-Marie Thiesse en 1999 : « *La question d'une construction d'un sentiment d'appartenance nationale et l'invention patrimoniale n'est plus à démontrer.* ».<sup>91</sup> L'identité que l'on retrouverait dans l'architecture passerait également par la symbolique de sa fonction philosophique.

Conception d'un objet ou d'un concept abstrait placé dans un contexte et une temporalité bien particulière, le patrimoine est aussi, dans sa démonstration émotionnelle, une correspondance à la configuration sociale d'une communauté. Cette dernière s'identifie à l'objet liés aux valeurs de la chaîne patrimoniale : elle joue un rôle d'intensification émotionnelle auprès des populations et conçoit des regards collectifs nouveaux, dévoués comme une sacralisation de l'objet. Bien que l'intégration de l'émotion au sein de la qualification de l'œuvre se vait subjective, au même titre que la valeur esthétique, elle n'en est pas moins physiologique du domaine. On y retrouve d'ailleurs certaines typologies d'émotions qui se réfèrent généralement au spectre d'impulsions émotionnelles : la colère, la compassion, la haine, la tristesse ou encore l'amour. L'émotion dans ce cas ne peut être que dans l'expérimentation extrême du moment. Ce schéma social oppose toutefois l'animalité humaine et les émotions de collectivités qui rassemblent des idéologies de pensées spécifiques dans l'inconscient collectif. La légitimité des assemblages de valeurs s'expliquent aujourd'hui également par les aspects sociaux, économiques, conflictuels et symboliques des dits objets.

89. HEINICH Nathalie, *La Fabrique du patrimoine, Maison des sciences de l'homme*, coll. « *Ethnologie de la France* », 2009, p.65 + cit. FABRE Arnaud et DANIEL Annick, *Emotions patrimoniales, Maisons des sciences de l'homme*, Paris, Scientifique, coll. « *Ethnologie de la France* », 2013, 408 p.

90. le terme sera notamment théorisé par Daniel Fabre en 2000. Cette vision du patrimoine n'est pas nouvelle puisque que Pelicier en faisait référence lors d'un discours lors d'un colloque de médecine.

91. BARRÈRE Céline, BUSQUET Grégory, DIACONU Adriana, GIRARD Muriel, IOSA Ioana, *Mémoires et patrimoines : des revendications aux conflits*, Paris, L'Harmattan, coll. « *Habitat et Société* », 2017, p. - cit. THIESSE Anne-marie, *La création des identités nationales*, Edition Seuil, 1999, 385p.

# PATRIMONIALISATION

*La chaîne patrimoniale*

APPROPRIATION

**Observation**

*Désigner*

**Sélection**

*Classifier*

**Justification**

*Conserver*

**Conservation**

*Restaurer*

**Exposition**

*Publiciser*

**Valorisation**

*Mise en scène*

*Diffusion*

Emotions

Fig. 17 : Schéma récapitulatif de la suite séquentielle de la chaîne patrimoniale

## *1.1 Symbolisme du monument et rapport à la mortalité*

Rauschenberg expose le patrimoine non seulement comme un conflit évident des entités qui le définissent mais surtout comme le retour sur une expérience plus abstraite de sa propre existence. Dès lors que l'émotion définit un atout de pensée, une gradation de son impact s'opère face à l'objet patrimonial. Cela passe par quatre étapes, incontournables dans l'évolution de cette émotion. On y retrouve le transport, la dispute (qui se rapporte indéniablement aux conflits), la déploration et enfin la sédition : d'une certaine manière, ces étapes émotionnelles se rapprochent du développement des étapes du deuil<sup>92</sup>. Cette catégorisation rejoint la question de l'impact de la destination du patrimoine, surtout au regard de l'appropriation de celle-ci.

Le «transport» se rapporte à un émoi de la population, un effet de sidération via un choc émotionnel. En d'autre terme, c'est le déclencheur du processus d'émotion, passant par la surprise et l'inattendu d'une situation. Il est aussi l'initiateur d'un jugement rétrospectif sur des actions passées qui induisent à la génération nouvelle une pensée génératrice de considération historique. On prendra en exemple ici la relation très particulière que les Allemands entretiennent avec la mémoire de la Seconde Guerre mondiale. C'est aussi le cas des destructions depuis les années 1960, qui auraient aujourd'hui très probablement une appellation, si ce n'est de monument historique, de patrimoine industriel : les halles Baltards par exemple.

La dispute se réfère à la caractéristique polémique du patrimoine : l'expression, «il n'y a pas de fumée sans feu» s'applique particulièrement sa situation. Elle a de tout temps opposé des idéologies radicalement contradictoires. Ce furent le cas des théories de Ruskin et Viollet-le-Duc mais aussi des courants de pensées dans l'architecture, comme le débat de valeur de l'art entre l'institution des Beaux-Arts et celle du Bauhaus au début du XXème siècle<sup>93</sup>. Après la question de la dispute, qui évoque notamment les conflits, on retrouve la question de la déploration qui, comme la sédition, a tout à voir avec l'émotion patrimoniale. Celle-ci reprend essentiellement le processus de réaction à destruction du bien. On y considère deux types de déploration. La première est la plus courante puisqu'elle concède une monopolisation des sentiments et des émotions : elle regroupe d'ailleurs des émotions qui sont converties de manière générale en dynamisme de reconstruction. Il est toutefois important que le phénomène de destruction ne donne pas lieu à des poursuites judiciaires sous peine de voir transformer l'émotion initiale en possible rancune : si les acteurs extérieurs n'agissent pourtant pas, elle se transforme en indignation qui visera alors une cible définie, un coupable de la catastrophe.

*«Il est décisif que, dans tous les cas, la déploration demeure centrée sur elle-même puis sur le geste de premier secours et enfin sur la renaissance espérée, qu'elle ne soit pas prolongée d'une accusation et relayée par la recherche d'un coupable.»<sup>94</sup>*

La sédition se voit divisée en deux axes majeurs. Premièrement, la sédition patrimoniale serait une révolte ou du moins une mobilisation qui peut aller jusqu'à la violence. Dans ce cas, on se base sur l'appartenance territoriale et sur l'origine d'une chose plutôt que ses valeurs et ses références. Cela permet néanmoins de faire grandir l'intérêt d'attachement à un lieu d'une

92. Modèle de Kübler-Ross qui recoupe les émotions du deuil en cinq étapes : le déni, la colère, le marchandage, la dépression et l'acceptation.

93. On rappellera ici la querelle entre les Anciens et la Nouvelle génération d'artistes à Weimar, qui donna naissance avec

Gropius l'école du Bauhaus - KRAUME Lars, *Die neue Zeit (le temps nouveau)*, Série, 2019

94. FABRE Arnaud et DANIEL Annick, *Emotions patrimoniales, Maisons des sciences de l'homme*, Paris, Scientifique, coll. « Ethnologie de la France », 2013, p.72



partie d'une population qui ne l'est pas. Généralement ce qui est invoqué pour la protection des lieux, c'est la caractéristique de beauté vue comme quelque chose d'universel : *«L'attachement émotionnel au patrimoine s'exprime aujourd'hui de la façon la plus intense dans ces scènes emblématique qui figurent la destruction injuste de la demeure.»*<sup>95</sup>. Le cœur de l'argumentaire patrimonial devient alors le droit, personnel et collectif, d'être soi-même, en osmose avec son passé objectivé et localisé, hérité ou choisi, qui est donné comme une source présente de la perpétuation.

*«[...]l'émotion indignée laisse place le moment venu, à l'expertise raisonnée - et inversement.»*<sup>96</sup>

Il s'y rattache par la suite la valeur symbolique, dépendante de la notion d'histoire mais aussi très sacralisée<sup>97</sup>. De fait, la symbolique se retrouve notamment dans les faits monarchiques et religieux qui portent le monument comme des reliques ou les "regalias". On associe à la symbolique le facteur de l'ontologie, c'est-à-dire, dans le cas présent, le questionnement de la raison de l'être par rapport à un objet que l'on détermine comme appartenant à une entité supérieure. Elle se rapproche fortement de la catégorisation de la tradition et du culte par son rapport à la philosophie de l'être. Ce rapport symbolique n'est pas sans rappeler la dimension mortelle de l'Homme. De fait, et c'est tout à fait ancré dans la société occidentale, l'Homme a peur de la mort, ou du moins de l'inconnu qui se cache derrière la mort.. C'est d'ailleurs ce que dit Maurice Maeterlinck en parlant de son rapport au symbolisme : *« La peur de la mort est l'unique source des religions.»*<sup>98</sup>. Ce questionnement de la mort reflète d'autant plus la relation du symbole à la religion que les premiers objets considérables comme monument que sont les sépultures et les nécropoles. Déjà aux époques antiques, on rendait hommage aux morts : la sépulture, tout comme le monument, est en quelque sorte un gardien et le témoignage d'un passé mais aussi la sécurité de l'avenir par les apprentissages qu'il transmet : *«La mémoire soutenue par le monument facilite le deuil : la mort est moins nue quand elle s'habille de pierre.»*<sup>99</sup>

Il en vient de se demander si ce rapport à l'immortalité que désigne par opposition la peur des Hommes de leur propre mort n'est pas une façon détournée d'atteindre une certaine transcendance temporelle : *«La crainte de l'immortalité pourrait être le meilleur remède à la peur de la mort.»*<sup>100</sup> Pelicier associe cette question psychologique à la nature expérimentale de chaque individu, car en effet, seuls les vivants l'expérimentent : *« Le mal qui nous effraie le plus, la mort, n'est rien pour nous puisque lorsque nous existons la mort n'est pas là et lorsque la mort est là, nous n'existons plus»*. Ainsi, le monument aujourd'hui dégage cette notion d'immortalité qui se transpose aux enseignements théoriques et doctrinaux par les valeurs d'histoire et d'authenticité.

*«Le monument ne se conçoit que par rapport au sacré et à sa consécration.»*<sup>102</sup>

Toutefois, le symbolisme que l'on retrouve, notamment dans la sacralisation religieuse du monument peut être porteur de confusion sur sa valeur source : on en vient à se demander qui du concepteur ou de la personne qui reçoit cette valeur la ressent le plus. C'est face à cet aspect confus que se divisent les avis : les historiens y voient la réaction d'une destruction ce qui permet alors d' «apprécier «la beauté du mort»<sup>103</sup>. L'indignation de la destruction ou du saccage des

95. Ibid - p.78

96. Ibid - p.200

97. BABELON Jean-Pierre, CHASTEL André., *La notion de patrimoine*, LEVI., 2008,

98. Citation de MAETERLINCK Maurice, *Artiste, écrivain (1862 - 1949)*

99. PELICIER Yves, « L'Homme et le monument », , n° 4, coll. « La Pierre d'Angle », 1985p. 16-19.

100. Citation de M.JACQUARD Albert, (1925 - 2013).

101. Epicure dans *Lettre à Ménécée*

102. PELICIER Yves, « L'Homme et le monument », , n° 4, coll. « La Pierre d'Angle », 1985p. 16-19.

103. HEINICH Nathalie, *La Fabrique du patrimoine, Maison des sciences de l'homme*, coll. « Ethnologie de la France », 2009, p.27 - cit. CERTEAU Michel de, JULIA Dominique & JACQUES Revel, «La beauté du mort : le concept de culture populaire», *Politique aujourd'hui* n°12, 1970

monuments historiques en font aussi la force de ces derniers par une sorte d'accroissement de l'intérêt public pour l'objet, s'opposant à la connaissance de son origine. C'est parce qu'il existe plus de façons de détruire volontairement un lieu que cela rendrait la protection et l'émotion de la destruction plus facile d'atteinte : « au nombres desquels on peut citer la ruine par incurie, le vandalisme par insouciance, le dépeçage par cupidité, la défiguration par ignorance, la restauration par mauvais goût, et même le vandalisme par occultation. »<sup>104</sup>. Les sociologues privilégient quant à eux le tout de la destruction, pas forcément la relation violente à la destruction humaine mais celle de la disparition naturelle, telle que l'érosion. Les anthropologues et une majorité des ethnologues se concentrent davantage sur les valeurs sources, ce qui entraîne une généralisation du problème de symbolique : ils y considèrent trois catégories que sont la vente, le don et la conservation, avec comme crédo, « *conserver pour transmettre* »<sup>105</sup>. La dimension de conservation s'appliquent dès lors très souvent à la symbolique et en particulier à celle qui est religieuse : on garde et on conserve par exemple les "objets sacrés" qui ne doivent ni être vendus ni donnés car « *De ce fait, ils se présentent et sont vécus comme un élément essentiel de l'identité des groupes et des individus qui en ont reçu le dépôt.* »<sup>106</sup>

*« Tout est potentiellement patrimoine parce que tout est chargé de sens, parce que tout a été construit, aménagé, ouvragé, repris, modernisé, refait selon des valeurs humaines qui sont susceptibles, aussi, d'être les nôtres. Le passé est mort, et ne subsiste que dans notre esprit. Seule notre mémoire le fait vivre, attachées l'une et l'autre à des lieux, à des objets, à des œuvres qui restent sous nos yeux et qui les interrogent. » 107*

104. Ibid - p.27 , cit. depuis BRICHET Robert, *Le Régime des monuments historiques en France*, Paris, Librairies techniques, 1952

105. Ibid - p. 29

106. Ibid - p.29, cit. depuis BRICHET Robert, *Le Régime des monuments historiques en France*, Paris, Librairies techniques, 1952

107. LEHÉGARAT Thibaut, « *Un historique de la notion de patrimoine* », 2015. halshs-01232019ff, p.8 - cité depuis Olivier POISSON, avant-propos à J. LIMOUZIN et F. ICHER, *Regards sur le patrimoine...*, op. cit., p. 12

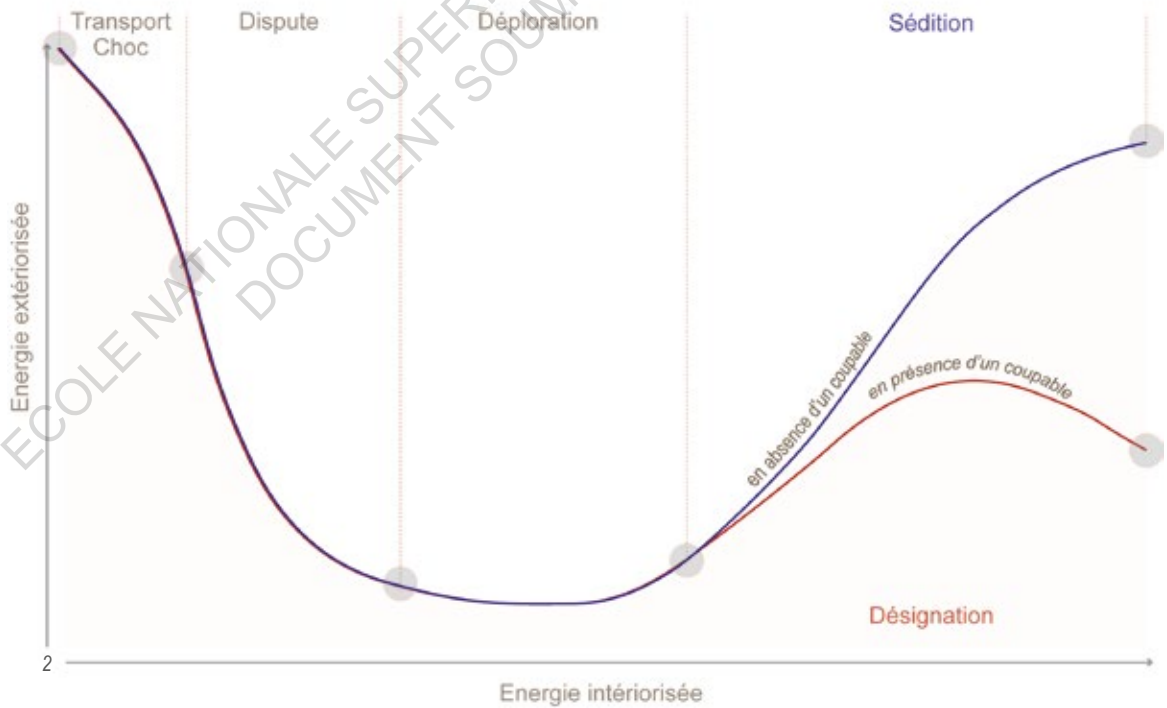
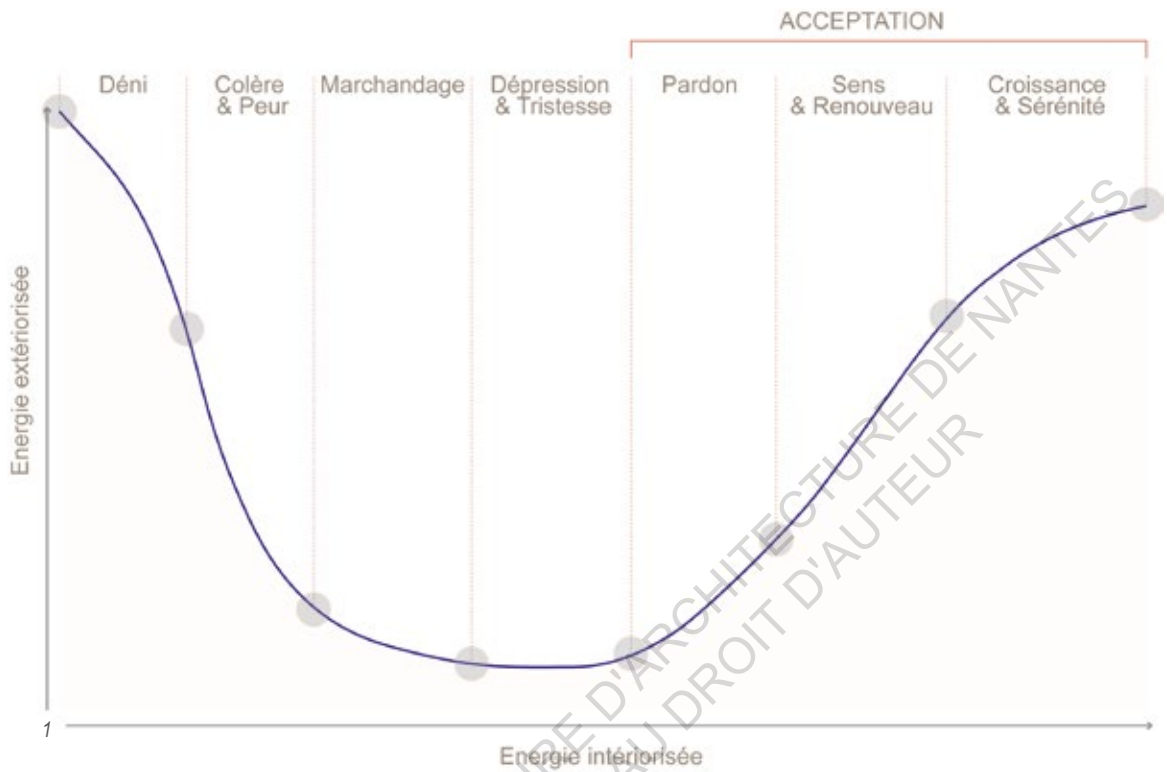


Fig. 18 : Graphiques de la courbe des étapes du deuil (1) et de l'émotion patrimoniale (2)

## 1.2 Mémoire et regard collectif

*«On saisit bien la logique de ce point de vue manichéen : sont admissibles, car correctes politiquement, les émotions qui vont dans le sens de l'intervention patrimoniale d'État, sont critiquables - comme ignorantes, manipulées est intéressées - celles qui expriment une distance voir une résistance aux raisons solidement informées de l'intervention patrimonial homologuée.»<sup>108</sup>*

Même si le symbolisme de l'oeuvre est très important à la conception d'une émotion patrimoniale, elle n'en est pas le seul critère contraignant les populations : un exemple flagrant de cela est le très récent incendie du château de Shuri, au Japon, le 30 Octobre 2019 ou encore celui de la chapelle royale de Milot, monument haïtien classé au patrimoine mondial de l'Unesco le 13 avril dernier dont peu de personnes en France, ont entendu parler. Pour Daniel Jacques Granger et Dominique Poulot, le patrimoine a connu un double abandon de l'ancrage patriotique et de l'exclusivité de la haute culture. Il s'y ajoute à cela également la démocratisation de ce sujet, qui contribue non seulement à la diffusion de l'intérêt patrimonial au public mais aussi à sa destruction : c'est le cas de la cité d'Angkor au Cambodge dont l'intégrité est menacée par la valeur touristique du lieu. En ce sens, il faut y voir plusieurs choses : la relation des Nations à leur patrimoine est, pour une très grande majorité, très récente, et aujourd'hui encore, on découvre par l'archéologie des aspects du patrimoine insoupçonnés ou que l'on ne veut pas admettre. C'est l'exemple de la présence de pigments de couleurs sur les statues de l'Antiquité qui prouvent que ces arts et architecture n'étaient par forcément en marbre blanc. Il s'agit d'un regard ancré dans les esprits depuis la Renaissance, le rendant difficile à faire évoluer. Cette question de formalisation du regard passe notamment par l'intégration d'une forme d'identité nationale dans la relation du public à l'oeuvre.

### Le cas d'identité nationale

*«Tout élément du patrimoine, «de la petite cuillère à la cathédrale», avait vocation à concourir de manière égale à l'identité nationale. Par son organisation territoriale et sa vocation planificatrice, l'Inventaire exprimait une vision dynamique de la démocratisation culturelle attachée un domaine réputé élitiste.»<sup>109</sup>*

Le patrimoine dans sa banalisation tend à désigner davantage l'identité culturelle des lieux, sites ou même peuple comparé à sa définition brute de patrimoine. Le cas de l'identité nationale n'est pas anodin dans son rattachement à la question d'émotion patrimoniale. De fait «Le monument est aussi donateur d'identité.»<sup>110</sup>. L'une des fonctions du patrimoine et du monument est d'interagir avec les populations pour leur donner un sentiment d'appartenance à une communauté, qu'elle soit nationale ou sociale. L'Histoire a fait du patrimoine, après l'avoir fait pour les Monuments Historiques, un héritage collectif qui se veut justifier l'appellation de biens communs appartenant à tous. C'est en ce sens qu'il y a une transposition d'une appartenance via les symboles d'un pays. Au-delà de la langue, du drapeau ou de son histoire, chaque nation met en avant les atouts de sa singularité : bâtiments, oeuvres d'art, patrimoine immatériel. Que serait la France si on lui retirait sa Tour Eiffel par exemple ou sa gastronomie ? Que serait l'Egypte sans les Pyramides ou Rome sans le Colisée ? Naturellement, d'autres objets auraient pris cette place

108. FABRE Arnaud et DANIEL Annick, *Emotions patrimoniales, Maisons des sciences de l'homme.*, Paris, Scientifique, coll. « Ethnologie de la France », 2013, p. 84

109. HEINICH Nathalie, *La Fabrique du patrimoine, Maison des sciences de l'homme*, coll. « Ethnologie de la France », 2009, - p.100

- cité depuis BALSAMO Isabelle, *Science et conscience du patrimoine. Entretiens du patrimoine*, Paris, Fayard/ Editions du patrimoine, pp.255-267

110. PELICIER Yves, « L'Homme et le monument », n° 4, coll. « La Pierre d'Angle », 1985p. 16-19.

vacante, cependant, elle est là la démonstration de la qualité d'identité.

Toutefois, la création d'une identité nationale passe avant tout par l'intervention d'une volonté politique, souvent au coeur des conflits latents du patrimoine architectural. Certes, on convoitait la valeur historique de l'œuvre mais aussi le rapport à un génie français et l'appartenance à la communauté nationale par le rassemblement d'un passé collectif. Au temps déjà du vandalisme, les valeurs artistiques, historiques et esthétiques commençaient à être attribuées aux grands monuments nationaux. C'est notamment au travers de plusieurs caractéristiques majeures que l'on considère désormais la condition de bien et d'héritage commun pour le patrimoine. La création d'une "démocratie de la délégation" fut décisive dans la politisation plus radicale du patrimoine. A partir de la Révolution, des groupes successifs ont pris en main, au nom du peuple, le pouvoir de décision sur le domaine patrimonial. Généralement formés sous la forme de conseils, de comités ou de commissions, ils étaient dirigés par des experts dont la dimension émotionnelle n'est pas forcément explicite. On répertorie les effets attendus de la monumentalisation; on fait fonctionner la patrie avec la nation et on appelle à une identification absolue des populations pour la patrie, soit l'identification absolue à la nation. La multiplication des médiations, et donc une singularité de chacun, convient à écrire une identité commune à chaque habitant d'une nation : c'est l'identité nationale qui est créée. Le double registre de l'identification enracine les émotions ressenties de l'échelle individuelle vers la collectivité. Le patrimoine régional à de ça la différence qu'il ne vient pas réunir l'ensemble du territoire mais une partie. Tout comme les objets patrimoniaux nationaux sont mis en valeur et sont l'emblème d'un pays (Versailles, La Révolution guidant le peuple...), les patrimoines régionaux sont les emblèmes des villes et des régions. Ils sont les raisons d'un attrait touristique mais aussi d'une relation particulière au passé d'ancêtres des familles y vivant.

On parlera ici de la notion de proximité qui est d'autant plus importante dans la consécration d'un héritage : cette proximité est l'une des raisons de l'attachement des populations, par la réalité qu'ils y accrochent et la tangibilité de l'objet lui-même. Tout comme le patrimoine national, le patrimoine régional présente la fierté d'une région à être définie par ces mêmes œuvres, découlant d'une appropriation « chauvine ». Parfois, cette recherche d'appartenance a une légitimité, tendant parfois jusqu'à la renommée internationale, et entraîne des conflits comme c'est le cas sur la régionalité du Mont-Saint Michel.

Le cas de l'internationalisation des œuvres et donc de l'identité de celle-ci passe toutefois par des valeurs plus transcendantes que celle de l'identité. Jean Davallon le décrit notamment comme « fait communicationnel » c'est-à-dire : « *comme processus dans lequel l'objet patrimonial est le support d'une relation entre celui qui le met en valeur et le visiteur (comme un support de médiatisation), tout en étant l'opérateur par lequel se construit un lien entre nous qui en avons l'usage et ceux qui l'ont produit (c'est à dire un opérateur de médiation).* ». <sup>111</sup> On retrouve donc la question de symbolisme, surtout dans son appellation religieuse, puisque l'entité de la religion dépasse la notion de frontières et de Nation. Qui plus est, l'Histoire et l'impact de celle d'une Nation sur une autre est aussi vecteur de cette transcendance. L'internationalisation passe toutefois dans l'apprentissage de l'identité, tout comme son expérimentation : la façon de vivre d'un allemand après les révélations de la Seconde Guerre Mondiale sur les camps de concentration et d'extermination se distingue drastiquement de celle des Français ou des Britanniques par exemple. Aujourd'hui beaucoup d'allemands demeurent dans une sorte de culpabilité face aux événements, tandis que les autres n'y voient que la victoire et la fierté d'y avoir mis un terme.

111. LEHÉGARAT Thibaut, « Un historique de la notion de patrimoine ». - Cité de Jean DAVALLON, *Le don du patrimoine. Une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Lavoisier, coll. « Hermès », 2006, p. 16

Fig. 19 : Photographie du Mont-St Michel, qui porte le débat entre son origine normande ou bretonne



*«C'est parce que - et non pas bien que - le regard est socialement construit qu'ils comptent pour ceux qui y ont accès, qu'il prend sens, qu'il s'incarne dans des textes et des images, et finit par imprégner la vision à toujours plus grande échelle»<sup>112</sup>*

### **Le rôle de l'école : le regard profane**

*«[...]La mission essentielle conservatrice du passé nationale universel[...] à une mission d'éducation et de loisirs visant tous les publics.»<sup>113</sup>*

Comme la logique l'implique, le rapport des hommes à l'identité nationale se rapporte essentiellement à leur relation à l'éducation : on l'a bien vu dans l'échange entre l'Inventaire général et la dimension scientifique que celui-ci entretient avec le sujet de l'esthétisme. En ce sens, l'école est tout autant « *l'organe central de profération du grand récit national* »<sup>114</sup>. L'apprentissage et surtout la connaissance du passé, en qualité de mémoire plus qu'à seul titre historique, est une base solide d'avancement dans la société contemporaine. Le rapport se fait autant à la culture qu'aux sciences : on pensera par exemple aux enseignements d'architectes qui ont contribué à la mise en place de nouveaux mouvements stylistiques ou tout simplement des inspirations du passé, comme mémoire d'une technicité ou d'un esthétisme popularisé. Cela relie notamment la question du regard une certaine innocence. Au-delà du fait que l'on conditionne par l'éducation une forme de regard sur le passé, celui-ci n'en reste pas moins issu de la spontanéité, d'un "coup de coeur", de celui qui expérimente le patrimoine et la ville. En effet, sans instruction particulière concernant le patrimoine, on lui laisse la possibilité de se rattacher que davantage à ce qu'elle connaît : le sensible et les connaissances rudimentaires majoritairement historiques.

Toutefois même si l'aspect que cette communauté profane lui donne se rapproche en tout point d'une forte subjectivité, et est donc particulièrement lié à la notion de plaisir, de goût et d'esthétisme, elle ne lui est pas pour autant seulement dédiée : « *L'émotion ne serait-elle alors que le masque de l'ignorance profane ? [...] l'émotion et bien là elle se révèle par le soin qu'elle met à se dérober.* »<sup>115</sup>. C'est là le point commun de la réflexion de Fabre et de Nathalie Heinich : la sensibilité patrimoniale n'est pas plus une affaire de connaissances pures que d'évidences qui se dégagent d'une œuvre à laquelle notre sensibilité répond graduellement. De plus, il est difficile aujourd'hui, au regard de son évolution, de ne pas y voir une dissociation de la notion de reconnaissance collective. Selon Alphonse Dupront « *la patrie est devenue patrimoine* »<sup>116</sup> : elle procure à la plupart des Français les ressources identitaires de base et ceci dans toutes les classes de la société avec une expression plus convergente qu'on ne l'imagine. Ainsi, le patrimoine se fait aussi le réceptacle et l'incarnation de la transcendance nationale, forme de mémoire subjective de la société que Halbwachs appellera notamment « mémoire collective ».

*« Retenons pour le moment son extraordinaire efficacité par laquelle se vérifie le fait que l'héritage culturel avait bien pour mission de personnifier le corps national, dans sa différence, son unité et sa continuité. »<sup>117</sup>*

112. HEINICH Nathalie, *La Fabrique du patrimoine, Maison des sciences de l'homme, coll. « Ethnologie de la France »*, 2009, p.118  
113. FABRE Arnaud et DANIEL Annick, *Emotions patrimoniales, Maisons des sciences de l'homme.,Paris, Scientifique, coll. « Ethnologie de la France »*, 2013, p.48-49

114. FABRE Arnaud et DANIEL Annick, *Emotions patrimoniales, Maisons des sciences de l'homme.,Paris, Scientifique, coll. « Ethnologie de la France »*, 2013, p.40

115. *Ibid* - p.46  
116 & 117. *Ibid* - p.27

L'apprentissage du regard de l'Inventaire se base sur ce regard pré-existant : le regard collectif n'est qu'une amélioration du regard déjà présent par l'ouverture d'esprit du sujet qui l'expérimente. Toutefois, s'il l'objet cache l'évidence de profonde démonstration de son importance au regard collectif, le chercheur ne peut le voir : le chercheur se place autant dans une politique de désignation que de compréhension de l'objet, à l'instar de tout le monde . «*L'Inventaire, donc, est ce qui produit du regard sur les choses, avant même de produire, comme tout travail de recherche, du savoir sur ce qui est à voir.*»<sup>118</sup>. Le regard collectif s'est formalisé et conventionné : la formation des spécialistes et la transmission des connaissances à la population impute au monde une attitude commune, pour qu'il corresponde au plus grand nombre. Pointer du doigt serait le degré zéro de l'objectivité du regard du chercheur mais dirigerait vers quatre les étapes du regard : Localiser, décrire, dater, illustrer. Elles sont complétées à posteriori dans les bureaux par la mise à disposition des résultats et la publication<sup>119</sup>.

*«Un individu juge d'une réalité ou il juge d'une valeur. La réalité ou la valeur détermine la forme du jugement.»*<sup>120</sup>

De fait, on intègre aussi au regard collectif, ce jugement qui détermine l'implication de l'émotion patrimoniale pour sa conservation. Il en existe trois, actés comme principaux : les jugements d'observateur, d'évaluateur, de prescripteur. On passe d'un jugement sur la perspective de l'objet à une perspective de sujet : le premier cas, celui de l'observateur, s'en tient aux faits et c'est ce jugement qui rejoint parfaitement les intentions de l'Inventaire général; pas d'émotions, simplement des faits scientifiques observables et la plus grande objectivité possible. On prend en compte tout fait, qu'il soit vérifié ou non, comme matière à juger le monument. L'observation se concentre ainsi sur une catégorisation ou une description de typologie. Le jugement évaluateur instigie le premier glissement inévitable du jugement vers un patrimoine que l'on valorise . Ce glissement s'opère à cause des valeurs qu'on lui accorde. Toutefois, le jugement prescripteur étend ce glissement à la prescription qui lui inclut l'évaluation morale de l'objet, non plus esthétique. Seulement ces deux jugements posent problème dans leurs aspirations subjectives : de fait, l'évaluation se rapporte définitivement à la notion de goût et de plaisir, fortement réprouvée par l'institution de l'Inventaire, la prescription à l'avis personnel approfondi. Seulement, la valeur esthétique ne peut s'appliquer que dans deux cas précis : si l'on a affaire à un monument intentionnel/voulu ou bien si il est question d'un processus émotionnel relatif aux monuments historiques.

*«Il n'est pas rare que l'émotion des profanes face à un bâtiment menacé de destruction soit au principe de son entrée dans la chaîne patrimoniale.»*<sup>121</sup>

118. HEINICH Nathalie, *La Fabrique du patrimoine, Maison des sciences de l'homme, coll. « Ethnologie de la France », 2009, p.124*  
119. *On oppose le travail d'observation sur le terrain et celui dans les bureaux dans le chainage du patrimoine*

120. HEINICH Nathalie, *La Fabrique du patrimoine, Maison des sciences de l'homme, coll. « Ethnologie de la France », 2009, p.150*  
121. *Ibid - p. 64*



### 1.3 Valeur universelle et objet de psychologie

L'émotion patrimoniale défendue par Fabre présente alors une fonction de point de vue tel que le présente le cas d'identité nationale. De fait, l'émotion se constituerait à partir du regard collectif, changeant en fonction des cultures, des genres et des générations : « [...] en explicitant le point de vue des habitants, le tableau s'inverse et, pour faire bref, la sollicitude devient contrainte, la sauvegarde dépossession, et la promotion invasion menaçante pour la culture locale. »<sup>122</sup>. Elle y intègre autant une notion de nostalgie devant le monde moderne que la légitimité de sa nouvelle émergence, que l'on questionne. Seulement, il n'existe pas qu'un seul patrimoine : la pluralité répond à la mémoire singulière qui ne renvoie plus simplement à un sentiment national. Devenu un phénomène mondial, plus ou moins accepté dans les pays, l'internationalisation joue un rôle très important.

L'objet prend à mesure du temps la fonction de nouvelles aspirations de la société moderne. Au-delà des aspirations d'immortalité du monument, ce dernier cristallise les doutes de l'Homme. De fait, l'exemple des édifices religieux demeure l'un des plus parlants : en plus d'être ladite maison de seigneur, les œuvres sont très généralement orientées, soit par la protection soit par le destinataire envisagé : c'est le cas des œuvres de Banský de nos jours. Cette recherche d'identité démontre une recherche de sécurité ou à défaut, d'une déresponsabilisation temporaire pour échapper à la condition d'Homme qui nous est donnée. On parle ici d'un objet-transfert dans un premier temps : le monument peut le devenir au même titre que les exemples de psychologie de l'enfance. On rattache une expérience, souvent douloureuse à un objet pour que ce dernier nous libère des craintes qui pourraient persister sur notre existence. C'est cet aspect que l'on prête à certains monuments, en particulier ceux en rapport avec l'entité céleste ou mortuaire. Pour certaines personnes, c'est ce qui fait aussi que le monument devient témoignage : déjà immortel, le monument tient le registre des vies qui l'ont côtoyé comme le ferait le livre de toutes les vies humaines. Il note et retranscrit ce que l'on souhaite lui apporter, faisant par là même de lui autant un outil de communication du passé, du présent et des temps futurs que le confident et témoin desdits événements.

À ce rapport d'objet-transfert, il faut également rajouter la qualification d'"objet transitionnel"<sup>123</sup> : le monument en lui-même est son propre monde, un peu comme pourrait l'être un ouvrage à un auteur ou une musique à un musicien. Il donne à voir une multiversalité qui le définit alors comme monument-repère<sup>124</sup>. L'individu qui se projette le monument de la sorte l'interroge quant à une appartenance subjective à son expérience propre. Il crée des regroupements de croyances et d'aspirations, comme les édifices religieux mais aussi les écoles ou des fondations caritatives et s'expose à ce que Heidegger définissait comme la nature spatiale du monument dans une dimension originale. Cette fonction transitionnelle couplée à celle de monument-repère forge l'émotion patrimoniale du monument vers des aspirations plus profondes que la connaissance : cela enjoint par exemple toute la dimension des valeurs vues plus tôt. Cela permet de créer la catégorie du patrimoine mondial de l'UNESCO qui représente, si on le réduit à cela, l'héritage humain de la planète.

Certains monuments sont aussi placés à un rang supérieur dans la hiérarchie patrimoniale. Dès lors qu'un bien patrimonial est considéré comme hors du temps et hors d'attente d'une société et ses affaires humaines, il obtient une valeur universelle de protection. Son atteinte physique ou morale en est d'autant plus virulente : « Il n'est donc plus au-

122. FABRE Arnaud et DANIEL Annick, *Emotions patrimoniales, Maisons des sciences de l'homme*, Paris, Scientifique, coll. « Ethnologie de la France », 2013, p.82

123. LEHÉGARAT Thibaut, « Un historique de la notion de patrimoine ». & ANDRIEUX Jean-Yves, *Patrimoine et histoire*, Belin.,

Paris, 1997, 283 p.

124. PELICIER Yves, « L'Homme et le monument », n° 4, coll. « La Pierre d'Angle », 1985p. 16-19.

aujourd'hui, sur la scène mondiale, de déploration qui soit candidement certaine de son bon droit et surtout, de son efficence tant l'universalité postulée de la notion de valeur patrimonial se trouve contestée à la mesure de sa position dominante et de son succès.»<sup>125</sup>. Cette même valeur universelle se rattache à celle de l'objet-personne qui temps même à personnifier des objets dont la valeur patrimoniale n'est souvent plus à faire : majoritairement, ce sont des « œuvres qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science » (monuments ou ensembles) ou du « point de vue esthétique, ethnologique ou anthropologique »<sup>126</sup>. Nathalie Heinich fait le parallèle de cette notion avec l'enlèvement de la Joconde en 1911 qui fut ressentie dans le monde, de l'art et profane, comme une prise d'otage de la peinture célèbre de De Vinci. Cette même personnification montre par le choix des champs lexicaux employés la portée de cette universalité sur l'émotion. En effet, par l'utilisation du mot "enlèvement", on fait glisser l'ensemble de l'affaire sur une dimension plus sociale et humaine que celle que l'on pourrait attribuer à un tableau. La Joconde était alors prise en "otage" par des ravisseurs comme aurait pu l'être une personnalité publique ou un dirigeant politique. Bien sûr l'identité nationale peut y être considérée, tout comme le symbolisme de l'objet, cependant, ladite peinture n'est pas une œuvre française et n'a comme symbolique que le rapport à son auteur considéré comme visionnaire de son temps. Dans ce cas, pourquoi cette affaire est-elle si prenante ? Il y a le retour des valeurs de l'art et de l'histoire, aspect non-négligeable : en cas de destruction, l'œuvre et une partie de l'histoire auraient été perdues, effaçant une partie de mémoire de l'Histoire. Mais ce qui compte vraiment ici, c'est l'affection que l'on portait déjà à la peinture : plus qu'un tableau, la Joconde est une expérience artistique de son observateur, ce qui lui fait créer un lien indéfectible. On s'y attache comme à ses expériences de vie et ce qui les compose : on peut en faire un parallèle avec les objets d'affection quotidiens. Cette attribution personnifiée les élève à un rang supérieur par rapport à un simple objet. En d'autres termes, on peut les considérer aussi comme des "objets d'affection" : à valeur souvent personnelle, ils intègrent parfaitement l'individualisme possessif de la condition humaine de la société.

125. FABRE Arnaud et DANIEL Annick, *Emotions patrimoniales, Maisons des sciences de l'homme*, Paris, Scientifique, coll. « Ethnologie de la France », 2013, p.75-76

126. Mondial, UCDP (s. d.). *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*. UNESCO

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## B) L'émotion patrimoniale : le débat de ses origines

«Le patrimoine n'est pas un simple objet d'étude : il est également un produit social, une production sociopolitique, même plus, un instrument et un outil. Non plus un lègue, il est devenu au fil de son évolution une ressource utilisable qui diffère de la notion d'héritage auquel elle se rapporte. Le patrimoine pris comme "instrument" ou "outils" revient à saisir l'objet patrimonial comme communiqué, signifiant, stratégiquement et politiquement orienté, pour servir d'autres objectifs ou des objectifs plus globaux.»<sup>127</sup>

L'émotion patrimoniale est intimement liée à la psychologie et à la question du développement personnel. Cependant, ces émotions sont propres à des points de vue spécifiques de la nation, à l'exception de celles à valeurs universelles. Ce n'est pas un hasard si chacune des nations du monde légifère et conserve de manière totalement différente les unes des autres. L'Homme est créateur de son propre environnement, et en ce sens, il en est aussi le créateur d'émotion. La signification de l'entité du monument est alors tout autant primordiale que le trio de critères qui le définissent comme véritable objet méritant du titre : la Trinité du temps, de l'espace et de la monumentalisation. Au-delà des formes, tailles ou la matérialisation du concept de communauté, il enjoint une ouverture au social et au facteur politique menant aux conflits.

A la question d'infinie temporalité des valeurs de mémoire ou de commémoration, on admet l'emprise du monument. De fait, il s'inscrit autant dans un contexte temporel que dans un contexte spatial, rarement indépendant de sa nature de monument. Dans beaucoup de grandes villes par exemple, on cherchait à l'époque des Lumières à faire "respirer" les monuments. C'était non seulement pour les mettre en valeur mais également pour affirmer davantage leur statut de monument. Il en va du même raisonnement pour toutes les constructions qui se veulent héritières d'un ordre ou d'une légende supérieure à la construction humaine : c'est le cas de Rome sur la Palatin, en référence à la fameuse légende de la Louve ou encore celle de l'Abbaye de St-Florent-le-Vieil en Anjou, basée sur la légende d'un dragon terrassé par Saint-Florent. Tandis que ce dôme de protection pouvait être plus divin que physique, il est aujourd'hui tout autant politique : «La politique prend facilement à l'égard du monument une attitude religieuse»<sup>128</sup>. Les palais, les arcs de triomphe ou encore certains jardins sont des lieux, qui sont autant consacrés par leur temporalité que par leur spatialité. On imagine mal un monument dantesque en plein milieu de la campagne nantaise : le monument se place dans un lieu important par ses dimensions ou son implication dans le développement des Hommes. Les émotions viennent alors s'entremêler à la question politique et de moralité, ainsi qu'à la légitimité du contexte et des communautés pratiquantes.

127. BARRÈRE Céline, BUSQUET Grégory, DIACONU Adriana, GIRARD Muriel, IOSA Ioana. *Mémoires et patrimoines : des revendications aux conflits*, Paris, L'Harmattan, coll. « Habitat et Société », 2017, p.51

128. *Ibid* - p.

## *1.1 Le patrimoine : un enjeu social et politique*

*« Le patrimoine culturel, un outil puissant de construction de l'identité collective, a été utilisé comme outil d'oppression ainsi que comme moyen de réconciliation selon le programme politique de ses créateurs et de ceux supposés assurer sa conservation. »<sup>130</sup>*

La « mise en patrimoine » est une question indubitablement sociale. Associée à la création des musées et des lieux culturels, elle répond à la société changeante des Lumières. La question sociale soulève dans son contexte le rapport à l'embellissement, l'urbain et la restauration par exemple. Toutefois, elle ne représente un enjeu social que par son emploi par la politique nationale : *« la mémoire est situationnelle et “bricolée” dans les contextes de confrontation. »*<sup>131</sup>. Il est important de voir que l'utilité sociale du patrimoine est reconnue par sa valorisation. La fonction sociale que l'on y décèle revient surtout à une remise en question des fondements de la société dans laquelle a été construite l'objet. La Révolution française, à défaut d'avoir été particulièrement tendre avec les monuments, a le mérite d'avoir forcé une prise de conscience collective mais aussi populaire de la relation au patrimoine<sup>132</sup>. Celle-ci passe autant par l'accès qu'on lui donne pour le public depuis les prémices de l'Inventaire général mais aussi par la promotion du patrimoine à ces derniers : en plus des journées du patrimoine ou des expositions, la création de nouveaux labels de protections mettent en lumière et hiérarchisent ce qui devrait être considéré comme ayant une valeur pour les populations et la nation. La mise en patrimoine suit la demande sociale qui se conditionne en fonction des émotions de la disparition d'un héritage et d'une histoire. La patrimonialisation l'y rejoint en se basant toutefois davantage sur des études scientifiques pour légitimer son discours.

*« l'histoire de la mise en patrimoine repose, par exemple, en France sur la controverse symbolique ou pratique, à la fois conséquences des politiques publiques et facteur de transport en formation de la décision politique. »<sup>133</sup>*

### *Patrimonialisation & Géopolitique*

La politique du patrimoine s'attache indéfectiblement à l'Histoire des populations. On l'a vu, en France, elle prend notamment racine avec le vandalisme révolutionnaire iconoclasme qui préfère détruire l'image d'une adoration religieuse. Dans les autres pays, la patrimonialisation se révèle être l'instigatrice des identités nationales (Grèce et son passé antique...). À partir de 1834, beaucoup de pays commencent à légiférer sur la question de la protection patrimoniale. En matière politique, il est flagrant que la France tente à ce moment-là de rejoindre ses pairs dans la construction d'une valeur commune de patrimoine. Le choix de la protection est lui-même un geste politique puisque l'on prend aussi des mesures coercitives : on régule la relation entre tourisme et bénéfices de certains lieux pour éviter la dégradation et la perte trop grande de mémoire.

C'est par l'institution des Monuments Historique et de l'Inventaire général que tout se passe alors : on évoque la notion de “chaîne patrimoniale” pour politiser et convenir des méthodes de considération du patrimoine. On cherche davantage à séquencer pour mieux conceptualiser le traitement du patrimoine que de laisser la subjectivité des émotions convenir des listings patrimoniaux. Chacune des séquences se réfèrent en premier lieu à des alternatives intégrant cette

130. BARRÈRE Céline, BUSQUET Grégory, DIACONU Adriana, GIRARD Muriel, IOSA Ioana *Mémoires et patrimoines : des revendications aux conflits*, Paris, L'Harmattan, coll. « Habitat et Société », 2017, p.130

131. Ibid - p. 10 - Bastide - 1970

132. On peut faire le même parallèle dans les autres pays, comme l'Italie, qui par exemple opposait les collections des Médicis et la pensée commune sur la richesse.

133. Ibid - p.17

condition : on rapporte dans un premier temps l'objet à sa relation première à l'héritage sur la «*perpétuation d'une société à travers son système de dévolution de biens*»<sup>134</sup>; «*la certification objective d'une compétence générale*»<sup>135</sup>; ou encore le cadre de l'action<sup>136</sup>.

La séquence de la chaîne patrimoniale simplifie ces alternatives de catégorisation selon cinq moments qui sont tout à fait associables à la méthodologie de l'Inventaire. Ainsi, pour le patrimonialiser, le monument a besoin que l'on le désigne, que l'on le classe ou inscrive, que le conserve, que l'on le restaure et que l'on le publicise. Ces cinq notions tendent la politique inévitablement vers la confection d'une émotion patrimoniale. Certes le fait de "désigner" est le plus difficile à mettre en place, toutefois, passé cette étape, l'émotion entre forcément dans les considérations de conservation de ceux qui l'ont initiée. Désigner démarre le processus de patrimonialisation. Instable car potentiellement contestable, même au regard des valeurs que porte l'Inventaire, la désignation s'intercale aujourd'hui très souvent entre le dilemme de la destruction et de la conservation, ce qui montre son rôle décisif dans la séquence et la politique. Elle est la représentation directe des limites du patrimoine et de son extension vers le "tout-patrimoine" : «*Elle suppose en effet la désignation conjointe du patrimoine et de la communauté qui le reconnaît comme sien - le choisissant donc comme élément fondamental de sa propre édification. C'est double reconnaissance semble opérer la synthèse du dilemme de l'expert [...] elle affronte potentiellement les façons de désigner que l'institution du patrimoine avait forgées au fil de son histoire.*»<sup>136</sup>. La classification entame le processus physique de la chaîne : il est spécifiquement le moment de recensement et d'ordonnement des objets, comme le recensement citoyen s'il composait une liste de biens communs inaliénables. En plus de sa fonction hiérarchique que l'on s'oblige désormais à donner au classement, il permet la lutte contre l'usage abusif de l'objet ou de l'abandon que certains en font, suite à la démultiplication des labels de conservation. En plus de potentiellement créer des conflits sur le débat de la propriété public et privé par l'intervention de l'Etat sur des biens de particulier, les labels créent le conflit des institutions elles-mêmes sur le désaccord de la classification des biens. En labellisant régulièrement ces œuvres, la nation renforce l'influence de celles-ci à l'internationale, ce qui explique également la forte influence de l'UNESCO. Seulement, l'existant n'est pas le seul à avoir cet enjeu d'influence : certaines nouvelles constructions, bien que pas forcément qualifiées de patrimoine et de monuments, touchent à cet enjeu de puissance. On citera le Louvre de Lens à sa création qui donna un regain de tourisme à la région du Grand-Est. C'est à ce moment que peuvent commencer à intervenir les émotions patrimoniales : la reconnaissance officielle du bien comme ayant valeur patrimoniale, a contrario de la désignation qui n'a pour but que de préparer cette potentialité. «*C'est à ce point que s'inscrivent les décisions concernant la mémoire des faits et des personnes, et leur commémoration. Immatériels par essence, ils n'en aspirent pas moins à une incarnation : éphémère lorsqu'elle est cérémonie ou exposition, durable lorsqu'elle est monument ou musée.*»<sup>137</sup>. Une fois encore, revient le débat de la temporalité du bien lui-même et de la condition d'immuabilité qu'on lui porte, tout comme c'est fait avec les tombeaux et la transcendance de la Mort.

*«Toute l'histoire récente de la figuration nationale vient donc se projeter [...] entre les visionnaires de la nation imaginée et les savants, archéologues et historiens, en charge d'énoncer la réalité passée, mais qui n'en demeurent pas moins justifiés dans l'exercice de leurs travaux par la vérité supérieure du patrimoine [...].»*<sup>138</sup>

134. FABRE Arnaud et DANIEL Annick, *Emotions patrimoniales, Maisons des sciences de l'homme.*, Paris, Scientifique, coll. « Ethnologie de la France », 2013, p.50 ; Question anthropologique qui forme le patrimoine sur la destination autant que sur l'origine et l'appartenance du bien

135. Ibid - p.51, se rapporte à la légitimité et de droit de l'acteur.

136. Ibid - p51, c'est le degré d'implication des institutions en charge du bien Questionnement du "qui s'en occupe ?".

136. Ibid - p.53

137. & 138. Ibid - p.57

La conservation vient dès lors concrétiser davantage la mise à l'épreuve du traitement patrimonial par le retour des doctrines concernant la ruine et la reconstruction. Par son caractère immuable dans le temps, le monument et par extension le patrimoine ne peuvent toutefois qu'être "conservés" : ils doivent être maintenus vivants et debouts aussi longtemps que la civilisation pourra s'en occuper. Bien sûr le credo dont Riegl fait gage dans sa doctrine est irrémédiable : «*On ne fige pas la marche du temps, la progression insidieuse de la ruine et irrésistible*»<sup>139</sup>. Cependant, il est surtout question de ne pas abandonner le patrimoine qui serait principalement dû à sa relation de destruction plus intentionnelle que naturelle. Aujourd'hui le paradoxe s'est d'autant plus élargi par le devoir de conservation qu'il est imposé à la politique contre le devoir d'amélioration des conditions de vie de la ville. La conservation rejoint la restauration qui sont toutes les deux des pratiques qui viendraient dès lors à entraver les nouvelles pratiques constructives. Toutefois, la restauration est plus inscrite dans la durée que la conservation : «*La restauration [...] récuse [...] l'énorme défaut de choisir une version et d'imposer autoritairement et une unique perception de l'oeuvre ancienne alors que celle-ci doit rester ce qu'elle est devenue, ce lieu pluriel et ouvert où l'imaginaire trouve à se déployer.*»<sup>140</sup>. La relation à la restauration joue également sur l'émotion patrimoniale car dans son intervention, elle peut tout à fait retirer l'émotion elle-même du lieu par un lissage complet dudit lieu. La restauration demeure alors l'instigatrice de conflits de l'objectivité que l'on se doit de donner à l'histoire au rapport de souvenir qui fait la bascule du lien passé.

*«Ce qui reste est toujours plus précieux que ce que l'on rajoute : d'un côté nous avons affaire à l'histoire, de l'autre à la fiction, et je préfère la première attitude qui est beaucoup plus romantique. L'une est positive, aussi loin va-t-elle, l'autre se contente de combler les vides à l'aide des choses qui sont plus mortes que le vide lui-même puisque elles m'ont jamais eu de vie propre.»*<sup>141</sup>

Finalement, il ne peut y avoir de transmission émotionnelle sans médiation et presse. La propagande et l'école en font partie mais dans le cadre de la méthode des institutions, celle-ci est d'autant plus contestable. La propagande fut par exemple un moyen de faire passer le message politique d'une nation après la guerre pour l'Alsace-Lorraine, tout comme les marques du passé sont utilisées pour prouver la légitimité d'une nation par rapport à une autre sur un territoire. Le partage au public du patrimoine mène inévitablement l'utilisation de l'opinion publique et l'avis du plus grand au monde pour faire pencher la balance sentimentale envers des besoins politiques. De ce fait, c'est sûrement la séquence qui induit le plus grand nombre de conflits tant elle se rapproche de l'élargissement du regard qu'on lui porte. Quand cela est possible, les émotions patrimoniales se fixent dans le cas de figure d'abus politique. L'excès de l'ouverture induit irrémédiablement à la restauration suite aux dégradations dues à ses activités tandis qu'une fermeture totale tend vers la conservation de l'existence même de l'objet mais l'abandon des apports économiques de ce dernier.

Souvent, on utilise le patrimoine comme un otage pour défendre sa cause : c'est notamment du rapport à l'objet-personne et à sa valeur universelle que cela répond. Détruire le patrimoine de l'ennemi montre que l'on attaque son histoire et pire, qu'on ne le considère même pas. C'est une attaque directe à la civilisation que cet objet représente<sup>142</sup>. Il implique au moins une recherche de supériorité, dans la capacité de détruire ce que l'autre est. L'enjeu de puissance est lié à l'influence d'une nation. De fait, elle rejoint la valeur économique du patrimoine qui se base surtout sur l'aspect touristique des choses. Elle constitue un attrait par ce biais mais aussi

139. *Ibid* - p.59 - Farmer - 2004

140. *Ibid* - p. 63

141. *Ibid* - p. 64

142. Daesh justifie la destruction de ces sites patrimoniaux par son salafisme. Il accorde une grande importance au tawhid (monothéisme) et à l'élimination du shirk (polythéisme). exemple de destruction : les Bouddhas de Bâmiyân.

par sa symbolique: c'est le prestige que l'on rattache à la conception d'un patrimoine d'exception, souvent mondialement reconnu et parfois emblème d'une nation. Cet enjeu rejoint la valeur universelle du monument. La question de l'appartenance y est toutefois plus questionnée alors que la patrimonialisation se démocratise. Avec le tout-patrimonial, on s'interroge sur la légitimité de pays ayant fait des fouilles dans un autre pays et ayant gardé les reliques. C'est le cas avec l'Égypte par exemple. Le souci en France est l'inaliénabilité du patrimoine, ce qui oblige à prouver que ces derniers ont été obtenus frauduleusement. Par ailleurs, on peut aussi considérer que le patrimoine a définitivement une portée mondiale : « [... la notion et la pratique patrimoniales sont transformées dans le monde qui les a vues naître et, de fait, mondialisées, dans le sens où il n'y a plus sur la Terre de groupes qui en soit tout à fait exempt [...]. »<sup>143</sup>. Cela comprend aussi l'architecture des tombeaux et des monuments mortuaires, qui sont les premiers objets de références historiques et d'héritages.<sup>144</sup>

L'UNESCO internationalise le patrimoine: une partie devient donc hors frontière et fusionne à la notion même de droit du patrimoine. On ouvre alors la question de la sauvegarde à une dimension autre : une sauvegarde de l'humanité symbolique. Aucun patrimoine n'échappe à la controverse : les défenseurs du patrimoine enchaînent des opérations qui le consacrent. Après l'interprétation du sens historique, on en dévoile la raison d'être. En un sens on vient lisser la ligne de partage entre ceux qui découvrent et ceux qui administrent mais aussi entre les architectes et les archéologues, les historiens et les érudits locaux, la population locale et la mémoire du monument à tous les autres. La mondialisation expose alors la relation du local au mondial qui s'est transposée à la notion de patrimoine créant ainsi des dissensions et des interférences d'échelle. On porte un jugement sur une vision mondiale du patrimoine : il existe de fait une vision mondiale du patrimoine, une «*circulation de standard patrimoniaux globalisés*».

### *Economie et tourisme : Argent contre émotion*

La politique et la géopolitique n'interagissent toutefois pas avec la notion de patrimoine sans intérêt : de fait, ce dernier représente en France aujourd'hui pas moins de quinze milliards d'euro pour le patrimoine bâti. Cela provient notamment du fait que les sites ont la possibilité de faire eux même office d'activités ou bien de proposer des ateliers en rapport avec leur propre bien. C'est le cas des grands monuments et du "petit" patrimoine par exemple, avec des villages reconstitués de viking proposant des ateliers de chasse ou de poterie. Cette valeur, jamais abordée dans les doctrines de Viollet, Ruskin et Riegl, demeure néanmoins primordiale à la survivance du patrimoine : l'économie du lieu s'affilie à la politique d'attrait du territoire. Le conflit dérive non plus sur la qualité patrimoniale du lieu mais bien sur l'aspect économique que ce dernier rapporte : on cherche à protéger l'histoire mais les collectivités locales cherchent à faire fructifier le lieu. Cela s'est démocratisé avec la muséification de la ville à partir de la loi générale des monuments historiques, en 1889. L'aspect touristique entraine alors à peine dans la considération des expositions universelles. On oppose deux registres distincts que sont celui de l'économie (qui parle donc de pragmatisme du patrimoine par rapport à la population), et celui d'historiographie (qui lui parle davantage de l'aspect savant qu'il doit représenter). Beaucoup de cas en sont la preuve notamment les parcs à thème dirigés vers la notion d'histoire mais également les reconstitutions de villages factice à but touristique. On oppose systématiquement deux grandes frontières : «*entre "grand" et petit, noble et populaire, artistique et industrielle, mémorial et immémorial, profane et religieux, savant et pragmatiste*».<sup>146</sup>

143. FABRE Arnaud et DANIEL Annick, *Emotions patrimoniales, Maisons des sciences de l'homme*, Paris, Scientifique, coll. « Ethnologie de la France », 2013, p.23

144. Dernier paragraphe - PELICIER Yves, « L'Homme et le monument », n° 4, coll. « La Pierre d'Angle », 1985p. 16-19.145. BAR-

RÈRE Céline, BUSQUET Grégory, DIACONU Adriana, GIRARD Muriel, IOSA Ioana, *Mémoires et patrimoines: des revendications aux conflits*, Paris, L'Harmattan, coll. « Habitat et Société », 2017, Scovazzi, 2008 - p.42

146. Ibid - p.35



## La mise en valeur

Le questionnement de la mise en valeur est éminemment politique dans tous ses aspects. De fait, la mise en valeur a pour but d'attirer l'attention du plus grand nombre sur l'objet en question : peu importe que ce soit "de la bonne ou de la mauvaise publicité" l'important c'est de lui donner de la visibilité. Chez nous, en Occident, il est courant de reconnaître la mise en valeur comme "standardisée". Les opérations de mise en valeurs, bien que réglementées, font partie du raisonnement de conservation du plus grand nombre. Fabre retrouve en la mise en valeur, une façon de provoquer l'émotion patrimoniale dont il fait appel dans l'évolution du patrimoine. De fait, cela rejoint le principe même de la mise en valeur qui recouvre un certains nombres de possibilités dans sa réalisation : «[...]d'embrasser les pratiques des acteurs, les politiques publiques et les normes patrimonial, mais aussi les émotions, les imaginaire est la variabilité des interprétations.»<sup>147</sup>. La mise en valeur semble d'une certaine manière résumer le statut du patrimoine historique bâti. Par l'influence qu'elle a sur les populations et les institutions, elle renvoie à une notion de plus-value d'un monument sur des activités économiques. Toutefois, la mise en valeur porte également une ambivalence de desseins : la première se fait dans le respect explicite de la référence elle-même tandis que la seconde capitalise sur l'attractivité et le prestige que l'on pourrait exploiter. Elle passe dès lors par plusieurs opérations diverses : on y retrouve par exemple la conservation ou la restauration qui portent un caractère d'irrémediabilité. La destruction entraîne des reconstitutions historiques par exemple, qui font partie du fondement de cette mise en valeur. Elles rejoignent en quelque sorte la modernisation et la livraison : ces dernières attributions de la mise en valeur traitent notamment de l'intégration des normes nouvelles de société à l'ancien ou à sa "mise à jour" par rapport aux besoins sociétaux. C'est par exemple le cas de la mise en électricité des châteaux médiévaux. Les doctrines présentent d'ailleurs, souvent la modernisation comme aberrante, car faisant trop diverger la destination du monument par rapport à son but originel.

La question du réemploi combine d'ailleurs la notion de modernisation et de livraison, mais en s'éloignant de celle de conservation ou de restauration. Paradoxalement, on extrait le bâtiment de son propre état de ruine, comme le fera la restauration, mais on en usurpe l'usage par une réattribution de celui-ci «*La pratique du réemploi devrait faire l'objet d'une pédagogie particulière. Elle relève du bon sens, mais aussi d'une sensibilité inscrite dans la longue durée des traditions urbaines et des comportements patrimoniaux, et donc différente selon les pays.*»<sup>148</sup>. C'est aujourd'hui un débat qui s'installe compte tenu des limites floues du patrimoine. La valorisation peut aussi se faire au travers d'une mise en valeur des sites emblématiques qui deviennent le décor d'œuvres contemporaines, plus ponctuelles et moins invasives pour le monument. C'est le cas de la mise en scène : on présente le monument comme un spectacle, un art urbain. La plupart du temps, cela est réalisé par l'intermédiaire de jeux de lumières et de sons, projetés sur les façades des monuments intéressés ou bien de la création de zone sonore. On évoquera par exemple l'utilisation de bande sonore de joutes pour vitaliser les arènes de Nîmes. A Nantes, la cathédrale a, par exemple, été le support de projection en 2020 d'un spectacle de sons et lumières sur la thématique de l'Amazonie ou très récemment l'œuvre de l'artiste JR avec son trompe l'œil sur le parvis du trocadéro, faisant face à la Tour Eiffel. Majoritairement, les infrastructures mises en place obligent toutefois à moderniser certaines caractéristiques des monuments : l'intégration de l'électricité, aujourd'hui indispensable dans bon nombre d'édifices publics, questionne sur la modernisation de ces derniers. De fait, on interroge en plus de la valeur d'authenticité que l'on peut intégrer au développement, la valeur d'esthétique générale de l'œuvre. La mise en scène reprend également la condition des expositions et plus particulièrement la constitution de scène

147. Michel Rautenberg. *Postface. European Journal of Turkish Studies*, 2014, *Heritage Production in Turkey. Actors, Issues and Scales*. ffhalshs-01300372

148. CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil., Paris, coll. «*La couleur des idées*», 1999, p.166

de vie des périodes de constructions, dans la majorité, des œuvres. C'est le cas des châteaux de la Loire entre autres mais aussi par exemple des maisons de maîtres, telles que Mozart ou Van Gogh. Ces scènes ont d'ailleurs plus un apport de divertissement que les pratiques lourdes sur les monuments, au même titre que la mise en lumière, car elle cherche à donner à voir aux visiteurs. Il s'y ajoute, par le cadre touristique et à valeurs économiques, la mise en valeur de la "conservation en espèces", c'est-à-dire, via les supports publicitaires des œuvres. Faisant partie de la société de consommation, des boutiques de "souvenirs" se sont installées dans les monuments pour faire perdurer en quelque sorte l'expérience que l'on en retire. Nombre de ces monuments viennent alors entretenir ce rapport économique au travers de boutiques et de restaurants mais cela peut très vite amener à une disneylandisation, soit la transformation dudit patrimoine en un objet de foire et un parc d'attraction. Il y aurait dans ce cas une dépréciation de sa valeur patrimoniale pour l'économie. Il faut y trouver un équilibre. Les émotions se fixent donc soit sur l'ouverture saturée et excessive de l'objet qui ne permet donc aucun contact, ou bien la fermeture de ce dernier une préservation de son existence.

Le patrimoine est un vecteur politique. Il a un intérêt pour les particuliers autant que pour le domaine public. La lecture du patrimoine est indissociable de sa relation politico-administrative qui est d'ailleurs une façon de mettre à égalité les monuments, les lieux et toutes autres productions collectives. L'inventorisation peut d'ailleurs être vue comme l'une des étapes de la consécration d'une propriété nationale. Cependant, ce qui est véritablement vecteur politique et patrimoine, c'est l'intérêt général placé au-dessus de la conservation des monuments et la célébration de l'héritage.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



*Fig. 20 : Photographies de la mise en lumière de la cathédrale de Nantes en 2020*



*Fig. 21 : Photographie de JR sur le trompe-l'oeil du trocadéro.*

## 1.2 Le patrimoine : une affaire de conflits

*«Penser les revendications patrimoniales ou mémorielles nous amène inévitablement à aborder la question de la mémoire collective, du patrimoine et de leur mobilisation comme instrument de revendications autres, c'est-à-dire, de revendications culturelle, politique ou social.»<sup>149</sup>*

Le patrimoine et la mémoire ont des relations dialectiques complexes, comme le patrimoine et la politique. On instrumentalise la mémoire à des fins politiques jusqu'à parfois en faire prétexte dans la justification de projets. L'objectif de construction d'un récit commun donne une aspiration collective du monument et une volonté d'impacter les mentalité par l'influence de ce même récit. *«La culture des individus est relative, relationnelle, stratégique et instrumentale»<sup>150</sup>*. De fait, cela veut dire que l'on peut considérer également le patrimoine comme étant un élément de culture et une ressource mobilisable. Elle contribuerait à la configuration des conflits selon les différents points de vue auxquels on peut s'attacher. C'est avec la décentralisation du dispositif administratif à partir de 1982 que les communes ont pu sentir un relâchement de la puissance étatique à l'égard de cette politique d'esthétique nationale. En plus de cette relation du local-central qui interfère un brin avec la condition et organisation des monuments patrimoniaux, il y a également les débats entre les archéologues et les architectes. Les premiers sont portés par l'authenticité du monument et les autres par les besoins de la société en fonction de leur époque et du lieu.

La question politique du patrimoine n'est toutefois pas possible sans le rapport de conflits qu'il induit forcément : *«Les révoltés, [...] saisis d'une sorte d'identification hystérique l'Unique incarné par le chef-d'œuvre, violent les frontières instituées dans les lieux de la plus haute célébration patrimoniale [...]»<sup>151</sup>*. L'évolution des conflits et du terme de patrimoine s'est surtout fait par l'intermédiaire de l'émotion populaire<sup>152</sup>. C'est ce que l'on retrouve dans les actes de vandalisme de la Révolution : les émeutiers se plaçaient en opposition au Régime tyrannique de la monarchie mais aussi du gouvernement révolutionnaire. Le conflit est une source inépuisable de la déploration qui reporte à l'indignation des actes proscrits tout de même la base continue et progressive de l'émergence des institutions de préservation et conservation du savoir ou de la mise en commun. La France a cette particularité que l'on attribue davantage son histoire de patrimonialisation à cette véhémence des révolutionnaires à l'égard d'une classe oppressive *«l'histoire de la mise en patrimoine repose, par exemple, en France sur la controverse symbolique ou pratique, à la fois conséquences des politiques publiques et facteur de transport en formation de la décision politique.»<sup>153</sup>*. Le caractère de "dispute" imputé par Fabre au patrimoine est une bonne caractérisation générique de l'importance des conflits dans la réalisation émotionnelle du patrimoine. On l'a vu, cette dispute, au demeurant ancestrale et récurrente, s'est intensifiée de sorte à ce que le patrimoine fasse face à une sensibilité contrastée : on exige ou on refuse son inclusion, toujours dans la fonction mémorielle et historique que l'objet entretient avec le passé. Les enjeux du conflits détiennent dès lors une place majeure dans son importance vis-à-vis de l'émotion patrimoniale. Certes, il convient de dire que ces conflits possèdent autant de conceptions de supports ou encore de modes d'actions qu'il en existe de débats, toutefois, c'est par leur intermédiaire que s'est défini la patrimonialisation : ils regroupent d'ailleurs autant les conflits de légitimité, les conflits de mémoire ou encore ceux de territoire, de représentation ou d'identité comme l'est le cas d'identité nationale.

149. BARRÈRE Céline, BUSQUET Grégory, DIACONU Adriana, GIRARD Muriel, IOSA Ioana, *Mémoires et patrimoines : des revendications aux conflits*, Paris, L'Harmattan, coll. « Habitat et Société », 2017, p51 - Grégory Busquet  
150. *Ibid* - Cuche 2010  
151. FABRE Arnaud et DANIEL Annick, *Emotions patrimoniales*,

*Maisons des sciences de l'homme., Paris, Scientifique, coll. « Ethnologie de la France », 2013, p.35*

152. *Ibid* - p.28

153. BARRÈRE Céline, BUSQUET Grégory, DIACONU Adriana, GIRARD Muriel, IOSA Ioana, *Mémoires et patrimoines : des revendications aux conflits*, Paris, L'Harmattan, coll. « Habitat et Société », 2017, p.17

Ces conflits portent même le débat plus loin. Comme on a pu le voir, il n'y a pas de protection sans destruction préalable car cela représente davantage une prise de conscience globale de ce qui a été perdu: c'est en ce sens que le conflit est constitutif du rapport des individus à l'émotion. Cette dimension de conflit est inévitable, qu'elle soit architecturale ou non, et même inhérente à la propre fabrique du patrimoine. Si l'on étend même le terme à la terminologie guerrière, on pourrait même parler de «*résistance et de conflit*»<sup>155</sup>. Aujourd'hui par exemple, il y a un détournement des mentalités entre ceux qui considèrent l'État comme protecteur du patrimoine et ceux qui le voient davantage comme un dominateur de cette notion. Jusqu'à présent, il était détenteur de toute autorité sur les objets patrimoniaux mais n'est plus «*le partenaire principal*»<sup>155</sup>. En décentralisant les instances du travail sur la cause patrimoniale, il a certes permis l'élargissement des méthodes d'appréhension du patrimoine mais aussi leur complexification. De fait, il met directement en conflits les classes des anti-patrimoines : «*[...]les antiquaires qui dépouillent les naïfs, les élus locaux prêts à toutes les compromissions et les technocrates qui ignorent la valeur des témoins du passé.*»<sup>156</sup>. Cela provoque de nouvelles mobilisations patrimoniales : on retrouve celle des riverains et des associations de sauvegarde, généralement locales. Il s'y rattache la valeur de proximité qui fait partie des facteurs créateur d'émotions. Considérée comme subjective, celle-ci renvoie à l'attribution sensible du patrimoine condamnée par l'Inventaire : le lieu de vie peut ainsi devenir "lieu de mémoire" selon des critères d'histoire et d'authenticité autant que par le vécu qu'il transporte au travers de ses habitants. Dans une autre mesure, on retrouve aussi l'immobilisation patrimoniale qui se veut défendre l'objet en question contre l'urbanisation. C'est le cas par exemple de vieilles habitations pouvant être qualifiées de patrimoine mais qui doivent être détruites pour la création de logements neufs (conflits politiques). Dans une troisième mesure, l'expertise à valeurs patrimoniales s'engage trop dans la célébrité individuelle et personnelle, non plus dans une volonté d'intérêt général. Cela amène parfois la dérive de certains aspects d'une patrimonialisation générique. Ces mobilisations se retrouvent d'ailleurs dans les moments de conflictualités principaux des deux derniers siècles : la commission des monuments et du service des monuments lors de leur création qui oppose gestion consultative à une gestion propre faite par un Etat neutre; les controverses de la deuxième et troisième République avec le rapport du scientifique au patrimoine via l'Inventaire; le fondement des lois de protection du début du XXème siècle contre la condition d'intérêt général ou la propriété culturelle publique; la distanciation à l'environnement et l'écosystème pour la compréhension du patrimoine à l'entre-deux guerres; le débat envers les oeuvres anonymes des Trentes glorieuses ou encore la limite des secteurs sauvegardés selon Malraux.

La question de la légitimation se fait alors une place au cœur des débats patrimoniaux et de l'émotion qu'il crée : la complexité de ce terme se pose sur le fameux "au nom de quoi". Doit-on particulièrement donner le titre de patrimoine à un objet de l'attention du public ? Ou bien parce qu'il porte une âme patrimoniale ? Les plus grandes controverses de ce milieu ont été sur la question du droit de propriété et celle du critère d'esthétisme. Le second est celui de l'héritage culturel et de sa valorisation par rapport à une collectivité. Il est indéniable qu'il est nécessaire de parler d'une étatisation particulièrement controversée. On peut y voir une tentative de re-légitimation des intentions de l'État dans la politique de muséification par Napoléon 1er après la Révolution. La légitimité est souvent mise en conflit avec celle de propriété, surtout dès la période de dilapidation du patrimoine français sous le gouvernement de Robespierre : «*la Révolution française est éminemment paradoxale dans la mesure où, essentiellement, elle refonde et le temps et l'espace, annulant ce qui lui est antérieur, tout en manifestant un tropisme pour certains éléments du passé qui lui servent de références exemplaires.*»<sup>157</sup>. Toutefois, par à ce transfert d'intention, il apparut le processus de patrimonialisation tel qu'il est utilisé aujourd'hui.

154. *Civilisation - 2012*

155. FABRE Arnaud et DANIEL Annick, *Emotions patrimoniales, Maisons des sciences de l'homme*, Paris, Scientifique, coll. « Ethnologie de la France », 2013, p. 43

156. *Ibid - p.43*

157. *Ibid - p.23*

« Autrement dit, le champ patrimonial, en France et, à des titres divers, dans le monde entier, est aujourd'hui le théâtre dans un combat inégal et douteux, dans lequel, toutefois, le pouvoir des individus reste grand et où la détermination d'un maire, d'un inspecteur des Monuments historiques, d'un architecte, d'un urbaniste ou d'un administrateur du patrimoine peuvent encore changer le destin d'un monument ou d'une ville ancienne. »<sup>158</sup>

## Le défi de la patrimonialisation

« La contemporanéité du conflit et de la sauvegarde se prolonge ainsi indéfiniment au fur et à mesure que le "tout-patrimonial" s'étoffe. »<sup>159</sup>

Lorsque l'on considère le processus de la patrimonialisation, il est nécessaire de le concevoir autant comme une complexité se mouvant dans l'espace et le temps qu'un rapport de domination qui s'exerce. Ce dernier prend place selon les époques et les conflits pour développer la vision qui se dégage du patrimoine. De fait, une étude de patrimonialisation entraîne de manière indéfectible des oppositions de ceux qui le revendiquent en position initiale. Leurs paroles et les manières de faire sont alors une « visibilité ou invisibilisation »<sup>160</sup> des populations et de leurs revendications. On parle ici de la question d'effacement mémoriel autant que de la revendication collective de l'identité par rapport à un monument. Ainsi, tandis que certaines communautés n'obtiennent pas la reconnaissance qu'elles demandent sur le fond du monument, certaines d'entre-elles mettent clairement en cause la cohérence de faits historiques de l'entité sociétale.

« La patrimonialisation pourrait ainsi s'interpréter comme un processus social par lequel les agents sociaux [...] légitimes entendent [...] conférer à un objet, à un espace [...] ou à une pratique sociale [...] un ensemble de propriétés ou de "valeurs" reconnues et partagées d'abord par les agents légitimés et ensuite transmises à l'ensemble des individus au travers des mécanismes d'institutionnalisation, individuels ou collectifs nécessaires à leur préservation, c'est-à-dire à leur légitimation durable dans une configuration sociale spécifique. »<sup>161</sup>

« Les processus, dits de patrimonialisation, incorporent des biens [...] en effectuant une opération complexe associant, souvent de manière combinée et non exclusive, l'oubli (de la part des sociétés humaines) et l'abandon (de la part des propriétaires ou des usagers), la destruction (par la guerre, le temps), la sélection (par des institutions), la revendication (par certains groupes), la reconnaissance de tout ou partie d'une société. »<sup>162</sup>

158. CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil., Paris, coll. « La couleur des idées », 1999, p.158

159. BARRÈRE Céline, BUSQUET Grégory, DIACONU Adriana, GIRARD Muriel, IOSA Ioana, *Mémoires et patrimoines : des revendications aux conflits*, Paris, L'Harmattan, coll. « Habitat et Société », 2017, p.37

160. *Ibid* - p.16

161. LEHÉGARAT Thibaut, « Un historique de la notion de patrimoine », 2015. halshs-01232019ff, p.10 - cit. Emmanuel AMOUGOU, *La question patrimoniale. De la « patrimonialisation » à l'examen des situations concrètes*, Paris, L'Harmattan, 2004, p.25. -

162. *Ibid* - p.10 - Stéphane HERITIER, « Le patrimoine comme chronogénèse. Réflexions sur l'espace et le temps », *Annales de géographie*, n° 689-1, 1 février 2013, p. 3-23.

Aujourd'hui, la patrimonialisation remet en cause beaucoup d'éléments ancrés dans la méthodologie de conservation. Par définition avec l'extension de la notion de patrimoine, on redéfinit constamment les manières de classer, d'étudier, de protéger ou même de conserver lesdits objets face au temps mais également face à l'homme. Avec des acteurs de plus en plus nombreux, on interroge sa valeur propre de conservation qui tend vers le "tout-patrimonial", c'est-à-dire, la conservation sans retenue de l'ensemble des choses faisant preuve de valeur patrimoniale. C'est cela qui porte à discussion sa hiérarchisation et sa désinstitutionnalisation bouleverse les prérequis du système établi. D'une certaine façon, la patrimonialisation massive démystifie le patrimoine, vers la question de l'expérimentation des groupes sociaux et individus. Finalement le terme de patrimoine à lui-même évolué depuis sa conception historique au 19e siècle. Il passe d'un patrimoine stock, c'est-à-dire, d'un patrimoine que l'on va conserver complètement sans aucune modification dans des entrepôts, comme sous cloche, à un patrimoine de flux c'est-à-dire exigeant une gestion durable du patrimoine mais également l'intégration de nouvelles ressources du territoire pour son fonctionnement. En 2015 il y avait plus de 55000 monuments meubles ou immeubles classés et inscrits au patrimoine français pour seulement 2 000 en 1882.

*«Considérer que potentiellement tout espace a une qualité ou une valeur, issu d'une histoire, d'événements, de pratique sociale et culturelle, est porteur d'une remise en question de la hiérarchisation des espaces.»<sup>163</sup>*

163. BARRÈRE Céline, BUSQUET Grégory, DIACONU Adriana, GIRARD Muriel, IOSA Ioana ,Mémoires et patrimoines : des revendications aux conflits, Paris, L'Harmattan, coll. « Habitat et Société », 2017,p.45

### c) Cas pratique : le patrimoine religieux en flammes

«Le bilan des bombardements de la Première et de la Seconde Guerre mondiale est sévère pour les monuments historiques. La population s'est indignée à chaque fois de l'état des cathédrales bombardées, exigeant qu'elle soit reconstruite.»<sup>164</sup>



Fig. 22 : Carte postale de l'incendie de la cathédrale de Nantes

D'après Fabre, c'est l'insatisfaction constante face à la ferveur patrimoniale qui induit la création du laboratoire de recherche sur le patrimoine. La France est un bon terrain d'étude parce «qu'elle offre un modèle généralement reconnu d'invention du lien collectif au passé comme catégorie de l'action publique, d'indexation nationale de celui-ci et de conversion récente et problématique du champ de cette attention au passé sous la bannière unique du patrimoine.»<sup>165</sup>

Tout comme l'architecture et l'art, il est question non seulement de sensibilité mais également de l'appropriation de la nature même de cette architecture. Ces valeurs d'identité nationale et de substitution à l'histoire de manière subjective s'est vue tout particulièrement au travers de trois événements ayant porté atteinte à un monument au cours des dernières années en France. Pour ce type d'étude, il a été pris en compte trois édifices, façade de la religion catholique en France. La destruction pour les trois édifices est également étudiée en ce sens : chacun a subi de dégradation suite à un incendie, criminel ou accidentel. L'élément du feu a été ainsi choisi pour sa relation avec les Hommes depuis les temps immémoriaux. Le feu demeure la marque à symbolique humaine. Non seulement sacralisé comme un message des dieux pour l'Homme mais également comme le messenger de la destruction : le feu dévore tout sur son passage et n'épargne rien. Au cours des époques, il est aussi l'incarnation, tantôt du pouvoir et d'une domination suprême, tantôt le symbole du mal incarné dans la représentation des Enfers et de Lucifer Morningstar, souverain du royaume des flammes. On reviendra donc sur trois édifices : la Cathédrale Notre-Dame de Paris, La Cathédrale de St-Donatien et enfin la Cathédrale de Nantes.

164. LEHÉGARAT Thibaut, « Un historique de la notion de patrimoine ». 2015. halshs-01232019ff, p.4

165. FABRE Anaud et DANIEL Annick, *Emotions patrimoniales, Maisons des sciences de l'homme.*, Paris, Scientifique, coll. « Ethnologie de la France », 2013, p.19

166. On parle notamment ici de la légende de Prométhée ou encore de la considération de son apprentissage comme le point de départ des civilisations.





Fig. 23 : Photographies de Notre-Dame, avril 2018,  
façade Nord



Fig. 24 : Photographies de Notre-Dame, avril 2018,  
façade Ouest

## I.1 Incendie de Notre-Dame

### I.1.1 Contexte

Notre-Dame de Paris est une cathédrale qui par son histoire est devenue une icône de l'architecture religieuse mais aussi de la préservation de l'Histoire de France. Comme beaucoup d'autres édifices des époques médiévales, la cathédrale est construite sur des vestiges d'une autre cathédrale, St-Etienne, dont certains attributs ont été retrouvés lors des travaux de restauration de Viollet-le-Duc. Majestueusement dressée sur l'île de la cité de Paris, on retrouve sur l'ensemble de l'île des vestiges des églises associées au diocèse de Paris, dont l'église St Jean le Rond. La Cathédrale St-Etienne sera détruite sur ordre de Maurice de Sully, estimant que pour construire un édifice de l'envergure de Notre-Dame, il était nécessaire d'avoir suffisamment d'espace pour l'étendre. Le chantier de Notre-Dame induira aussi la construction du Pont-aux-Changes pour le transport de matériaux jusqu'à la construction mais également l'ouverture des rues étroites selon la rue Neuve-Notre-Dame. Cette dernière servira également aux processions religieuses, notamment pour les fêtes de la Passion et de la Résurrection du Christ. Tout autour de la cathédrale étaient concentrées les activités des ordres religieux : le palais épiscopal, résidence de l'évêque de Paris, l'Hôtel-Dieu, hôpital principal de la ville ou encore de nombreuses paroisses dépendantes du diocèse de Paris.

Il est estimé que la construction de Notre-Dame commença en 1163, lorsque l'on posa la première pierre de la construction. Il s'agit là des débuts de l'art gothique que l'on connaît aujourd'hui. Sully en sera d'ailleurs l'instigateur.

Elle sera déjà en ce temps, construite avec des dimensionnements architecturaux très au delà de ce qu'il existe : 127 mètres de longueur, pour une largeur de 40 mètres environ mais surtout une hauteur de 33 mètres qui défiait les plus beaux châteaux. Par la suite, elle recevra des modifications comme l'ajout de coursives ou les tours ajourées de façade. La

construction initiale de la cathédrale ne sera finalement achevée que des décennies plus tard, en 1. soit presque 800 ans plus tard. Plusieurs architectes très importants de la période royale pré-révolutionnaire sont également intervenus sur l'édifice comme Jules-Hardouin Mansart, notamment connu pour ses travaux au château de Versailles. Pendant la période moderne, la cathédrale s'embellit de pignons et clochetons mais surtout de nombreuses galeries et arcs-boutants qui lui confèrent sa majestuosité. Grande modification du XVIII<sup>ème</sup> siècle, il s'agit de la restructuration et la redéfinition du chœur. La période révolutionnaire amena avec elle les idéologies de déconstruction de la religion et donc le pillage et le vandalisme des lieux de culte. Notre-Dame en fit d'ailleurs les frais avec la décapitation des statues supposées représenter les rois de France sanctifiés. Au même titre que d'autres églises de l'île de la cité, elle deviendra propriété d'État et sera utilisée comme dépôt de marchandise.

Le XIX<sup>ème</sup> siècle est le siècle de sa rénovation mais aussi sa remise en valeur par rapport à son importance patrimoniale. Viollet-le-Duc se portera notamment restaurateur de l'édifice et y appliquera son credo de restauration sur le rapport aux origines d'un ouvrage d'art architectural. Mais Viollet-le-Duc, bien que créateur d'une iconographie contemporaine de la cathédrale, n'est pas l'instigateur de cette rénovation. C'est l'écrivain romantique Victor Hugo et plus particulièrement à son implication dans le sauvetage de l'édifice, passant aussi bien par le roman éponyme que par sa défense juridique auprès des politiques amène aux projets de restauration de Viollet-le-Duc. Parmi celles qui seront les plus marquantes de cette époque, on aura celle des portails et vitraux en rosace mais également l'ajout de statues de façades ou encore la fameuse flèche en laiton portant les statues des saints de la Bible. Dans la période contemporaine, les rénovations et

restaurations continueront.

Finalement, la cathédrale intègre la liste des monuments à préserver selon la doctrine d'inventorisation du XIXème siècle. L'édifice sera par la suite directement intégrée aux différentes listes rédigées pour la préservation d'un patrimoine commun et national. Avec la séparation de l'Eglise et de l'Etat initiée en 1905 par Aristide Briand, l'Etat devient seul propriétaire de la cathédrale. L'UNESCO inscrira en 1991, au côté des rives de la Seine, la cathédrale, en la qualifiant de "référence certaine dans la diffusion de l'architecture gothique"<sup>2</sup>.

La cathédrale a donc été construite sur environ 182 ans mais l'on peut considérer qu'avec l'ensemble des restaurations et modifications, la construction de la cathédrale ne s'est jamais réellement arrêtée. En 2008, la cathédrale a fêté ses 850 ans, date à laquelle le Grand Orgue principal sera rénové. La cathédrale a une forte connotation religieuse qui ne manque toutefois pas de la faire visiter à de nombreux touristes chaque année : la gratuité de la bâtisse permet notamment à plus de quinze millions de personnes d'y entrer. L'édifice aura aussi été utilisé dans le cadre de sacrement et de mariage royaux.



Fig. 25 : Photographies de Notre-Dame, avril 2018,  
Portail principal, Façade Sud



Fig. 26 : Photographies de Notre-Dame, avril 2018, Portail principal, Façade Sud

## *1.1.2 La nuit fatidique*

*L'incendie de Notre-Dame commença dans la soirée du 15 avril 2019. Une étincelle aurait été à l'origine du brasier, déclenchant deux alarmes d'alerte incendie successives : il est 18h20 et 18h43. Le public est évacué, les employés et les membres du clergé présent recherche un éventuel problème. Finalement, un membre de la sécurité monte jusqu'au comble, où s'entremêle des dizaines de poutres de charpentes, la forêt de Notre-Dame. Le feu est constaté, l'alerte est lancée : Notre-Dame est en train de brûler. Le centre de l'État-major des pompiers de Paris est appelé, des dizaines d'appels de touristes et de riverains contactent en masse et saturent les lignes téléphoniques des pompiers. A peine arrivé, le feu est déjà très intense : les brigades présentes demandent des renforts à toutes les casernes disponibles, les chaînes médiatiques s'empressent de prendre le sujet et se pressent le long des bords de la Seine. Tout Paris voit la fumée s'échapper de la toiture de la cathédrale et lécher la fameuse flèche de Viollet-le-Duc. 19h57. La flèche ne résiste plus aux flammes et s'effondre au milieu de l'échafaudage destiné à la rénovation de la charpente. La flèche chute au milieu de la nef, qui est alors en train de se désagréger. Avec la chute de la flèche, un effet de souffle a bloqué les portes et une brigade est enfermée dans l'édifice, seule face aux flammes. 19h59. Le parvis de la cathédrale a été sécurisé et la protection civile se charge d'occuper la foule. Un nuage de plomb commence à s'élever au-dessus de la cathédrale et commence à recouvrir Paris de sa couleur âcre. Les brigades de toute l'île-de-France arrivent au compte goutte sur les lieux de la catastrophe, même celles du château de Versailles. Le cartographe du feu dépêché sur place donne son diagnostic pour optimiser le combat. 20h06. Les brigades coincées sont libérées et les combattants du feu sont rejoints par des bras élévateurs, des camions supplémentaires et des bateaux-pompes. On pompe directement l'eau de la Seine pour soulager les bornes à incendies, dont le débit est insuffisant pour contrer les flammes. Le pire des scénarios serait de perdre la cathédrale et de voir le feu s'étendre à l'île de la Cité, comme par exemple à l'hôtel-Dieu. 20h30. Tandis que les cellules de crise prennent des décisions pour maintenir Notre-Dame, le Président et son épouse arrivent sur le parvis. La puissance des flammes est telle que le responsable général des pompiers de Paris l'apparente à un combat contre 500 feux d'appartement simultanés. La question des reliques et des œuvres à sortir de la cathédrale est considérée dès le début de l'incendie et le plan de sauvegarde mis en place par la conservation générale, la DRAC et le régisseur de la cathédrale est déjà lancé. Le "renfort de protection des oeuvres" est demandé dès l'arrivée des pompiers sur le site. Antoine-Marie Préaut, régisseur général de la cathédrale, s'aventure dans l'édifice accompagné d'une brigade pour sortir la couronne d'épine cachée dans une reliquaire fortifié. Des drones et des hélicoptères passent au-dessus de l'édifice pour rendre compte de l'ampleur des flammes qui dévorent l'édifice : l'incendie prend les formes des représentations de l'Enfer de Dante. 20h42. Après le désarroi de l'inaccessibilité de la couronne, elle est finalement sortie sans dommage de la cathédrale. La population entame des prières et des chants religieux dans la peine de voir la Grande Dame brûler. Finalement, au regard de l'affluence des personnalités politiques et de la ferveur de la population et des médias, le général de pompier prend la parole dans la soirée concernant l'avancée du combat. Antoine-Marie sort finalement la couronne et le clou de la crucifixion en poche, tout en supervisant l'évacuation des œuvres et autres reliques. Les pompiers envoient le colossus à l'intérieur de la nef : le drone terrestre entame de son lanceur d'eau le plomb en fusion de la flèche, tombé au milieu de la nef. 21h38. Une décision ultime est prise pour sauver Notre-Dame : les pompiers vont retourner à l'intérieur pour combattre les flammes qui s'approchent de plus en plus des beffrois et des cloches. L'équipe n'a que vingt minutes pour créer un mur d'eau contre les flammes. Malgré les efforts, des feux se déclarent*



*Fig. 27 : Photographies de Notre-Dame, en flammes, avril 2019.*

dans le beffroi Nord vers 22h, mais les brigandes ne faiblissent pas. 22h47. Le général Gontier de l'Etat-major des pompiers de Paris annonce que la cathédrale devrait tenir. 23h30. Le Président fait une annonce publique au média, après avoir reçu la certitude que Notre-Dame survivrait à la nuit. Les brigades se retirent progressivement, sous les applaudissements de la foule soulagée. De 2h30 à 4h, le 16 avril 2019, les feux résiduels sont maîtrisés par les derniers pompiers sur place. 9h00. Les feux résiduels sont officiellement éteints : Notre-Dame est sauvée des flammes. Le bilan ne fait part que de quelques blessés, rien de grave. Le 26 avril 2019, une dernière ronde de vérification est effectuée et atteste que tout danger est écarté.



Fig. 28 : Photographie de Notre-Dame en flammes, Bertrand Guay



Fig. 29 : Photographie de la couronne d'épines, sauvée des flammes, Philippe Lopez



Fig. 30 : Photographie de Notre-Dame, en flammes, avril 2019, effondrement de la flèche, Geoffroy Van der Hasselt



### 1.1.3 Le bilan réactionnel et ses conséquences

Le bilan de la cathédrale est considérable. Il fallut pas moins de six cents pompiers, dix-huit lances à eau et quinze heures pour que les brigades viennent à bout des flammes. Toutefois, on peut considérer trois bilans et conséquences qui les accompagnent : un bilan physique, des dégâts matériels et quantifiables de l'édifice, un bilan moral qui implique notamment la polémique de reconstruction et un bilan médiatico-juridique, sur les enquêtes qui suivirent l'incendie. La destruction de Notre-Dame aura aussi eu un impact sur des facteurs autre que les bilans ici évoqués : on retrouvera par exemple l'impact social avec des suppression d'emplois, dans le secteur tertiaire aux alentours de la cathédrale, un impact religieux, avec notamment la reprise des office de Notre-Dame dans les congrégations alentours, un impact musical, qui au delà de la destruction de l'orgue de chœur, dépend de la vie religieuse de l'édifice.

#### *Bilan physique*

Le bilan physique de la cathédrale est lourd. Aucun blessé n'est à déplorer certes mais le bilan est difficile pour le monde de l'art et religieux. Parmi les grandes pertes, il y a tout d'abord la charpente vieille de plus de sept siècles, dont les deux tiers ont entièrement brûlé. Longue de plus de cent mètres, sa destruction met en péril la stabilité de l'édifice. Il s'ajoute la flèche de 250 tonnes de plomb oxydé, vaporisé dans l'incendie<sup>166</sup>. Haute des ses 93 mètres, elle a en s'effondrant emporté l'échafaudage, le coq du haut de sa pointe (contenant les reliques de Saint-Denis et Sainte-Geneviève). Sa chute entraîna la disparition de l'horloge de Collins, datant de 1867, sous la chute du bois et des pierres<sup>167</sup>. Parmi les biens mobiliers, beaucoup de reliques ont été sauvées : la Sainte Couronne d'épines, la chemise de Saint-Louis (les deux ont été tirés de l'édifices par l'abbé Jean-Marc Fournier, aumônier des Pompier de Paris, au même titre que le Saint-Sacrement), le fragment de la «Vrai Croix», le clou de la Passion. Des œuvres d'art comme la Visitation de Jean Jouvenet, la grande Pietà de Nicolas Coustou l'ont aussi été. Les sculptures du chœur de la cathédrale demeurent intactes tout comme la statue de La Vierge à l'Enfant datant du XIVème, déposée le 24 avril 2019. Le grand Orgue fut miraculeusement épargné au même titre que les dix grandes cloches des beffrois, l'ancien autel de la Pietà et de nombreuses œuvres d'art à la symbolique religieuse. Par chance, les statues des saints de la flèches avaient été retirées quelques jours auparavant (11 avril) dans le processus de restauration de la cathédrale. On déplore toutefois la destruction de l'autel moderne, l'orgue de chœur, inondé lors des combats, et les cloches de comble et de la flèche. Les œuvres restantes dans l'édifice sont sécurisées dès le 19 avril en vue des rénovations et sont soit portées au musée du Louvre, soit à la Cité de l'architecture et du patrimoine. Les œuvres rescapées de l'incendie seront par ailleurs montrées au public par le musée du Louvre qui prévoit une exposition en automne 2023. Pour les architectes en chefs de monuments historiques, la structure est endommagée et un effondrement est plausible, au vu des voûtes fragilisées, à trois endroits, dont le croisement de la nef centrale. Les grandes rosaces n'ont aucun dommages mais la stabilité du transept inquiète. Un parapluie de protection est installé pour protéger l'édifice des intempéries. Il est considéré trois points de fragilité : le transept nord avec l'immense rosace, le pignon occidental dont la statue de l'ange est fendue et l'angle du beffroi Sud dont les pierres friables laissent supposer que des chimères sculptées pourraient tomber.

166. Cela créa un nuage jaune qui recouvra partiellement Paris lors de l'incendie. De nombreuses études sur la toxicité de l'air, des sols, des eaux et même des matériaux d'habitations sont faites autour pour éviter la génération de maladies.

167. Elle sera reconstruite selon le modèle de celle de la sainte-Trinité, identique en dimension.)

## *Bilan médiatique & moral*

A l'étranger comme en France, toutes les chaînes d'informations et les médias relaient les images et les faits de l'incendie : TF1 en France, la BBC en Angleterre, die Erste en Allemagne... Les reportages et les documentaires sur la cathédrale sont diffusés en masse sur toutes les chaînes de la télévision française. Au Vatican, le pape François affiche sa tristesse. Plusieurs représentants de toutes les confessions font part de leur désarroi pour la cathédrale : le grand rabbin de France Haïm Korsia ou encore le recteur de la mosquée al-Azhar Ahmed el-Tayeb. Certains bâtiments mettent même en hommage à la cathédrale, le drapeau français sur leur étendard. La nuit de l'incendie, la Fondation du Patrimoine ouvrit une collecte nationale pour la reconstruction de Notre-Dame. Des fonds colossaux sont réunis en seulement quelques heures. C'est de là que débute la polémique de Notre-Dame. Plusieurs familles d'ultra-riche de France, comme les Pinaults ou les Arnaults en réalisent pour la reconstruction de la cathédrale. Ces dons passent sous le couvert de leur entreprise : LVMH, l'Oréal...<sup>168</sup> Selon Stéphane Bern, animateur télévisé, dès le lendemain de l'incendie, les fondation avait reçu plus de 900 millions d'euros de promesses de dons.

Deux mois après l'incendie de Notre-Dame, seulement 9% des promesses de dons avaient été honorées. Cela ne représentait que 82 millions d'euros sur les 922 millions promis au total. Quatre mois plus tard, on en était à 104 millions. En octobre 2020, les organismes collecteurs réunirent le fruit de leur collecte. La Fondation Notre-Dame collecta pas moins de 380 millions d'euros sur 109 pays mais n'en dispose de seulement 37 millions dû au retard des signatures de convention. La Fondation du patrimoine collecta 223 millions venant de plus de deux cents milles donateurs issus de 152 pays. Là encore, seulement 55,5 millions sont accessibles, provenant de particuliers, compte tenu du retard des conventionnement de promesses de dons d'entreprises. La Fondation de France et le Centre des monuments nationaux (CMN) ont obtenu environ 14,6 millions. L'Etat est le dernier des organismes à avoir récolté plus de 238 millions d'euros. La polémique intervient alors dans un contexte de revendication sociale des classes ouvrières sur le salaire minimum, jugé trop bas pour couvrir les dépenses de ces familles. Le déblocage des fonds pour Notre-Dame, aussi rapide, tandis que dans d'autres causes, les fonds sont difficilement atteints divisent les populations. De plus, avec des sommes aussi astronomiques, le débat de la défiscalisation des grandes entreprises et des grandes familles fait débat : la défiscalisation d'un don pour Notre-Dame prévoit une baisse d'impôts à hauteur de 66% du don versé (75% pour les particuliers). La pression médiatique qui suivit ces débats houleux amena les grandes familles comme les Pinault à certifier qu'ils ne défiscaliseraient pas ce don. Il en fut de même pour le groupe LVMH, la famille Arnault ou Total. Les réactions des grands groupes furent unanimes quant aux motivations de ces dons : il n'était pourtant pas question de défiscaliser les dons faits. Parmi les quelques autres exemple de donateur on retrouve Vinci s'engageant autant à titre financier que dans le partage de ses compétences, le Conseil français du culte musulman appelant ses fidèles à faire un don pour la cathédrale, la ville de Szeged en Hongrie, la French Heritage Society, Ubisoft... Les actions viennent de partout et mélangent la ferveur, l'émotion du présent et des possibles coups de publicités.

*«Dans beaucoup d'autres pays, nous serions félicités. C'est assez consternant de voir qu'en France on se fait critiquer même quand on fait quelque chose» qui est «une preuve d'intérêt général».*<sup>168</sup>

168. Garcin-Berson, W. (2019, 18 avril). Notre-Dame : les dons des familles Arnault et Pinault ne seront pas défiscalisés. LEFIGARO.



*Fig. 31 : Photographie de Notre-Dame, juste après l'incendie, salle principale, vue sur le coeur, Philippe Lopez*



*Fig. 32 : Photographie des décombres de Notre-Dame, vue depuis un des balcons de la nef.*

## Bilan juridique & travaux

*«Face à une atteinte sans coupable identifiable autre que le hasard ou les intempéries, c'est la désolation qui prime; mais dès lors qu'un coupable peut-être désigné, la désolation se mue en indignation, le plus souvent contre les pouvoirs publics, suspects de passivité.»<sup>169</sup>*

Dans un premier temps, une enquête pour « destruction involontaire par incendie », est ouverte par le parquet de Paris, bien que l'accident soit toujours envisagé. Dans un premier temps, des doutes sont émis quant-aux causes de l'incendie : selon les gestionnaires de Notre-Dame, tout avait été mis en œuvre pour que ce genre de catastrophe n'arrive pas. Pour beaucoup, l'incendie ne peut être dû qu'à une charge significative sur le bois : « Le bois des charpentes était dur comme de la pierre, vieux de plusieurs siècles ». Des cloches électrifiées en 2007 et 2012 auraient été à l'origine d'un court-circuit et donc de l'embrassement de la charpente, contrevenant à la politique de conservation de cette catégorie de monument. Il s'ajoute à cela, la présence de mégots de cigarettes et le délai de contact des pompiers, trop long selon les enquêteurs du Canard enchaîné. Les journaux rapportent des failles de sécurité incendie et un manquement de préparation des agents sur le terrain : une véritable chasse aux sorcières commence pour comprendre les sources de l'incendie. En juin 2019, les enquêteurs révèlent avoir découvert des défaillances, notamment techniques, sûrement la cause de l'accident. La piste « d'un dysfonctionnement du système électrique ou celle d'un départ de feu occasionné par une cigarette mal éteinte » est toutefois retenue.

Le Président lors de son allocution pour Notre-Dame défend ses positions sur la reconstruction. La reconstruction prendra sûrement des années, mais il affirma que celle-ci serait reconstruite et opérationnelle avant les futurs Jeux Olympiques de Paris en 2024. Seulement deux mois plus tard, il y avait déjà plus d'une centaine d'ouvriers à s'occuper du chantier de Notre-Dame. Pour Philippe Villeneuve, la tenue du délai fixé par le Président, celui de cinq ans, n'est envisageable que dans la mesure où ce travail est fait avec méthode : « *Si on travaille avec méthode, c'est tout à fait faisable de redresser Notre-Dame en cinq ans. Mais il faudra continuer à restaurer le reste de la cathédrale, dont la sacristie, le chevet, les transepts nord et sud ou les roses. Une dynamique de travaux qui durera bien au delà des cinq ans* »<sup>170</sup>. De fait, même si beaucoup de spécialistes sont expressément convaincu que la cathédrale sera reconstruite en seulement cinq années, la Cour de comptes constate par l'état préoccupant de l'édifice que ce chantier durera au moins dix ans. La crise du coronavirus représenta aussi un obstacle majeur pour la reconstruction. Non seulement imposant des mesures drastiques particulièrement surveillées par l'inspection du travail<sup>171</sup>, le confinement et la distanciation obligatoire ne sont pas des mesures associables à un chantier d'une telle ampleur.

Une seconde polémique qui n'a plus cette fois affaire aux financements de Notre-Dame apparaît. C'est le débat de la reconstruction. La reconstruction de Notre-Dame est un enjeu éminemment politique et social. On le retrouve dans le discours des politiques, notamment celui du président dans son affirmation quant-à la reconstruction de l'édifice. Le concours lancé à l'internationale pour la reconstruction en est aussi une preuve. Seulement quelques jours après l'incident, des dizaines d'agences d'architecture diffusaient sur les réseaux des propositions de reconstruction de la flèche et de la charpente : verrière, flèche futuriste, métallique, comble transformée en jardins... Parmi les participants au concours, on retrouve l'agence Foster + Partners

169. FABRE Arnaud et DANIEL Annick, *Emotions patrimoniales, Maisons des sciences de l'homme*, Paris, Scientifique, coll. « Ethnologie de la France », 2013, p.199-200

170. Sud-Ouest. (2019, 8 juin). *Restauration de Notre-Dame de Paris : les polémiques s'amplifient*. SudOuest.fr.

171. Carpentier, L. (2020, août 20). *Notre-Dame de Paris : l'inspection du travail se défend de ralentir le chantier*. Le Monde.fr.

avec une toiture en verre et une flèche en cristal et acier inoxydable, Godart + Roussel avec une toiture vitrée et une flèche épurée en acier ou encore Clément Willemin avec un jardin suspendu au centre d'une terrasse de bois Les propositions étaient toutes plus fantaisistes les unes que les autres. Cette «reconstruction inventive» suggérée par le gouvernement fait débat. Accusé de vouloir faire comme les anciens présidents en laissant sa marque sur la capitale, le débat patrimonial s'affole : Philippe Villeneuve soutient les défenseurs de la reconstruction identique, chargé d'émoi et de colère, exposant l'intemporalité de l'œuvre de Viollet-le-Duc. Les Français, soit-disant consultés sur le sujet, estiment toutefois que les propositions vont à l'encontre de l'identité du monument. Une loi d'exception est lancée mais très vite obstruée par la Charte de Venise. Par la suite, les enquêtes, la souscription nationale ou encore les dispositions législatives du monument entrent dans le cheminement de ce principe. La restauration, selon la Charte de Venise, doit se baser sur le respect de la substance ancienne et le caractère authentique de l'œuvre à restaurer. Aujourd'hui le chantier a déjà plus de deux ans, les études de restauration sont terminées et on estime que la cathédrale aurait pu connaître un scénario plus funeste que celui-ci.



*Fig. 33 : Photographie des décombres de Notre-Dame, vue depuis la nef centrale*



Fig. 34 : Photographie des décombres de Notre-Dame, vue du trou dans la toiture et les voûtes, par le portail d'entrée

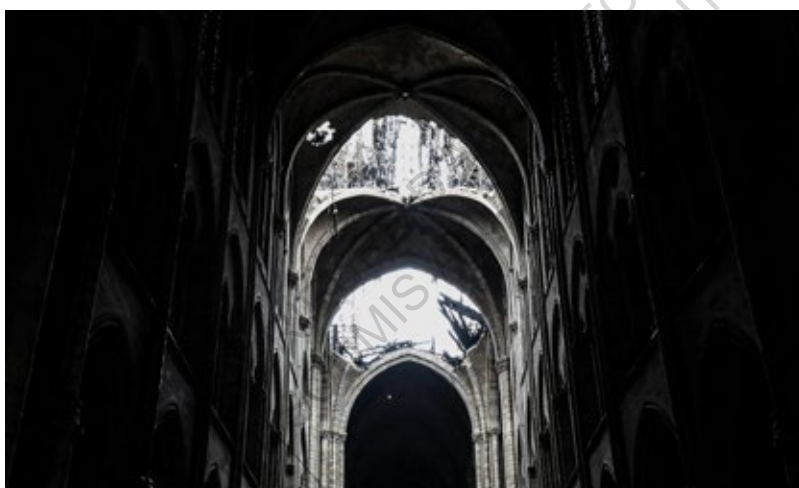


Fig. 35 : Photographie des décombres de Notre-Dame, vue du trou dans la toiture et les voûtes, depuis la nef principale



Fig. 36 : Photographie des dégâts sur les rosaces de la façade Sud



*Fi. 37 : Façade de la basilique  
St-Donatien en 2012*

## *1.2 Incendie de Saint-Donatien et Saint-Rogatien*

### *1.2.1 Contexte*

Saint-Donatien-et-Saint-Rogatien est l'une des deux basiliques de Nantes. Elle a été bâtie sur les ruines successives de plusieurs églises, portée par la conviction de leur construction au-dessus des vestiges des cercueils des saints martyrs Donatien et Rogatien. La toute première construction fait alors suite à l'édit de Constantin de l'an 313 : aussi appelé Édit de Milan, ce dernier invoquait une tolérance envers le culte chrétien au sein de l'Empire romain. C'est suite à ce dernier qu'il fut possible pour les fidèles du culte d'inhumér les corps des deux saints-martyrs, exécutés en 304. Le premier édifice aurait donc été érigé en 490 comme le sanctuaire de ces reliques avant d'être remplacé en 980 par une seconde église, suite à l'invasion des normands qui se déroulèrent aux prémices du Moyen-ge. La troisième église à être construite sur le même emplacement est une église paroissiale : tandis que les travaux se déroule de 1763 à 1789, les ordres du clergé obtiennent le retour des reliques des martyrs au sein de l'édifice, après qu'elles furent déplacées en 1092 vers la cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul de Nantes. La Révolution intervient alors dans l'histoire de l'édifice et oblige à sa vente en 1796, après qu'elle fut transformée en hôpital de fortune à la sortie des affrontements révolutionnaires. Une partie de l'édifice est détruite pour permettre des accès plus aisés à certaines salles. L'Empire Napoléonien lui rendit sa qualité de lieu de culte en 1802 et l'on commença les reconstructions des éléments détruits lors de la Révolution à partir de l'an 1804. Des fouilles sont réalisées en 1873 dans les soubassements de l'édifice qui permettent de retrouver des sarcophages de diverses personnalités mérovingiennes ainsi que les possibles sarcophages des saint-martyr, disparu après la Révolution de la Cathédrale de Nantes.

La basilique actuelle aurait été construite sous la direction de l'architecte Emile Perrin, architecte et graveur de masques mortuaires. Initié par Félix Fournier, évêque de Nantes au sortir de la guerre franco-prussienne de 1870, la basilique se veut faire honneur aux saints-martyrs desquels elle tire son nom. Construite en style néogothique roman, la basilique voit se succéder plusieurs directeurs de travaux : Emile Perrin tout d'abord, pendant sept années consécutives puis Marie-Louis Liberge qui ajoutera aux dessins originaux une crypte de style roman. Inspiré par Notre-Dame de Paris, il ajoutera également deux tours en fronton de la façade principale. Le chantier aura duré dix-sept années, de 1872 à 1889 pour la construction principale et continuera jusqu'en 1901 pour la construction de la nouvelle façade.

La basilique ne sera reconnue comme telle que lors de la réception du rescrit papal de 1889, attestant de l'importance de ce titre pour l'édifice. Par la suite, elle recevra plusieurs rénovations et améliorations, allant de l'ajout de cloches et carillons dans les tours ou l'intervention sur le chœur en 1971 par Philippe Joëssel.



## 1.2.2 Le jour des cendres

Le matin du lundi 15 juin, de la fumée fut aperçue aux alentours de l'église Saint Donatien de Nantes. 10h17. L'appel général est lancé : un embrasement généralisé de la toiture est visible depuis l'extérieur de l'édifice. Le responsable Frédéric Lequiller, responsable des opérations des pompiers de Nantes, est alerté. Les flammes dévorent la toiture et se propagent rapidement. 10h20. Le père Michel Bonnet est informé de l'arrivée des pompiers et des événements en cours dans son église. 11h00. En seulement quelques dizaines de minutes, les brigades du feu de Nantes et de ses environs sont dépêchés sur les lieux de l'incident. Pas moins de soixante-dix combattants du feu font face aux flammes avec leurs lances. Le combat s'intensifie et dans la précipitation, le grand orgue datant de 1971 n'est pas protégé. Toutefois, le père Bonnet s'est aventuré dans les zones sécurisées pour mettre à l'abri les objets de messe. 11h50. Madame Johanna Rolland, maire de Nantes, arrive sur les lieux de la catastrophe et fait une déclaration vingt-cinq minutes plus tard : « La basilique Saint-Donatien fait partie des éléments importants et symboliques de la ville. C'est pourquoi j'ai tenu à me rendre immédiatement sur place pour témoigner de ma solidarité la plus totale et de ma profonde solidarité, face à cet incendie. »<sup>172</sup>. 14h00. Plusieurs clichés sont pris depuis le ciel pour se rendre compte des dégâts portés à la toiture de l'édifice. Malgré les efforts des pompiers, le résultat est effroyable. 14 h 30. Une équipe spécialisée de sapeurs-pompiers ausculte la structure de la basilique pour faire un état des lieux, tandis que les œuvres de la basilique sont évacuées par les fidèles pour être mises à l'abri. 16h25. Les derniers feux résiduels sont maîtrisés par les pompiers restants, grâce aux échelles élévatoires. Certains resteront toute la nuit pour éviter toute reprise de feu éventuelle.



Fig. 38 : Photographie de la charpente de la basilique après l'incendie

172. Stéphanie Lambert. (2015, 15 juin). La faute à une opération de soudure. Ouest-France.



Fig. 39 :Incendie de la basilique  
St-Donatien-st-Rogatien

### *1.2.3 Le bilan réactionnel et ses conséquences*

Le combat contre les flammes qui ravagèrent la charpente de Saint-Donatien monopolisa pas moins de soixante pompiers pendant plus de douze heures. Il est important de rappeler que le bâtiment n'est pas classé comme monument.

#### *Bilan physique & médiatique*

Les lourdes pertes de l'incendie sont principalement portées par la destruction à plus des trois quarts de la toiture et d'une partie de sa charpente. Certaines voûtes de la nef principale, celles au croisement des transepts, menaçaient également de s'effondrer, impliquant des mesures de consolidations immédiatement après la circonscription du feu. C'est aussi le cas des murs pignons qui étaient contreventés par la charpente massive de l'édifice. Certaines pierres de la voûte principale sont d'ailleurs tombées dans la matinée, des suites de l'effondrement de la charpente. Les architectes y constatent même la présence de trous. Les œuvres d'art que contenait l'édifice furent protégées pendant l'intervention, aucune n'a été référencée comme détruite. Parallèlement à cela, il n'y eut aucun dommage humain à déplorer. Malgré les flammes, seuls quelques éléments furent véritablement irrémédiablement endommagés : mobilier, décors et vitraux. Cependant, rien de véritablement impossible à restaurer fut détruit. La pendule sous la rosace de l'entrée marquera l'heure exacte de l'incendie : 10h42 .

L'impact de l'incendie est rapporté dans les médias locaux et l'on retrouve des documentaires et reportages sur l'édifice sur les chaînes de télévision locales. Les témoignages récupérés par les micro-trottoirs sont chargés d'émotion : *« J'ai tout vu : une fumée épaisse et intense est apparue d'un seul coup », raconte Dominique, 79 ans, une septuagénaire qui habite en face de l'édifice depuis des dizaines d'années. "Ça fait mal au cœur... J'ai été baptisé dans cette basilique ! Elle fait partie des monuments importants du patrimoine nantais", a-t-elle ajouté, la voix encore tremblante. »*<sup>173</sup>



Fig. 40 : Photographies d'après le sinistre de la basilique

173. Site internet - LINFO.re. (2015, 15 juin). Violent incendie dans la basilique Saint-Donatien de Nantes.

## *Bilan juridique & restauration*

L'accident aurait été provoqué par une opération de soudure qui se serait mal faite. L'enquête, ouverte juste après le combat de l'incendie, prônait le caractère accidentel de l'incident. Quelques semaines plus tard, le sinistre est considéré et classé comme accidentel : tandis que deux ouvriers-couvreurs de l'entreprise Couverture&Bardage travaillaient à la rénovation du bâtiment, le feu aurait pris alors qu'ils réparaient un chéneau de plomb au chalumeau. Une étincelle serait partie et aurait embrassé la charpente. En collaborant avec l'enquête, les ouvriers auraient expliqué avoir vu la fumée s'échapper des combles et d'avoir tenté de contenir l'incendie avec des extincteurs puis du sable jusqu'à l'arrivée des sapeurs-pompiers.

La restauration se déroule en trois étapes : de la période de 2015 à avril 2017, il y eut des travaux dits d'urgence pour la consolidation des éléments endommagés par le feu et mettant en péril la stabilité de l'ensemble. Un immense parapluie avait été déployé pour permettre le chantier de restauration dans les meilleures conditions. La phase d'étude pour la reconstruction de la charpente débuta en septembre 2018 : elle dura pas moins de trente mois, monopolisant plus de cent artisans. Il sera reconstruit pendant cette période la charpente et la couverture, ainsi que certaines parties intérieures de la basilique, touchée par les flammes. Une grande partie de la nouvelle charpente fut terminée en atelier, avec un assemblage à blanc. On y retrouve par exemple les objets de mobiliers touchés ou les décors et les vitraux. Le parapluie fut retiré en février 2020, mais d'après Johanna Rolland, une bonne partie du travail reste toujours à faire.

Les travaux avaient notamment pour objectif d'améliorer les dispositifs de sécurité et incendies, avec des colonnes sèches par exemple. Certains éléments sont hissés à la force des bras jusqu'en haut de la basilique, reconstruite à l'identique. Cette reconstruction ne fit nullement débat : son budget total s'éleva à environ treize millions d'euros, surtout collecté par des subventions régionales, du service patrimonial et des dons de fidèles. Elle aura aussi réuni pas moins de onze entreprises spécialisées dans d'anciens corps de métier comme la taille de pierre ou les maîtres-vitraux. La réouverture de l'édifice, après l'enlèvement des échafaudages en février 2021 a été possible pour le printemps 2021.

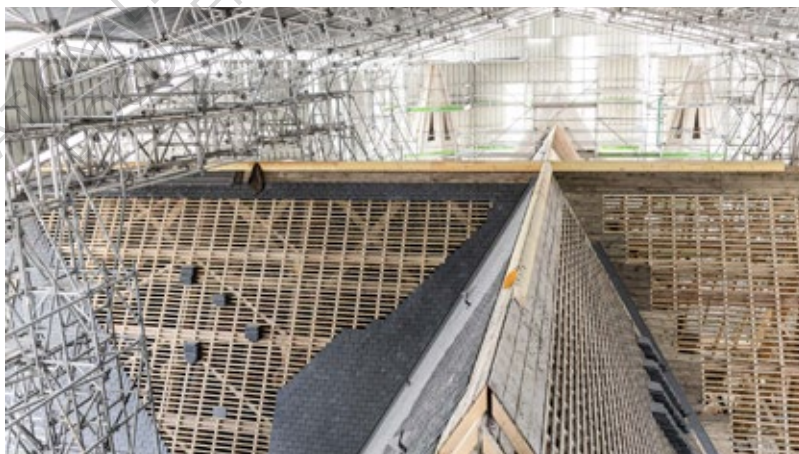


Fig. 41 : Photographie du chantier de restauration de la charpente, en avril 2020

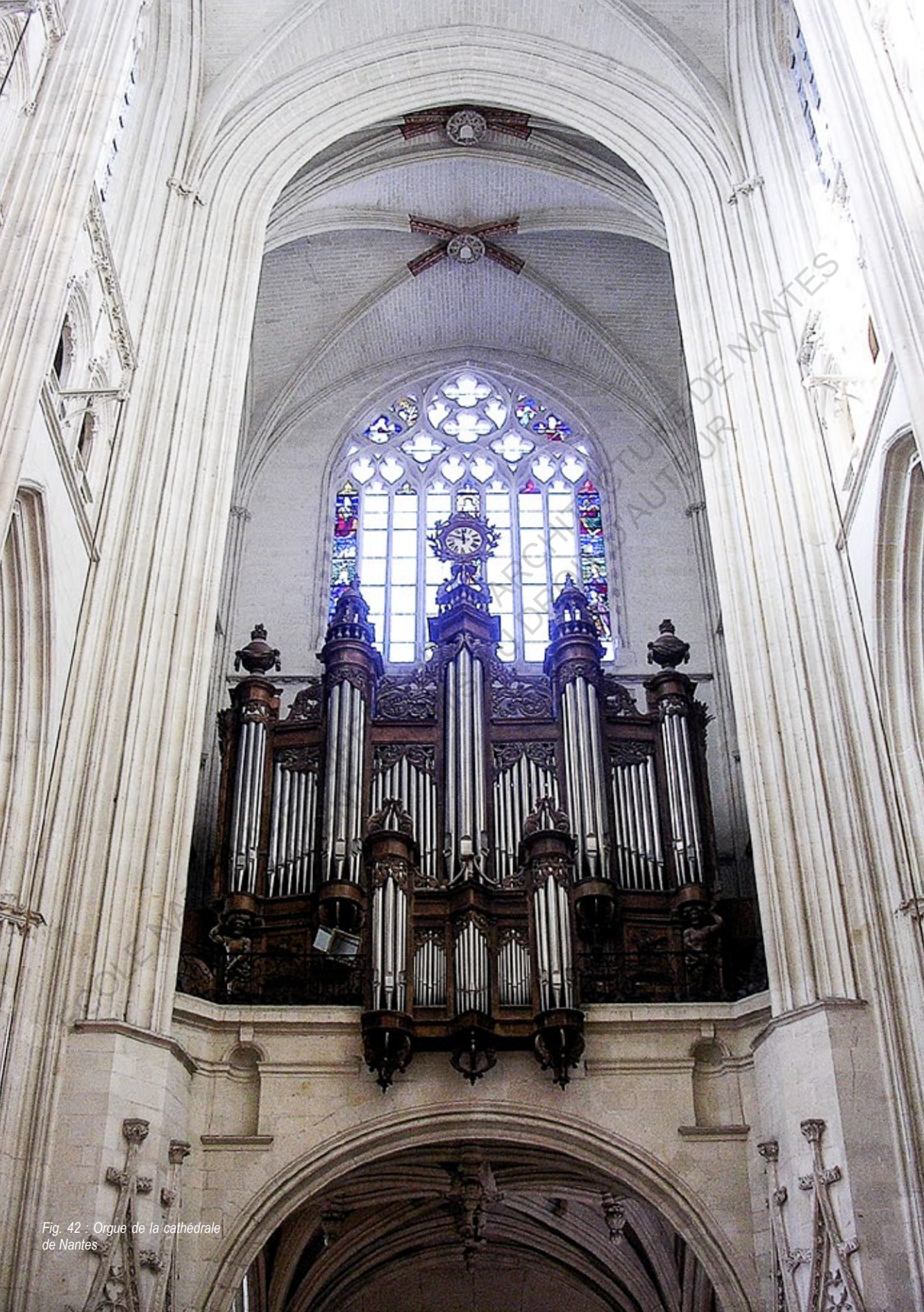


Fig. 42 : Orgue de la cathédrale de Nantes

## *1.3 Incendie de l'orgue de la cathédrale de Nantes*

### *1.3.1 Contexte*

La cathédrale Saint-Pierre, de son nom complet Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Nantes, se trouve dans le diocèse de Nantes. L'emplacement actuel de la cathédrale, près du boulevard Maréchal Foch, a accueilli au fil des siècles plusieurs constructions de l'ordre religieux, successivement jusqu'à la construction de la cathédrale actuelle. La toute première église construite à cet emplacement ne se fera qu'au IV<sup>ème</sup> siècle, dès lors que l'ordre religieux fit le choix d'accorder à la relique du martyr de Saint-Pierre, un clou de sa croix, un édifice plus prestigieux que la chapelle érigée à la demande de Saint-Clair. Construite à l'intérieur des remparts, sans possibilité d'agrandissement de la construction, l'église fut détruite pour laisser place à la toute première cathédrale.

Cette dernière fut construite sous l'influence de l'évêque Eumélius II mais ne sera consacrée comme cathédrale que plusieurs décennies plus tard par son successeur. Elle sera attaquée par les Normands, en 843 qui pillent la cathédrale dans laquelle s'était réfugié la population, qu'ils massacrent sans distinction. Une seconde attaque en 919 réduira à néant les efforts de conservation de l'évêque de l'époque : la cathédrale est incendiée et les dégâts sont trop importants pour envisager autre chose qu'une reconstruction. Par la suite, l'église tente une reconstruction progressive avec l'appui des duchés avoisinants, tentative vaine à cause des tensions entre le duché de Bretagne et celui d'Anjou. Une grande période de rénovation de la cathédrale devrait alors démarrer avec le transfert des reliques de Saint-Donatien et de Saint-Rogatien en 1092, un projet lancé par l'évêque Benoît de Cornouaille. Son entreprise ne sera jamais terminée mais survivra toutefois à l'incendie de Nantes en 1118.

Suite à ces événements, il fut construit une cathédrale romane à l'emplacement de la première cathédrale au XII<sup>ème</sup> siècle. Estimée à 1130 comme année de construction de cette cathédrale, plusieurs modifications sont réalisées pour en adapter la forme à l'accroissement de la population. C'est le cas du chœur de celle-ci dont on retrouve des vestiges aux cours de fouilles archéologiques. Les démolitions s'enchaînent néanmoins, notamment après un second incendie en 1415. Beaucoup des marques du style roman de la cathédrale seront d'ailleurs complètement détruites en 1876.

Ces destructions se font progressivement en fonction de la construction de la nouvelle cathédrale, Saint-Pierre-et-Saint-Paul. Les premières pierres sont posées en 1434 et font office de début de chantier. Dirigé à l'origine par Guillaume de Dammartin, le chantier s'étendra finalement sur plus de 450 ans. Cette durée s'explique notamment par les relations politiques à l'ordre religieux des différents règnes : c'est le cas notamment à cause d'une friction entre François II et le diocèse de Nantes, allié au duché de Bretagne. Des parties de la cathédrale sont successivement terminées : le portail central en 1481, le grand vitrail de la nef centrale en 1498 ou encore les tours de la façade principale en 1508. On ajoute également une nouvelle tribune d'orgue en 1620 et les voûtes de la nef sont finalement terminées en 1631.

La Révolution l'emporte également sur la dévotion de l'ordre à sa foi. La cathédrale devient pendant les affrontements du siège de la ville en 1793, un observatoire dû à ses hautes tours. En plus de ce rôle de mirador, la cathédrale sert de dépôt d'armes et de munitions, tout comme d'écurie. Elle échappe à la destruction en 1796 avec l'intervention de Julien Groleau, ingénieur. Après la chute du régime de la Terreur, l'observatoire des tours devient un lieu d'étude de l'astronomie jusqu'en 1823.

La cathédrale sera classée à la liste des monuments historiques en 1862 issue de la loi d'inventorisation du patrimoine remarquable des villes françaises. Finalement, le chantier de la cathé-

drale Saint-Pierre se finit en décembre 1891, lorsque l'évêque du diocèse de Nantes déclare le chœur de l'édifice terminé et fonctionnel. Avec la séparation des biens de l'Etat et de l'Eglise en 1905, la cathédrale est également victime d'émeutes et de débordements pendant les inventaires de ses biens.

De nouvelles destructions sont à déplorer lors des raids aériens des partisans de l'Axe sur la ville de Nantes. C'est en partie suite à ces bombardements de juin 1944 que l'on entame de nouveaux travaux de restauration de la cathédrale qui dureront presque trente ans. Alors que les travaux s'achèvaient presque, un incendie titanesque ravagea une majeure partie de la toiture et de la charpente. Dû à une erreur ouvrière, l'entreprise ne fut finalement pas considérée comme responsable : il n'y avait pas eu de dépoussiérage de l'édifice avant les travaux, ce qui aurait favorisé l'embrasement du bois asséché de la charpente. La restauration de la charpente se fit alors dans les années qui suivirent, en remplaçant le bois par une structure de béton. L'achèvement définitif de ces travaux de restauration eut lieu en 2013 sous la direction de Jean-Marie Duthilleul et Benoît Ferré.

### *1.3.2 Les notes de feu : l'enquête des cendres*

*Samedi Matin. 7h30. De la fumée s'échappe des beffrois de la cathédrale Saint-Pierre-Saint-Paul de Nantes. L'image rappelle à la foule qui commence à s'affoler l'incendie de Notre-Dame, quelques mois plus tôt et celui de la cathédrale, ce matin funeste du 28 avril 1972. 7h45. Les passants saturent la ligne des sapeurs-pompiers. Ils sont appelés en urgence; on ne veut pas revivre une catastrophe. Les flammes semblent ravager le haut de l'édifice. 8h30. Les brigades arrivent sur les lieux et un premier engin sert de bélier aux portes de la cathédrale. Ils doivent pouvoir accéder au premier étage, là où le feu se veut dévorant d'intensité. Rapidement, les flammes sont terrassées par les brigades. 9h30. La plupart des foyers sont circonscrits. 10h. Le feu est maîtrisé, les feux résiduels seront bientôt éteints. 10h28. L'enquête débute avec l'arrivée de la brigade criminelle. Il est estimé que trois foyers ont été à l'origine du feu. 10h47. On constate les destructions de l'incendie. 10h51. Le feu est déclaré circonscrit. La police dépêche 104 agents sur les lieux pour sécuriser le périmètre. 11h01. La maire Johanna Rolland arrive sur les lieux et est informée de la situation : l'organiste, Michel Bourcier, avait joué la veille sur l'instrument jusqu'à 21h. 11h23. Le Président de la République réagit aux images de l'incendie et informe qu'une délégation ministérielle viendrait sur les lieux l'après-midi même : elle sera composée du premier Ministre, du ministre de l'intérieur et de la ministre de la Culture. 12h16. On envisage la piste volontaire ou accidentelle comme déclencheur du feu : une défaillance aurait pu survenir. 13h44. Les premières images de l'intérieur de la cathédrale sont diffusées. On y voit des amas de bois calcinées, seuls vestiges du grand orgue. 16h58. La délégation présidentielle rentre à l'intérieur de l'édifice pour constater les dégâts. En sortant, le Premier Ministre affirme le soutien de l'État dans la reconstruction du grand orgue. 17h17. Roselyn Bachelot prend la parole sur le parvis de la cathédrale. 18h24. La Fondation du patrimoine lance un appel aux dons pour financer la reconstruction.*

*«Nous ne sommes pas dans un scénario Notre-Dame car la toiture avait été refaite en béton, suite à l'incendie de 1972.»<sup>174</sup>*

174. Ouest-France. (2020, 18 juillet). La cathédrale de Nantes, théâtre d'un incendie : retour sur les temps forts de cette journée. (Laurence Ferlay)- contrôleur général du Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique



Fig. 43 : Photographie de la cathédrale de Nantes en flammes



### *1.3.3 Le bilan réactionnel et ses conséquences*

L'incendie de la cathédrale de Nantes ne dura que deux heures, en tout et pour tout. Toutefois, elle fit dépêcher pas moins d'une centaine de sapeurs-pompiers sur le terrain, pour terrasser les flammes.

#### *Bilan physique & médiatique*

Le feu a entièrement détruit le grand Orgue de la cathédrale, vieux de plus de quatre cent ans. (XVIII<sup>ème</sup> siècle, Oeuvre du facteur d'orgue Jacques Girardet en 1627, il aura connu cinq restaurations, 34 organistes.). L' «âme de la cathédrale» est partie en fumée, au même titre que l'ensemble du buffet d'orgue. La grande tribune sur laquelle il reposait, dominant la nef, menace aussi de s'effondrer. La verrière de la façade donnant sur la place Saint-Pierre a perdu ses vitraux, fondus dans les flammes.<sup>2</sup> (les vitraux avaient survécu à l'incendie de 1972 et aux bombardements de la seconde guerre mondiale). Ces vitraux représentant entre autre Anne de Bretagne datent du XV<sup>ème</sup> siècle. Parmi les grandes pertes, il y a également le tableau d'Hippolyte Flandrin, «Saint-Clair guérissant les aveugles» (tableau en toile peinte, de 1835). Le reste des oeuvres avaient été sortis et protégées, notamment au château du Duc de Bretagne, en contrebas de la cathédrale. Il s'ajoute à la liste des éléments détruits le petit orgue, lieu d'allumage de l'incendie, partiellement récupérable et des rangées de stalles du chœur, nouvellement acquises par le diocèse.

Toutefois, on peut se réjouir que le feu ait épargné le tombeau des derniers duc et duchesse de Bretagne, François II et Marguerite de Foix. Les vitraux du XX<sup>ème</sup> siècle le rejoignent sur la liste, au même titre que l'autel ou la cathèdre. Ni la charpente ni la toiture ne fut toutefois pas touchée cette fois, remplacée par une charpente de béton après 1972.

Les réseaux sociaux et les chaînes de télévision reprennent en boucle les informations transmises par les forces de l'ordre. Plusieurs personnalités publiques dont Omar Sy et Stéphane Bern y prennent la parole pour exprimer leur soutien à la population nantaise. Toutefois, l'affaire est surtout relayée par la presse locale ainsi que quelques journaux nationaux, comme Le Monde .

#### *Bilan juridique & travaux*

Une enquête a été ouverte par le procureur de la République, privilégiant le caractère criminel de l'incendie : trois foyers distincts ont été identifiés, ne laissant pas possible l'hypothèse d'un court-circuit ou d'un accident. Le premier se serait semble-t-il déclaré au premier étage, proche du grand orgue, tandis que les deux semblent l'avoir été dans le petit orgue et le tableau électrique. Bien qu'il soit évident qu'il s'agisse d'un incendie volontaire, il n'y a pas de traces d'effractions, portant les accusations sur les utilisateurs et gérants de l'édifice. Un bénévole du diocèse est mis en examen, un Rwandais de 39 ans, chargé de la fermeture de la cathédrale, la soirée précédant l'incendie. Il est relaxé quelques temps après son entrevue. Une semaine plus tard, le même homme est passé aux aveux lors de sa seconde arrestation dans la nuit du samedi 25 juillet. Il est accusé de «destructions et dégradations par incendie» pour une peine minimale de dix ans et cent cinquante mille euros d'amende. L'homme était connu du diocèse depuis quatre ans : le motif de son acte aurait été le non-renouvellement de son titre de séjour. Avant de l'inculper, l'enquête avait mobilisé plus de vingt enquêteurs et avait entendue une trentaine de suspects.

Dans la soirée de l'incendie, la Fondation du patrimoine lance une souscription nationale pour permettre les dons pour la reconstruction du grand orgue. A la fin de la journée, déjà trente mille euros avaient été récoltés. Il est estimé qu'une reconstruction totale de l'orgue et des éléments endommagés par les flammes prendrait environ deux ans. Les travaux démarrèrent dès que les expertises furent terminées, au début de cette année 2021. La reconstruction passera tout d'abord par la sécurisation du bâtiment, avec notamment le retrait de la tribune calcinée du grand orgue. Ensuite, il s'agira de nettoyer l'ensemble de l'édifice en vue d'une partielle réouverture dès la fin de la même année. Le plus difficile sera d'évacuer les débris de l'orgue, qui avec la chaleur ont fusionné et créer une pollution de plomb dans tout l'édifice. Au total, le chantier verra tous ses frais pris en charge par l'Etat, à hauteur de dix-huit million d'euros, auxquels s'ajoutent les cent quinze mille euros de la collecte de la Fondation du patrimoine.



Fig. 44 : Photographies des dommages à l'intérieur de la cathédrale et du tableau disparu de la cathédrale, d'Hippolyte Flandrin, Saint-Clair rendant la vue à un aveugle.



Fig. 45 : Débris du grand orgue de la cathédrale de Nantes, débarrassé courant du mois de janvier 2020

## 1.4 Synthèse et croisement des cas

*«[...] un autre «cas noyau» du monument historique qu'est la cathédrale. Il ne fait guère de doute [...] qu'une cathédrale est ancienne [...]; qu'elle est authentique [...]; qu'elle est chargée de sens; et, enfin, qu'elle est belle. Il ne fait guère de doute non plus qu'elle est une oeuvre d'art, au titre de ce qu'on nomme un «joyau de l'architecture» [...]»<sup>175</sup>*

L'évidence de la portée de ces trois exemples est la parfaite représentation de l'impact du patrimoine sur nos vies. Le but de la mise en place de ces derniers est, dans notre cas, de mettre en évidence les éléments constitutifs de l'émotion patrimoniale qui charge le patrimoine ou les monuments. La question que l'on se pose alors c'est : pourquoi l'impact des incendies de ces trois édifices est si différent dans l'appropriation pour les populations ?

Pour récapituler la question de l'émotion patrimoniale de chacun des édifices, on en revient à synthétiser les éléments que l'on connaît de ces derniers : Notre-Dame a provoqué un élan d'émoi patrimonial, par le choc ressenti, à une échelle mondiale, tandis que la cathédrale de Nantes circonscrit son influence à l'échelle française. La basilique quant-à elle a marqué fortement les esprits locaux lors de sa destruction. L'analyse de ces trois objets fonctionnent comme une opposition d'un critère que l'on retrouve chez deux d'entre eux au dernier objet : on y retrouvera par exemple la question du contexte, la taille ou encore les faits.

Revenons sur le contexte. Chacun des trois édifices est une construction religieuse, à sa plus grande distinction, qui subit une destruction effective de son intégrité morale et/ou d'une partie de ses biens. C'est là le postulat de départ : les objets d'étude partagent la même forme et le contenu. C'est en ce sens qu'ils sont comparables. Dans les trois cas, le contexte spatial et temporel apporte des justifications de leur influence émotionnelle.

Sur la question d'histoire tout d'abord, qui leur confère, par la valeur d'ancienneté et de mémoire, une place au sein des inscriptions

au patrimoine, les trois édifices se différencient par la possibilité d'évolution temporelle. Les cathédrale Notre-Dame et Saint-Pierre sont toutes les deux issues de la période faste de l'Église et de la construction des grandes cathédrales sur l'ensemble de l'Empire catholique. Les deux furent érigées autour du XIIème siècle tandis que la basilique Saint-Donatien est plus récente ( période pré-révolution). En termes de temporalité, la basilique Saint-Donatien est donc plus récente que les deux autres d'environ 600 ans. Ainsi, la valeur d'ancienneté qui s'appliquerait à la basilique est moins forte que celle que l'on attribuerait à la cathédrale de Nantes et de Paris. De plus, leur mémoire face à de grandes catastrophes de l'Histoire leur confèrent un statut de survivant qui transcende celui de leur existence : la Révolution Française, les Guerres mondiales et même l'incendie de 1972 pour la cathédrale de Nantes; Ce détail porte une influence sur le regard que l'on porte dès lors au corpus : le respect que l'on leur consacre est graduel en fonction des localisations temporelles.

Toutefois, le rapport temporel n'est pas la seule raison de notre rattachement émotionnel au corpus par le contexte. La spatialité et la localisation de l'objet joue un rôle non négligeable, surtout à raison de sa corrélation au domaine économique, social et politique. De fait, Notre-Dame de Paris cristallise un morceau de la capitale tandis que Saint-Donatien et Saint-Pierre de Nantes se trouvent dans un contexte non plus de métropole mais d'aire urbaine étendue. Paris est sept fois plus peuplé que Nantes mais n'en fait qu'à peine le double en superficie. (2,1 million à Paris, 300 000 à Nantes; 105 km<sup>2</sup>/65 km<sup>2</sup>). De plus, on se concentrera

175. HEINICH Nathalie, *La Fabrique du patrimoine, Maison des sciences de l'homme, coll. « Ethnologie de la France », 2009, p.253-254*

aussi sur la localisation générique de l'édifice. Bien que toutes les trois dans une grande agglomération, les deux cathédrales ont généré des modifications spatiales urbanistiques pour mettre davantage en avant leur fonction mémorielle : ainsi le parvis de Notre-Dame et celui de Saint-Pierre offre la possibilité de la considération de la grandeur de l'oeuvre tandis que la basilique, s'observe au détour d'une rue et d'une place standardisée. L'émotion vient alors de l'expérimentation du lieu dans sa qualité de proximité pour la basilique.

Parallèlement à cela, on relèvera aussi le contexte politico-social que ces trois édifices impliquent. De fait, cela concerne notamment la relation des populations à l'oeuvre mais aussi l'implication de la politique dans le devoir de reconstruction après les incendies. La proximité en demeure un facteur, notamment pour une question d'accessibilité, mais la gradation de l'importance des politiques à l'égard des édifices en suggèrent également la hiérarchie émotionnelle. On remarquera par exemple que seule la mairesse de Nantes se déplaça sur les lieux de l'accident pour la basilique St-Donatien tandis que Notre-Dame monopolisa le Président de la République, la mairesse de Paris ainsi que le Premier Ministre de l'époque. La cathédrale est l'entre-deux qui confirme la règle à raison de la délégation ministérielle qui rejoignit la mairesse de Nantes. Cette relation politique est indissociable à la relation sociale à laquelle les monuments se rattachent et plus particulièrement à la dimension économique qu'elle renvoie. La Cathédrale de Paris accueille par exemple chaque année plus de quinze millions de visiteurs, venant de partout dans le monde et faisant de l'oeuvre, l'un des sites les plus touristiques de France. Face à cela, la cathédrale de Nantes n'est véritablement visitée que par les curieux, les connaisseurs du domaine théologique, architectural ou artistique, ou encore des fidèles. Le public est radicalement différent de celui de Notre-Dame. Ce parallèle se justifie d'autant plus au regard de la basilique, qui de son seul statut d'objet patrimonial et non pas de monument, ne lui confère pas l'attrait de la

grande cathédrale : la relation de cette dernière au public est alors plus intimiste et expérimentale de la proximité du site que la cathédrale Notre-Dame. Dans le cas de la basilique par exemple, plusieurs personnes interviewées dans le cadre de reportage sur l'incendie de la charpente évoquaient directement le sentiment de peine lié aux souvenirs qu'ils entretenaient avec l'église, à l'instar de l'incendie de Saint-Pierre.

Dans une autre mesure, cette relation à la politique est aussi celle qui crée le plus les rapport polémique et conflictuel du genre, peu importe les exemples. Bien sûr, la grande polémique demeure celle de Notre-Dame et ses financements si vite rassemblés. Il est intéressant de noter que dans les deux autres cas, il y eut également des collectes de fonds pour la reconstruction des église mais que leur médiation ne fut pas similaire à celle de Notre-Dame. C'est là un des retours de l'implication médiation et de la renommée qui accompagne la cathédrale : le débat de la valeur économique était alors mis en parallèle de problèmes sociaux radicalement différents et donc sur le débat de la relation de l'homme à un objet-personne. Il s'opposait le raisonnement de la survivance de l'art dans un premier lieu, se voulant surpasser la condition humaine de mortalité : bien évidemment, ce débat était surtout dans la revendication de l'incohérence de la répartition des richesses plus que sur la légitimité d'une considération humanitaire de la dignité globale. Cette valeur économique fut par la suite rejoint par le conflit entre les spécialistes et les profanes sur la volonté de reconstruction : celle-ci mis en lumière le vouloir d'art multidirectionnel de la société. Les uns voulaient une modernisation de l'ensemble et les autres cherchaient à conserver la valeur d'ancienneté, de rareté et d'esthétisme préexistante de l'édifice. Ce débat n'a pas eut lieu dans le cadre de la cathédrale de Nantes ou la basilique Saint-Donatien : la portée globale de l'incident ne touchait pas suffisamment de personnes pour que le débat puisse être amené à définir de nouvelles aspirations de l'oeuvre.

Il faut également rajouter à cela la puissance de l'incendie, les suites juridiques qu'ils apportent. Les deux cas les plus grandioses, l'embrasement de la charpente, mettant alors en péril l'intégrité de l'édifice, résultent d'une erreur humaine, un accident lié à des travaux de rénovation. Ces deux incendies portèrent atteinte directe à l'entièreté de l'édifice. Le cas de la cathédrale Saint-Pierre est radicalement différent puisque ce dernier, motivé de façon volontaire, ne porta atteinte qu'à une intégrité relative du monument en faisant disparaître un témoin de son passé (orgue). Le rapport et l'échelle des incidents ne semblent pourtant pas forcément induire une quelconque variation à l'émotion patrimoniale qu'elle implique; elle ne servirait certainement qu'à la renforcer. Ce qui transcende alors la condition émotionnelle est ce qu'explique Fabre dans le cadre de la déploration : elle est souvent plus forte quand on ne sait pas les origines ni les causes de celle-ci, sinon elle peut se transformer en colère. L'opinion publique est les polémiques qui en ressort rejoignent celle économique et esthétique. Après le contresens de l'anormalité de recevoir autant d'argent du secteur privé pour une reconstruction devant être faite sur le fond d'investissement public, la polémique de chasse au coupable revient à déterminer un réparateur de l'incident, une personne physique responsable de la catastrophe.

Hegel disait de l'architecture que c'est « [...] un langage, qui, tout nu soit-il, parle à l'esprit... les monuments ne sont pas destinés seulement à renfermer dans leur enceinte des choses qui ont leur signification propre... des nations entières expriment leurs croyances religieuses, leurs besoins le plus profond qu'en bâtissant de pareil monument... tour de Babel, tour de Bâle, temple égyptien, obélisque, pyramide.... »

<sup>175</sup>. Ainsi, le contexte est vecteur d'une partie de l'émotion patrimoniale car elle induit la forme mémorielle autant que l'intérêt que l'on porte à l'objet. Néanmoins, ce qui importe, c'est les individus et leur ressentis pour en dégager une forme d'émotion.

La question des valeurs du patrimoine, largement explicitées précédemment sont dans le cas présent davantage en rapport avec la condition d'inscription des trois édifices. La cathédrale Notre-Dame est à fortiori un monument voulu, tout comme la cathédrale de Nantes et la basilique. Ces trois constructions avaient pour vocation de faire l'éloge de la religion à leur construction. On y retrouve très logiquement la valeur d'ancienneté et de mémoire qui influence très fortement cette émotion, dans le contexte mais aussi dans le futur de son histoire. La valeur historique des trois édifices se rattache à leur rareté, car l'on a ici affaire à des survivantes de leur propre histoire, on l'a vu, mais également la consécration de leur symbolique.

La symbolique des lieux n'est plus à prouver : il est indéniable que les incendies, touchant directement un édifice d'une religion bien particulière, affecte la communauté qui s'y identifie. Toutefois, l'intérêt porté pour la cathédrale de Nantes et celle de Notre-Dame demeure radicalement différent de celle de la basilique. Cette dernière est de fait moins symbolique historiquement qu'elle ne l'est par l'expérience des gens qui l'utilise, son usage prévaut alors pour sa condition de création d'émotion patrimoniale. Pour Notre-Dame, le bilan n'est pas pareil. L'émotion s'est très largement exportée dans le monde, mais pas seulement par rapport au contexte historique privilégié que l'édifice représente. Sa relation avec sa symbolique l'a rendue intemporelle. En effet, Notre-Dame catalyse à elle seule, l'histoire d'un lieu mais aussi le récit de dizaines d'ouvrages pour lesquels les Hommes s'identifient au héros. Devenue un des emblèmes de Paris, sa relation au domaine de l'art à accentuer sa renommée et de fait sa symbolique auprès des Hommes : elle est autant la maison du Seigneur que celle de Quasimodo ou bien la représentation des paysages de Paris au travers des époques. Elle a été élevée à une distinction plus haute que celle de l'objet-personne, à un objet sacralisé, une entité immuable à la condition humaine qui ne peut et surtout ne doit pas

175. BARRÈRE Céline, BUSQUET Grégory, DIACONU Adriana, GIRARD Muriel, IOSA Ioana, *Mémoires et patrimoines : des revendications aux conflits*, Paris, L'Harmattan, coll. « Habitat et Société », 2017, p.

disparaître tant elle importe par son immortalité. C'est à ce titre que sa médiatisation permet à autant de personnes d'entreprendre l'expérience patrimoniale de l'attaque que le feu lui fit subir : ici l'expérience n'est plus forcément de l'avoir vécu mais d'en avoir la connaissance. Le rapport à sa destruction par non plus d'un postulat d'expérimentation mais alors de celui de la connaissance de l'Histoire, des légendes et de la condition qui entoure l'objet lui-même.

Ce n'est déjà plus le cas avec la cathédrale Saint-Pierre-Saint-Paul de Nantes. Le rapport à l'universalité y est remplacé par la dimension de l'identité nationale : celle-ci est aussi basée sur le regard collectif et la connaissance par rapport au lieu mais la dimension que l'on lui attribue est plus relative que celle de Notre-Dame. Passer à côté de la dimension collective qui s'y rapporte en privilégiant un individualisme, comme ce fut le cas par les polémiques de la cathédrale parisienne, favorise une désunion nationale. Le rapport de Nantes à son émotion patrimoniale est plus équilibré car elle dépend de moins d'individus. De plus, dans le cadre de cet incendie, la communauté touchée est plus spécifique que celle de Notre-Dame : on parle ici de la communauté religieuse mais aussi de celles des organistes et des musiciens liturgiques. Le degré d'atteinte à la cathédrale à jouer un rôle sur le transfert d'émotion. Lors des interviews après l'incendie de 2019, les réactions sont d'ailleurs plus tranquilles : *« Nous ne sommes pas dans un scénario Notre-Dame »*.<sup>176</sup>

Le dernier facteur à prendre en compte dans la diffusion de l'émotion et que l'on a très peu pris en considération jusqu'à maintenant est la communication. Dans les trois cas, les incendies et la restauration sont médiatisés mais l'échelle à laquelle cela est fait diffère. L'échelle

internationale est portée par Notre-Dame tandis que les localités sont vues par les deux autres cas. ce qui est intéressant dans ce cas, c'est l'ouverture avec laquelle les gens diffusent leur premières pensées sans pour autant se questionner de leur impact : ainsi, on remarquera le déferlement de haine contre les riches qui firent dons pour la reconstruction de Notre-Dame, la polémique et le lynchage médiatique de la tentative de modernisation de la cathédrale par le concours internationale d'esquisse d'une nouvelle flèche pour la cathédrale ou encore le conflit entre ceux qui préféraient voir Notre-Dame à terre plutôt que sauvée. Rien de tout cela n'est à déplorer dans le cas de Nantes, pourtant ayant une influence nationale. On peut alors en conclure, que dans l'universalité, un point de rupture s'installe quant-aux opinions publiques : les spécialistes demeureraient d'une certaine manière dirigeant de la condition et de l'émotion patrimoniale dans ceux qui ont une portée relative à la population profane. En revanche, la transcendance des genres, des religions et même de la culture, comme le fait l'objet qu'est Notre-Dame invoque de facto un rapport aux convictions du public bien plus fortes que celles des spécialistes. On y retrouve une forme d'appropriation et de dévotion impulsive que contiennent les chercheurs et les scientifiques de l'Inventaire par exemple. On pourrait dès lors définir l'émotion patrimoniale, sous deux traits distincts : une émotion temporelle, celle qui se base sur des connaissances mais qui implique en générale une mesure dans les sentiments et surtout un contrôle face à son explosion; une émotion impulsive, sauvage et bestiale, qui se défait de toutes les conventions et normes sociétales pour mettre au premier plan les convictions individualiste d'un groupe ou d'une communauté.

*« Nous ne réagissons pas uniquement aux choses comme nous les voyons, ou les ressentons, les entendons. Plutôt nos réactions sont conditionnées par nos convictions, concernant ce qu'elles sont vraiment, d'où elles viennent, ce dont elles sont faites, leur nature cachée »*.<sup>177</sup>

176. Ouest-France. (2020, 18 juillet). La cathédrale de Nantes, théâtre d'un incendie : retour sur les temps forts de cette journée.

177. Citation de Paul Bloom - Philippe, C., & Philippe, C. (2019, 27 avril). Polémique autour de Notre-Dame, l'égoïsme non refoulé. La Tribune.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



# Conclusion

*Un paradoxe sociétal*

*Des limites infinies*

*L'oubli : le grand absent*

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## Le chemin d'un cycle de destruction et de protection

*«En édifiant un monument, c'est un monde intermédiaire qui est construit»<sup>178</sup>*

On l'a vu tout au long de cet écrit, la relation de l'émotion et du patrimoine n'est ni toute blanche ni toute noire. Elle intervient principalement dans le cadre d'une destruction, qui la lie indéfectiblement à la notion de mémoire. Le conflit en émane, qu'il soit administratif, politique, historique ou encore doctrinal, pose toujours question, peu importe quelles émotions il invoque. L'émotion patrimoniale est un attachement et une forme de protection que l'on projette alors sur le monument, puisque le patrimoine s'en veut protégé. Elle sert d'autant plus à légitimer les actions de protection, induites par les enseignements et l'instrumentalisation que l'on transfère à la politique patrimoniale. L'émotion patrimoniale serait en quelque sorte l'essence même de ce qui fait fonctionner le patrimoine, et ce malgré la volonté d'impartialité que veut se donner l'Inventaire ou les Monuments Historiques. D'après les registres de vérité historique et de beauté sensible de l'oeuvre, la récurrence observable dans le cadre d'une destruction massive ou dommageable d'une oeuvre rend dès lors le regard collectif instigateur des actions de protection : le vandalisme de Grégoire, le musée de Lenoir, la commission de Guizot, les lois de Malraux... C'est du conflit que découle la protection et l'évolution des mœurs quant à son propos. L'émotion patrimoniale est le catalyseur et la base de cela, conscient ou non. Dominique Poulot dira même que cela *«démontre aussi que le couple vandalisme-monumentalisation est indissociable.»*<sup>179</sup>

Toutefois, cette protection, aujourd'hui hautement quantifiable et surveillée, amène aussi cette relation à la dérive de ses propres principes. Il se pose ici la question de la limite de l'intégralité et notamment la fameuse réflexion de la philosophie du bateau de Thésée : si l'on en remplace l'entièreté, est-ce toujours légitime de dire que c'est le même monument avec la même importance ? Son lien à la contemporanéité traite aussi la question de l'usage et de la fonctionnalité par rapport à un époque qui est révolue. Ne faudrait-il pas moderniser l'usage du monument, en profitant de cette destruction pour le faire avancer dans le temps plutôt que de le figer à nouveau dans sa bulle ? La légitimité de sa patrimonialisation fait aussi débat. malgré les valeurs sur lesquelles on se base pour la définir. La valeur de mémoire convoque par exemple la conservation contre le radicalisme de la ruine, mais dans ce cas, toutes les interventions sur le bâtiment ne serviront qu'à ralentir sa disparition. L'idéologie présente n'est pas faite de demi-mesures : c'est là que le paradoxe s'ancre.

*«[...] La prise de conscience du cycle universel de la création-destruction, ne comprends pas pour autant la popularité d'une telle perception est le rapport privilégié qu'elle entretiendrait avec notre époque.»<sup>180</sup>*

La nature même du mot émotion renvoie forcément à une expérience naturelle personnelle. Elle nous lie en mouvement collectif et à la mobilisation collective, tant émotionnelle que active, comme pour les cas pratiques étudiés. Le mythe du monument demeure néanmoins primordial dans l'évolution de l'émotion. On parle de faculté d'âme au même titre que l'imagination ou les passions. On voit négativement la remise en question d'un choix surtout quand il provient d'une entité morale comme l'État : les émotions négatives sont légitimées par rapport à la valeur du passé dans les monuments, de ses références ou même du plaisir identitaire qu'il représente. Les émotions négatives proviennent également de la défense et de la politique de maintien à

178. PELICIER Yves, « L'Homme et le monument », n° 4, coll. « La Pierre d'Angle », 1985p. 16-19.

179. FABRE Arnaud et DANIEL Annick, *Emotions patrimoniales, Maisons des sciences de l'homme.*, Paris, Scientifique, coll. « Ethnologie de la France », 2013, p.24

180. BARRÈRE Céline, BUSQUET Grégory, DIACONU Adriana, GIRARD Muriel, IOSA Ioana, *Mémoires et patrimoines : des revendications aux conflits*, Paris, L'Harmattan, coll. « Habitat et Société », 2017, p.181

l'identique, comme un blocage à l'idée de nouveauté. Les émotions positives surviennent lors de la déploration collective et donc sur le besoin que représente la restructuration ou la restauration monument pour une collectivité, tout ça par rapport à l'attachement populaire de ce lieu. On peut faire la même remarque à propos de l'admiration via des émotions positives, valorisant alors la qualité patrimoniale d'un objet.

### *Un paradoxe sociétal*

*« Faire de l'Inventaire une course de vitesse serait se nourrir d'une illusion aujourd'hui perdue : non, le passé n'est pas immobile, notre mémoire, aussi a une histoire. »<sup>181</sup>*

La question patrimoniale amène un paradoxe non négligeable pour le futur de notre civilisation. Il ne suffit pas d'être simplement critique de ses usages en politique mais aussi sur son rapport performatif. Déterminé par beaucoup de facteurs, allant des choix politiques, idéologiques, affectifs, cognitifs à administratifs, il demeure toutefois une conception d'un présent. D'une certaine manière, on met en opposition un objet qui se base sur une longévité du monument contre son caractère intouchable.<sup>182</sup>

On a de fait le devoir, d'après notre Histoire, de protéger et conserver toujours plus les œuvres patrimoniales qui composent notre identité nationale. On utilise en ce sens le progrès des technologies faites depuis les années 50, comme avec la restauration assistée par ordinateur qui fait voir la conservation dans une durée : *« ils ne doivent pas être figés dans une conservation intransigeante, mais continués [...] »*<sup>183</sup>. On est en recherche d'évolution tout en étant dans l'état de conservation pure de l'authenticité des lieux : le jeu de valeurs intervient ici dans le rapport entre passé et présent, dans le but de créer l'avenir. Avec l'élargissement constant de la fonction patrimoniale ( archéologie en 1972 ou patrimoine immatériel en 2003), la société tend vers un complexe de Noé, où la volonté est de préserver le tout construit, le tout fabriqué, le tout humain. D'une certaine manière, on excède la valeur même de monument et de patrimoine en transposant une forme de sacralisation de l'œuvre humaine, quelle qu'elle soit. L'émotion qui se rattache au patrimoine viendrait dès lors surpasser la fonction analytique si longtemps supérieure dans les instances, et inconsciemment, se substituerait par ses excès à celle-ci.

*« A leur tour, les monuments et le patrimoine historique acquièrent un double statut. Oeuvres dispensatrices de savoir et de plaisir, mise à la disposition de tous : mais aussi produit culturel, fabriquer, emballer est diffusé en vue de leur consommation. »<sup>184</sup>*

Si l'on repense un peu aux écrits de Riegl, il faut d'une part conserver les ruines dans leur intégrité sinon elle s'écroule vers le néant de notre histoire. D'autre part, le monument reconstitué échappe à l'érosion du temps jusqu'à devenir un témoin de sa restauration passé, digne de classement et de protection. Ainsi, la survivance même du monument fait débat entre le laisser vivre et la protection, pour la satisfaction d'un cycle balançant entre construction et destruction. A l'échelle des sentiments et du rapport émotionnel de l'objet, on oppose l'objectivité de l'histoire à l'intimité des habitudes, du symptôme du souvenir remarquable et de la bascule du patrimoine au lien du passé. On peut également retenir que le système de valeurs développé par les théoriciens s'entrecroisent mais se contredisent tout autant. Avec leur ordonnancement complexe et les rela-

181. HEINICH Nathalie, *La Fabrique du patrimoine, Maison des sciences de l'homme*, coll. « Ethnologie de la France », 2009, p.115 ; MELOT Michel-*Le Grand inventaire*, non publié.

182. Julie Deschepper, « Notion en débat. Le patrimoine », *Géocroniques*, mars 2021. Le dernier congrès de l'Association of Critical Heritage Studies d'août 2020 s'intitulait justement « Heritage

Futures » [9].

183. CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil., Paris, coll. « La couleur des idées », 1999, p.13

184. Julie Deschepper, « Notion en débat. Le patrimoine », *Géocroniques*, mars 2021. p.15

tions entre les institutions, les valeurs du patrimoine divergent selon les époques et les acteurs : ces derniers n'ont pas forcément conscience de chacune d'entre elles et privilégient celles qu'ils considèrent comme les plus adéquates avec une expérience de leur conception patrimoniale. De fait, elles ne sont pas réellement aussi objective que le laisse entendre les institutions qui les revendiquent : le niveau d'organisation collective est plus fort que la transcendance de l'objectivité absolue et la contingence de la subjectivité individuelle. Notre rapport à l'art est partiellement détourné par les expériences et l'identité qu'on lui confère. Nous supportons mal l'idée que nous sommes entourés d'objets d'art qui sommeillent, que seule notre sensibilité et notre intelligence peuvent éveiller. On craint que l'œuvre unique, ou exceptionnelle, ne soit dévaluée ou corrompue par le nombre, comme le montre par exemple les valeurs de typicité ou de rareté de l'Inventaire général. Cela redonne à la dimension de l'art, tout comme au patrimoine, une valeur mortelle et désacralisable. C'est là le premier aspect paradoxal du patrimoine, une immortalité mortelle.

Dans l'appréciation de la création d'un futur, il est nécessaire de prendre en compte la notion d'hybridation et de modules de vies dissociés de l'hyper-mobilité : le patrimoine, lui, est autant un fait spatial que temporel et ne peut être complètement considéré comme nomade, contrairement à sa définition. L'Homme tend de plus en plus vers une nomadité tandis que le monument tend, lui, de plus en plus à s'ancrer dans son contexte. Le paradoxe intervient donc dans la mesure où le pratiquant du patrimoine n'a de cesse de s'en éloigner et ne voit plus en lui un ancrage émotionnel : la proximité mais aussi les politiques locales de développement du patrimoine ne pourraient plus influencer ceux dont la nomadité n'est plus à concevoir. Le parallèle est possible entre les tribus aborigènes qui ne connaissent le fait de monument que sous forme de sépulture, commune à toutes les civilisations ou au travers de l'individu, lui-même par les connaissances devenu monument.

Aujourd'hui, l'Homme est plus que jamais dans un cycle d'individualisation exacerbé. Porté par les nouvelles technologies, certes, mais aussi par la capitalisation destructrice de l'Homme, le patrimoine est sûrement, du moins dans sa valeur universelle, vitale à la société. Avec lui on tente de raccrocher l'ancien avec le nouveau de sorte à ce qu'il intègre des solutions arbitraires et autonomes. Au-delà des rôles d'objets-repères, transitionnels ou personnels qu'il prend, il apporte surtout une transversalité à l'identité et l'Histoire. D'une certaine manière, cette même individualisation qui est couplée à l'extension constante du patrimoine en font perdre son sens : non seulement sa légitimité est contestable mais le vouloir d'art présenté par Riegl perd aussi en clarté. Il devient autant un objet de narcissisme pour lui-même que pour ceux qui le contemplent et le restituent. Son développement se fait dans un processus d'auto-contemplation et du culte d'une identité générique, influencée par les politiques nationales. Ce facteur d'identification démarre inévitablement à la diffusion des connaissances par la création des musées : « Cette imago est enrichie par la muséification de tous les champs et types de l'activité humaine. [...] le musée, qui était une institution, est devenu une mentalité. »<sup>185</sup>. Désormais, chaque domaine a un ou même plusieurs musées, créateur de connaissances mais aussi vulgarisateur du titre muséal : il existe par exemple un "plus petit musée du monde" où ne sont regroupés que des objets ayant valeur émotionnelle pour son concepteur. On y retrouve ainsi la plus grosse craie du monde comme un vieux jeu de cartes. On détourne la fonction muséale pour la simple exposition, tout comme c'est le cas avec la patrimonialisation.

La multiplicité de corpus réduit également l'aspect individuel et d'attachement : l'exhaustivité du corpus permet le maintien d'une certaine partialité. Le problème rejoint la prescription puisque que l'exhaustivité imposée par l'Inventaire jure parfois avec les intentions des chercheurs : il est difficile de ne pas valoriser un patrimoine qui nous émeut ou pour lequel

185. CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil., Paris, coll. « La couleur des idées », 1999, p.188

nous voudrions porter assistance contre la destruction. Cette dissension entre les deux entités que sont les Monuments historiques et l'Inventaire est bien mise en valeur par cette question des jugements : tandis que les premiers vont tendre à l'examen plus directement des valeurs, l'Inventaire choisit de se concentrer sur la description scientifique. Michel Melot attribuera le même principe à l'Inventaire des monuments et des richesses de la France que la question des mirabilias. Il estime qu'il s'agit également d'une responsabilité envers les futures générations qui s'exprime particulièrement comme un devoir politique. Le paradoxe du patrimoine se porte ainsi que la confrontation permanente d'un passé et d'un futur, générationnel et institutionnels, tout en opposant une sensibilité au regard scientifique censé en faire acte.

*« La conclusion est claire : s'il y a bien un élargissement de la notion de patrimoine, il n'y a pas pour autant artification. »*<sup>186</sup>

### *Des limites infinies*

*« la reconnaissance de l'objet ayant une valeur s'exprime dans la protection donc il est entouré »*<sup>187</sup>

En 2007, on comptait en France pas moins de 43 000 bâtiments protégés par l'Inventaire. La limite de l'intégration de nouveaux objets dans les listes patrimoniales «[...] a pris de plus en plus d'ampleur jusqu'à tendre vers cette limite que serait le "tout-patrimoine"». <sup>188</sup>. C'est le souci principal que pose la patrimonialisation massive dans le monde. Aujourd'hui, le cas du patrimoine, avec l'élargissement de la conservation, a atteint une limite de protection. Bien que la raison économique soit l'un des freins majeurs du tout-patrimoine, le rapport de la conservation et de la restauration déséquilibre le domaine architectural autant que culturel. Avec l'intégration de toujours plus d'objets, les possibilités de modification de l'urbain et des villes par exemple sera toujours plus difficile. On peut décemment se demander si cela n'entraînera pas des dérives ou une variation de la vision patrimoniale.

Dans le premier cas, cela serait préjudiciable pour l'Histoire autant que pour le patrimoine lui-même : si l'évolution de la protection des bâtis atteint par exemple en 2221 les bâtiments de notre ère contemporaine, cela reviendrait à réduire progressivement les possibilités de constructions nouvelles. On tendrait à obliger les architectes, non plus à construire mais à réhabiliter ou restaurer. La contrainte trop forte dans ce cas de figure induirait aussi une bridation de la créativité du concepteur. Où sont les limites de l'intégralité, où sont les limites de l'apparence, pourquoi ne faudrait-il pas améliorer à partir du moment où la destruction effective d'un bien ne justifierait pas forcément une reconstruction identique. Nous allons alors définitivement vers une perte de la compétence d'édifier car plus on avance dans le temps et plus le tout-patrimonial prend le pas sur le possible construit. Cette même compétence fait d'ailleurs désormais référence au rôle prophétique de patrimoine, surtout dans les milieux urbains contemporains.

1836	1840	1850	1860	1870	1880	1890	1900	1910	1920	1930	1940	1950	1960	1970	1990
13	746	38	557	169	610	204	1089	1503	1918	1060	890	543	788	1139	1333
13	759	810	1367	1536	2146	2350	3439	4942	6860	7920	8810	9353	10141	11280	12613

*Tableau des monuments classés par décennies entre 1836 et 1990, avant l'explosion patrimoniale et compilation totale par année*

186. HEINICH Nathalie, *La Fabrique du patrimoine, Maison des sciences de l'homme, coll. « Ethnologie de la France »*, 2009, p 255

187. Ibid - p.152 - Krzysztof Pomian, 2003, p.158

188. Ibid - p.21 - François HARTOG, 2003, p.85

«Dès lors qu'il cessera d'être l'objet d'un culte irraisonnée et  
«d'une mise en valeur» inconditionnelle, ni reliques, ni gadget,  
l'enclos patrimonial pourra devenir le terrain sans prix d'un rappel  
de nous-même à l'avenir.»<sup>189</sup>.

Tout comme pour l'individu, la célébrité ou la renommée sont un vice qui l'entraîne petit à petit vers une déchéance narcissique, le patrimoine subit une sorte de lissage de la méthodologie et de la conviction sociétal par rapport à ses valeurs : «[...] Le fonctionnement du parc patrimonial est menacé de paralysie par saturation physique du système.»<sup>190</sup>. La sur-représentation patrimoniale, et surtout les limites que l'on recule toujours plus, sur des fonds spéculatifs de la raison d'histoire rendent flou son rapport aux consommateurs. De plus en plus, la politique abuse le grand public par les valeurs d'histoire et d'art des monuments : par exemple, on considère l'architecture comme le seul art dont les œuvres exige d'être matériellement parcouru de tout son corps. Le projet inventorial, lui, a été transposé en mythe. Il rend paradoxal les pratiques de la patrimonialisation dans l'élimination de la subjectivité. Toutefois, le rapport de l'Inventaire au patrimoine est relativement compliqué. En effet, il semble impossible de recenser, déjà à l'époque, l'ensemble des objets à valeur de patrimoine du territoire français. En 2005, Michel Melot expliquait déjà que seulement 20 % du territoire était couvert, soit un brin plus qu'environ 3 millions d'objets et d'édifices : «Cette inflexion vers l'exhaustivité signifie-t-elle que sa visée scientifique se vérifie, dans la mesure où l'Inventaire, toujours plus complet, serait toujours plus proche d'une cartographie définitive du patrimoine ? Mais il faudrait reconnaître alors que le travail réalisé dans les générations précédentes ne valait pas grand-chose - ce que certains enquêteurs ne se privent d'ailleurs pas d'affirmer.»<sup>191</sup>.

Jean-Marie Pérouse de Montclos exposait déjà en 1984 les limites de l'Inventaire : on ne savait déjà pas définir les monuments par des critères d'inscription précis, ce qui laisse supposer le futur contemporain de l'Inventaire : «[...]est-il destiné à être un jour achevé, ou bien faut-il le considérer comme un *work in progress*, une entreprise toujours en cours, où non seulement ce qui est encore à faire demeure considérable, mais au même ce qui est déjà fait demande à être refait, soit que les méthodes ont changé, soit que le terrain lui-même s'est transformé ?»<sup>192</sup>. Le tout-patrimoniale est aujourd'hui indécidable, tant par cette infinité qui le définit que par ses propres critères de sélections variables. Cette démultiplication soudaine des objets du patrimoine, vient bouleverser la notion d'art, car ce qui n'en était pas à proprement parler le devient. Dans ce cas, il serait intéressant de questionner ce passage, de manière plus approfondie de la notion d'art à celle de patrimoine, car on le sait, la première est un précurseur de la seconde. La politique de Malraux sur les secteurs sauvegardés rejoint d'ailleurs sa conception de l'art, dont il décline l'identité dans l'Inventaire général, d'une certaine manière : pour beaucoup, l'art est surtout un phénomène que l'on peut dater et qui date principalement de la Renaissance. Lien entre passé et futur, l'art en demeure indissociable, comme l'est le patrimoine. Malraux lui donne aussi le caractère d'un "tout-objet est œuvre d'art", à l'instar de la limite du tout-patrimonial.

Le souci de la limite n'est donc pas tant que l'on y intègre des nouveaux objets mais que le patrimoine s'étend irrémédiablement vers l'art, notion encore plus large que le patrimoine. Il en ressort de nouveaux symboles comme l'intégration des cas noyaux, des cas-limites ou encore de l'inscription de lieux de mémoire comme l'est le camp d'Auschwitz en Pologne. D'une certaine façon, la fonction patrimoniale s'est transposée à la fonction de relique ou d'objet sacré que l'on peut ni vendre ni donner et que l'on se doit de conserver : « *le monument est devenu patrimoine en même temps que l'art est devenu culture : c'est au prix de cette perte de sélectivité des critères qu'on a gagné en extension - spectaculaire - du corpus.* »<sup>193</sup> On limite également

189. CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil., Paris, coll. « La couleur des idées », 1999, p.199  
190. p.171

191. HEINICH Nathalie, *La Fabrique du patrimoine*, Maison des sciences de l'homme, coll.« Ethnologie de la France », 2009, p.113

192. HEINICH Nathalie, *La Fabrique du patrimoine*, Maison des sciences de l'homme, coll.« Ethnologie de la France », 2009, p.114  
193. Ibid - p.255

le rapport émotionnel de celui-ci, comme pour le standardiser et ainsi justifier les sélections de nouveaux patrimoines. C'est là la différence et donc le fait de l'apparition de l'émotion : en mettant à distance l'esthétique, la renommée et les valeurs désignées à un attribut du patrimoine, le spécialiste extrait son rapport sensible. À cette même œuvre, néanmoins, il est possible que par la patrimonialisation de certains édifices, la relation esthétique ressorte davantage chez la population : c'est la distinction de l'admiration par rapport au monument historique. L'Inventaire général se présente dès lors comme une limite de l'émotion patrimoniale : sa rigueur scientifique ne laisse pas de place à la subjectivité ou même à la possibilité de jugement propre à l'humain. De fait, le chercheur du patrimoine se veut rester dans le cadre scientifique, et donc restreindre toute possibilité de considérations subjectives. Toutefois, cette rigueur scientifique et le vouloir de devoir tout conserver concrétisent que davantage une limite de la perpétuation de l'esprit de conservation. La question du devenir des monuments de notre époque dite moderne ou encore de celui des monuments anciens comme Notre-Dame, dont la conservation devient de plus en plus dure au fil des siècles. Tiendra-t-elle encore plusieurs siècles ? Ne devrions nous pas nous concentrer sur ce qui est déjà là et qui demande à être protégé plutôt que de vouloir par-dessus tout conserver l'essentiel d'un patrimoine de l'humanité ?

*« Cette approche scientifique s'inscrit dans un registre de valeurs qui est moins de type « esthétique » que de type « herméneutique », privilégiant la valeur du sens, de la signification : un élément « fait sens » par rapport à la catégorie à laquelle on le réfère, autorise des mises en relation, des interprétations, des supputations, en tout cas des discours. »<sup>194</sup>*

### *La question de l'oubli*

*« [...] le "devoir de mémoire" et le "droit au patrimoine" sont devenus de nos jours des injonctions et véhiculent l'idée d'une concorde ou d'un consensus. [...] le "tout patrimoine" se révèle problématique, car tout ne peut pas être gardé. »<sup>195</sup>*

L'un des aspects dont il est peu question au travers du patrimoine et pourtant si intégrant à celle de l'émotion, c'est l'effacement patrimonial. Il est évident que la destruction a un effet de ravivement du public, surtout quand ce dernier porte en lui l'expérience vécue ou morale de l'objet attaqué. La relation de ce dernier à l'oubli est toute particulière : on pense en cas d'effacement, souvent au rapport de la géopolitique et la destruction par la disparition protéiforme des biens d'une identité nationale. Cependant, cela passe autant par les destructions arbitraires que par la perte d'un statut patrimonial. La dépatrimonialisation attaque non plus l'aspect physique du patrimoine mais sa moralité et la reconnaissance que l'on en a.

*« A vrai dire, le vandalisme ainsi dramatisé et absolutisé établit un rapport constamment ravivé entre le passé et l'émotion. »<sup>196</sup>*

194. FABRE Arnaud et DANIEL Annick, *Emotions patrimoniales, Maisons des sciences de l'homme*, Paris, Scientifique, coll. « Ethnologie de la France », 2013, p.197

195. HEINICH Nathalie, *La Fabrique du patrimoine, Maison des sciences de l'homme*, coll. « Ethnologie de la France », 2009, p.132

196. FABRE Arnaud et DANIEL Annick, *Emotions patrimoniales, Maisons des sciences de l'homme*, Paris, Scientifique, coll. « Ethnologie de la France », 2013, p.29

La destruction, provocateur de la déploration, se construit non seulement sur un vide physique d'un bâtiment mais aussi moral chez les Hommes. Toutefois, ce rapport de destruction est davantage une déchirure incluse dans un espace spatio-temporel. La destruction contribue à faire valoir le patrimoine comme émotion, qui accidentelle ou voulue, entraîne une mobilisation patrimoniale. L'expérience que l'on lui attribue oscille entre descriptive et inclusive, objective et subjective, collective et individuelle puisque elle passe particulièrement par l'individu pour être valable et justifiable. Veschambre intègre de plus la notion de "puissance de lieu" lors d'un effacement total : celle-ci est clairement l'impact combiné de l'émotion, faite d'un vécu personnel, et du contexte du lieu lui-même. D'une démolition, on ancre le souvenir en réinvestissant les lieux, physiquement ou mentalement. Selon plusieurs écrivains de la pensée collective comme Claude Lévi-Strauss, la mémoire collective intervient principalement quand il est nécessaire de créer des relations interindividuelles et interculturelles. Elle construit parallèlement non seulement l'action du groupe mais également l'identité de ce dernier. Il est nécessaire que cela devienne alors un élément d'analyse dans sa restitution de son ensemble, tout en prenant en compte les identités culturelles locales. L'effacement de ce patrimoine devient en quelque sorte l'effacement hypothétique d'une mémoire collective : *«Sa figure [...] révèle ainsi le problème de l'accès à la fabrique du patrimoine - et donc de la construction d'un récit collectif - par les concernés eux-mêmes, et leur éloignement a priori inéluctable hors mobilisation et hors action collective.»*<sup>197</sup>

Pour conclure définitivement ce sujet, on dira que le patrimoine et l'émotion ont toujours été et seront toujours finement corrélés : le patrimoine n'existerait pas sans l'émotion qu'il provoque et l'émotion serait dépossédée d'une partie de sa construction sans le devoir mémoriel que le patrimoine impose. Comme l'idéal et la réalité, ils se mélangent et se complètent. Ils s'opposent perpétuellement à leur ennemis qui eux aussi s'associent : la destruction et l'oubli. L'Humanité n'est qu'un grain de sable qui sert à faire parfois basculer le sablier de la longévité des monuments : nous sommes autant son cataclysme que son créateur. Certes de très nombreux autres facteurs entrent en compte dans l'appréciation, la collection, la sélection ou l'appropriation du patrimoine : le seul et véritable conflit à retenir demeure cette immortalité paradoxale infinie et éphémère.

197. BARRÈRE Céline, BUSQUET Grégory, DIACONU Adriana, GIRARD Muriel, IOSA Ioana. *Mémoires et patrimoines : des revendications aux conflits*, Paris, L'Harmattan, coll. « *Habitat et Société* », 2017, p.33



# Remerciements

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Ce mémoire est le cheminement de deux années assez tumultueuses, aussi bien dans les faits du contexte de la crise sanitaire que dans l'évolution de ma mentalité sur le sujet. Ce travail n'aurait jamais pu être mené à bien sans le soutien de certaines personnes que je me dois de remercier par ces quelques lignes. Dans un premier temps, j'aimerais remercier Marie-Paul Halgand, professeur à l'ENSA Nantes et surtout professeur référent de ce travail. Bien que le sujet soit complexe et que ma méthodologie laisse supposer une confusion de ma part, madame Halgand s'est constamment enquis de mes envies pour ce sujet et des angoisses que je pouvais en extraire également : elle fut compréhensive sur le prolongement de mes recherches et un soutien quand mon moral s'effondra. Pour cela, je vous remercie. J'aimerais également remercier Monsieur Jacques Moulin, Architecte en Chef des Monuments Historiques et Monsieur Pierre-Pascal Bourse, Architecte des Bâtiments de France. Bien que les entretiens que j'ai pu avoir avec eux ne soient pas retranscrits dans ce mémoire, ils furent à l'origine de l'évolution d'un nouveau regard critique vis-à-vis du sujet complexe qu'est le patrimoine. Je remercie également mes proches qui ont cru en ce projet et m'ont aidé dans sa réalisation : mes parents pour leur soutien et leur question, ma sœur pour son aide sur le traitement grammatical, syntaxique et orthographique de ce mémoire. Enfin, je voudrais remercier toutes les personnes avec qui j'ai pu converser de ce sujet et recueillir les avis, les visions et les opinions qui ont fait grandir ma pensée autant que possible. Sans ces personnes, je ne serai certainement jamais parvenu à entrevoir la réalité profonde de l'émotion patrimoniale.

À la mémoire de mon grand-père Marcel, dont la disparition me fit grandir et sortir de dessous mon masque d'ignorance.

# Bibliographies & Médiagraphie

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Avant - Propos	p.5	III/ Ressentir le patrimoine : entre émotion et manipulation.	p.68
Sommaire	p.9	A) L'émotion patrimoniale : le débat de ses influences	p.71
Introduction	p.10	1.1 Symbolisme du monument et rapport à la mortalité	p.75
La notion de patrimoine	p.12	1.2 Mémoire et regard collectif	
Le Monument Historique	p.14	<i>Le cas d'identité nationale</i>	p.75
Ethnologie, patrimoine et émotions	p.15	<i>Le regard profane de l'école :</i>	P.78
I/ L'origine du patrimoine, son essor et son influence sur le territoire français	p.18	1.3 Valeur universelle et objet de psychologie	p.80
A) contexte : les origines de la condition des monuments historiques		B) L'émotion patrimoniale : le débat de ses origines	p.83
1.1 Sous l'Antiquité	p.21	1.1 Le patrimoine : un enjeu social et politique	p.84
1.2 Première vision de conservation ?	p.22	<i>Politique &amp; Géopolitique</i>	p.84
1.3 Fin de l'Empire	p.25	<i>Economie et tourisme :</i>	p.87
B) Les déclics dans l'Histoire de France.		<i>Argent contre émotion</i>	
1.1 La Renaissance : des Humanistes en devenir ?	p.29	<i>La mise en valeur</i>	p.88
1.2 Le basculement français : l'apogée religieuse	p.32	1.2 Le patrimoine : une affaire de conflits	p.91
1.3 Le siècle des Lumières	p.34	<i>Le défi de la patrimonialisation</i>	p.93
C) Les début de l'administration		C) Cas pratique : le patrimoine religieux en flamme	p.95
1.1 La première loi contre le Vandalisme	p.37	1.1 Incendie Notre-Dame	
1.2 Du Musée Lenoir à Guizot	p.39	1.1.1 Contexte	p.97
1.3 Quand la pensée fait loi	p.42	1.1.2 La nuit fatidique	p.100
II/ Théoriser le patrimoine après la Révolution : un parcours du combattant.	p.48	1.1.3 Le bilan réactionnel et ses conséquences	p.104
A) Les conflits doctrinaux : Angleterre, France et Italie	p.49	<i>Bilan physique</i>	
B) Le cas Riegl : un culte de valeurs.	p.53	<i>Bilan médiatique &amp; moral</i>	
1.1 Valeurs de mémoires		<i>Bilan juridique &amp; travaux</i>	
<i>Historique</i>	p.55	1.2 Incendie de Saint-Donatien	
<i>Ancienneté</i>	p.56	1.2.1 Contexte	p.111
<i>Commemorative</i>	p.57	1.2.2 Le jour des cendres	p.112
1.2 Valeurs contemporaines	p.57	1.2.3 Le bilan réactionnel et ses conséquences	p.113
<i>Usage ou utilité</i>	p.58	<i>Bilan physique &amp; médiatique</i>	
<i>Le Kunstwollen : le vouloir d'art</i>	p.58	<i>Bilan juridique &amp; restauration</i>	
C) L'inventaire et ses nouvelles valeurs	p.63	1.3 Incendie de l'orgue de la cathédrale de Nantes	
Deux entités qui se complètent.	p.64	1.3.1 Contexte	p.117
Les nouvelles définitions des valeurs	p.64	1.3.2 Les notes de feu	p.118
La Beauté	p.66	1.3.3 Le bilan réactionnel et ses conséquences	p.120
		<i>Bilan physique &amp; médiatique</i>	
		<i>Bilan juridique &amp; travaux</i>	
		1.4 Synthèse et croisement des cas	p.123
		<i>Le contexte social et politique</i>	
		<i>Le regard collectif et symbolique</i>	
		Conclusion : Le chemin d'un cycle de destruction et de protection.	p.128
		<i>Un paradoxe sociétal</i>	p.129
		<i>Des limites infinies</i>	p.132
		<i>L'oubli : le grand absent</i>	p.134
		Bibliographie littéraire	p.140
		Sitographie	p.141
		Médiagraphie	p.144

## Bibliographie littéraire

Il est important de mentionner que l'on aura utilisé majoritairement des citations de seulement quelques unes de ces références, du fait qu'il s'agit de recueils et ouvrages compilateurs d'autres écrits sur le sujet.

- PELICIER Yves, « L'Homme et le monument », n° 4, coll. « La Pierre d'Angle », 1985p. 16-19.
- BARBE Noël, « La mission du patrimoine ethnologique comme instrument de la gouvernementalité ».
- HAMMOUDI Tewfik, CHAUVET Guillaume, « Modèle de valuation patrimoniale », 2019
- LEHÉGARAT Thibaut, « Un historique de la notion de patrimoine », 2015. halshs-01232019ff
- RIEGL Aloïs, *Le culte moderne des monuments, traduit par Jacques Boulet*, L'Harmattan., coll. « Esthétiques », 2003, 126 p.
- ANDRIEUX Jean-Yves, *Patrimoine et histoire*, Belin., Paris, 1997, 283 p.
- BABELON Jean-Pierre, CHASTEL André, *La notion de patrimoine*, LEVI., 2008, 141 p.
- BARRÈRE Céline, BUSQUET Grégory, DIACONU Adriana, GIRARD Muriel, IOSA Ioana, *Mémoires et patrimoines : des revendications aux conflits*, Paris, L'Harmattan, coll. « Habitat et Société », 2017, 388 p.
- CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Seuil., Paris, coll. « La couleur des idées », 1999, 270 p.
- CHOAY Françoise, *Le patrimoine en questions, anthologie pour un combat*, Editions du Seuil., Paris, coll. « La couleur des idées », 2009, 226 p.
- COLLECTIF, *Histoire de France en Bandes dessinées*, Larousse., 2008.
- DELALANDE Arnaud, BERN Stéphane, *Notre-Dame de Paris : La nuit du feu*, Glénat., 65 p.
- FABRE Arnaud et DANIEL Annick, *Emotions patrimoniales*, Maisons des sciences de l'homme., Paris, Scientifique, coll. « Ethnologie de la France », 2013, 408 p.
- HEINICH Nathalie, *La Fabrique du patrimoine*, Maison des sciences de l'homme, coll. « Ethnologie de la France », 2009, 286 p.
- HUGO Victor, *Notre-Dame de Paris*, Gallimard., 1831, 825 p.
- LEGOFF Jacques, *Patrimoine et passions identitaires, entretiens du Patrimoine*, Éditions du patrimoine., Paris, coll. « Fayard », 1998, 461 p.
- MELOT Michel, *Mirabilia: Essai sur l'Inventaire général du patrimoine culturel*, Gallimard., coll. « Bibliothèque Des Idées », 2012, 304 p.
- MOSER Gabriel et WEISS Karine, *Espace de Vie, Aspects de la relation homme-environnement*, Armand Colin., Paris, 2003, 396 p.
- TORNARORE Jean-Louis, *Le patrimoine comme expérience : implications anthropologiques*, Maison des sciences de l'homme., Paris, coll. « Ethnologie de la France et des mondes contemporains », 2019, 298 p.

## Sitographie

Ministère de la culture, Qu'est-ce que le patrimoine ethnologique ?, consulté en mars 2021

Ministère de la culture, Monuments historiques & sites patrimoniaux, consulté en mars 2021

CNRTL, Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, MONUMENT, 2012, consulté en mars 2021

Hottin, C., Journals Openedition, L'ethnologie, un métier du patrimoine ? Réflexions autour de la que, 2016 consulté en mars 2021

Riegl, A., Journals Openedition, Le culte moderne des monuments, 2001, consulté en avril 2021

Persée, Delfendahl B., Rapport sur le patrimoine ethnologique, 2005, consulté en mars 2021

Hottin Christian, mission ethnologie Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'architecture et du patrimoine, Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information, Culture et recherche n°116-117, printemps-été 2008, Le patrimoine culture immatériel, 2008, consulté en février 2021.

Cour de droit.net, La notion de patrimoine : théorie classique et moderne, 25 septembre 2019, consulté en mars 2021.

Julie Deschepper, « Notion en débat. Le patrimoine », Géoconfluences, mars 2021, consulté en mars 2021

JBB, Dépatrimonialisation, Géoconfluences, mars 2021, consulté en mars 2021

Dygest, Sznicer Katia, Babelon J.-P. & Chastel A., La notion de patrimoine, 2021, consulté en mars 2021

Site officiel des architectes du patrimoine

Studyrama.com, Architecte du patrimoine, 16 Novembre 2020, consulté en janvier 2021

Cité de l'Architecture et du patrimoine, Ecole de Chaillot, 2021, consulté en mars 2021

Compagnie ACMH, Qui sommes nous ?, s.d., consulté en janvier 2020

PatrimoineEnvironnement, Acteurs du patrimoine, L'architecte en chef des monuments historiques (ACMH), 1er juin 2012, consulté en janvier 2021

Jedefiscalise.com, Hugues de Tappies, le spécialiste des lois Malraux et M.H. Architecte en Chef des Monuments Historiques : mythes et réalités, 23 juillet 2020, consulté en janvier 2021

Errard Dominique, Sagot François, Getto Stephane, Le Moniteur, Drac, ABF et ACMH En bref, qui fait quoi?, 8 Octobre 1999, consulté en mars 2020

Ministère de la culture, Protection au titre des « Monuments historiques », consulté en mars 2021

Assemblée Nationale, L'abbé Grégoire, L'abbé Grégoire : Rapport sur les destructions opérées par le Vandalisme et les moyens de le réprimer (31 août 1794), 2019, consulté en mars 2021.

Sénat: site au service des citoyens, Loi sur les monuments historiques, juin 2021, consulté en mars 2021

Books OpenEdition, FILET, Clara (dir.) : et al. Révolutions : L'archéologie face aux renouvellements des sociétés, Nouvelle édition [en ligne], Paris : Editions de la Sorbonne, 2017.

Echos des Lumières, Pourquoi pleurons-nous Notre-Dame? La Révolution française, mère du patrimoine, 27 Avril 2019, consulté en mars 2021

Erudit, Philippe Martin, Les deux types de destructions du patrimoine religieux: l'exemple de la Révolution française, 30 août 2018, consulté en février 2021

Herodote.net, Varin Eric, La protection du patrimoine est récente, 16 septembre 2020, consulté en mars 2021

L'internaute, Le Gorrec Maelenn, Les 7 merveilles du monde antique et moderne : liste complète et photos , 23 mai 2019, consulté en avril 2021

Passerell(s), BNF, Les sept merveilles du monde antique, 2015, consulté en avril 2021

Journals Openedition, Caseau Béatrice, Le sort de la statuaire à la fin de l'Antiquité, 201a, consulté en avril 2021

BNF Data, Mirabilia urbis Romae, s.d, consulté en mars 2021

Collecta, Montfaucon, Les Monumens de la Monarchie française, t. I, Paris, 1729, pl. XIV, s.d., consulté en mars 2021

République française, Code du patrimoine, maj. 6 juin 2021, consulté en avril 2021

Les rencontres philosophiques de Monaco, Les Jeunes philosophe, Atelier philosophique : « Faut-il avoir peur de la mort ? », 13 mai 2020, consulté en mai 2020

In-situ, Melot Michel, L'art selon André Malraux, du Musée imaginaire à l'Inventaire général, 2001, consulté en mai 2021

Observatoire du patrimoine religieux, 20 églises incendiées en 1 an !, s.d., consulté en avril 2020

Patrimoine-en-blog, Des listes et des cartes circulent dénonçant un nombre croissant d'églises incendiées en moins d'un an. Que faut-il en penser ? 25 avril 2019, consulté en avril 2020

## **Notre-Dame :**

[Site officiel de Notre-Dame](#)

[Atlantico.fr. Rougé, M. Incendie de Notre-Dame : deux ans après le choc émotionnel, quelle place pour l'Eglise catholique en France ? 18 avril 2021, consulté en mai 2021](#)

[Atlantico.fr. Monet, A. Notre-Dame de Paris : vers un divorce symbolique et économique. 14 janvier 2021, consulté en mai 2021](#)

[Atlantico.fr. Rédaction, A. Un an après l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris, la délicate mission de la reconstruction. 7 novembre 2020, consulté en mai 2021](#)

[Atlantico.fr. Rédaction, A. Chantier de Notre-Dame de Paris : France 2 dévoile des images de l'intérieur de la cathédrale. 6 novembre 2020, consulté en mai 2021](#)

[L'Express.fr. La reconstruction de Notre-Dame de Paris. 14 octobre 2019, consulté en mai 2021](#)

[Le Monde.fr. Blanchard, S., & Larrochelle, J. Notre-Dame de Paris. « une grande malade qui ne tient pas encore debout ». 1 juin 2019, consulté en mai 2021](#)

[OuestFrance. Incendie de Notre-Dame de Paris : ce que l'on sait. 16 avril 2019, consulté en mai 2021](#)

[Sud Ouest. Restauration de Notre-Dame de Paris : les polémiques s'amplifient. 8 juin 2019, consulté en mai 2021](#)

[La Croix. Notre Dame de Paris, une polémique inutile. La Croix. 12 octobre 2020, consulté en mai 2021](#)

[Paris, L. R. V. Notre-Dame de Paris : une nouvelle polémique autour de son chantier. Vivre Paris. 26 août 2020, consulté en mai 2020](#)

[Philippe, C., & Philippe, C. Polémique autour de Notre-Dame, l'égoïsme non refoulé. La Tribune. 27 avril 2019, consulté en mai 2021](#)

[Garcin-Berson, W. Notre-Dame : les dons des familles Arnault et Pinault ne seront pas défiscalisés. LEFIGARO. 18 avril 2019, consulté en mai 2021](#)

[Peillon, L. Dons pour Notre-Dame : les grandes entreprises ont-elles honoré leurs promesses ? Libération. 17 octobre 2019, consulté en mai 2021](#)

## **St-Pierre :**

[Site officiel de la cathédrale de Nantes](#)

[OuestFrance. \[Rétro\] Les grands incendies qui ont meurtri Nantes. 21 novembre 2016, consulté en mai 2021](#)

[OuestFrance. Philippe Gambert, Nantes. La basilique Saint-Donatien en pleine renaissance. 16 mars 2019, consulté en mai 2021](#)

[OuestFrance. La cathédrale de Nantes, théâtre d'un incendie : retour sur les temps forts de cette journée. 20 janvier 2020, consulté en mai 2021](#)

[20 Minutes. Julie Urbach Incendie de la cathédrale de Nantes : Ce que l'on sait du sinistre. 18 juillet 2020, consulté en mai 2021](#)

[Lci, L. R. Incendie de la cathédrale de Nantes : ce que l'on sait du déroulé des faits. LCI., 19 juillet 2020, consulté en mai 2021](#)

[24, F. Incendie de la cathédrale de Nantes : le bénévole passe aux aveux et est écroué. France 24. 26 juillet 2020, consulté en mai 2021](#)

[Dorison, A. Incendie de la cathédrale de Nantes : le bénévole déjà soupçonné mis en examen et placé en détention. Le Monde.fr. 26 juillet 2020, consulté en mai 2021](#)

[Simon, L. La cathédrale de Nantes : bilan à la suite de l'incendie. BigCityLife. 20 juillet 2020, consulté en mai 2021](#)

[Giraud, C. Cathédrale de Nantes : le déblaiement des débris, première étape du chantier de rénovation, débute ce lundi. France 3 Pays de la Loire. 21 décembre 2020, consulté en mai 2021](#)

[cda.. Incendie de la cathédrale de Nantes : les travaux débiteront en 2021. Connaissance des Arts. 19 novembre 2020, consulté en mai 2021](#)

## **St-Donatien :**

[Nantes Patrimonia. Basilique Saint-Donatien et Saint-Rogatien, s.d., consulté en mai 2021](#)

[Nantes Patrimonia. Restauration de la Basilique Saint-Donatien et Saint-Rogatien \(03/2019\), 29 avril 2019., consulté en mai 2021](#)

[Actu, R., EN IMAGES. Nantes : six ans après l'incendie, la basilique Saint-Donatien va rouvrir ses portes. actu.fr. 15 avril 2021, consulté en mai 2021](#)

[OuestFrance. Stéphanie Lambert La faute à une opération de soudure. 16 juin 2015, consulté en mai 2021](#)

[OuestFrance. Marie Courvoisier EN IMAGES. À Nantes, la basilique Saint-Donatien refaite à neuf et protégée des incendies. 16 avril 2021 consulté en mai 2021](#)

[OuestFrance. Stéphanie Bazylak, Nantes. Des mesures anti incendie depuis le feu de la basilique Saint-Donatien. 16 avril 2019, consulté en mai 2021](#)

[OuestFrance. Galerie de photos du sinistre. 15 juin 2015, consulté en mai 2021](#)

[Béranger, F. Cathédrale de Nantes, basilique St Donatien, château d'Angers, ces incendies qui ont marqué notre mémoire régi. France 3 Pays de la Loire. 18 juillet 2020, consulté en mai 2021](#)

[Le Point.fr. Nantes : la basilique Saint-Donatien en proie aux flammes. Le Point, 15 juin 2015, consulté en mai 2021](#)

[Revel-Dumas, C. Incendie spectaculaire à la basilique Saint-Donatien de Nantes. LEFIGARO, 15 juin 2015, consulté en mai 2021](#)

[20 Minutes.JulieUrbach VIDEO. Nantes : Calcinée en 2015, la charpente de la basilique Saint-Donatien renaît de ses cendres, 26 novembre 2019, consulté en mai 2021](#)

[Roger, M., EN IMAGES - Nantes : la restauration de la basilique Saint-Donatien progresse, fin des travaux en mars 2021. France Bleu, 26 novembre 2019, consulté en mai 2021](#)

[Nantes, V. M. N., Les résurrections de la basilique Saint-Donatien. Nantes Métropole, 29 janvier 2020, consultation en mai 2021](#)

[Wikipedia contributors.Monument historique \(France\). Wikipédia, 22 avril 2021, consulté en avril 2021](#)

[Wikipedia contributors., Cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Nantes. Wikipédia, 17 mai 2021, consulté en mai 2021](#)

[Wikipedia-Autoren, Alois Riegl. Wikipédia, 16 septembre 2006, consulté en mai 2020](#)

[Wikipedia contributors., Basilique Saint-Donatien-et-Saint-Rogatien. Wikipédia, 21 avril 2021, consulté en avril 2021](#)

[Wikipedia contributors., architecture et du patrimoine. Wikipédia, 21 avril 2021, consulté en avril 2021](#)

[Wikipedia contributors., Code du patrimoine. Wikipédia, 16 novembre 2019, consulté en avril 2021](#)

[Wikipedia contributors., Musée des Monuments français \(1879\), 16 mai 2020, consulté en mai 2020](#)



## Médiagraphie

Fig 1 : Couverture : Nicolas Jolly, Cathedral Notre-Dame - Paris, Watercolor on paper A4 300 g/m<sup>2</sup>, Mai 2013

### Antiquité

Fig. 2 : Cultea, Maurane Charles, Néron a-t-il vraiment provoqué le grand incendie de Rome ?, 15 février 2021, consulté en mai 2021

Fig. 3 : Allom Thomas, Toile «Le Sac de Corinthe», 1870, Décorer avec Art, consulté en mai 2021

Fig. 4 : Expositions modernes, Athena-Nike-W, reconstitution de l'Athena Philiat de Phidias, 13 janvier 2016, consulté en mai 2021

Fig. 5 : Nouveau Larousse illustré, Les Sept merveilles du monde, 1898, consulté en mai 2021

Fig. 6 : Ferdinand Knab, Lithographie des Jardins suspendus de Babylone, 1886, Imago Mundi, consulté en mai 2021

Fig. 6 : Ferdinand Knab, Lithographie Les pyramides de Gizeh, Imago Mundi, consulté en mai 2021

Fig. 6 : Ferdinand Knab, Lithographie Zeus Olympien, par Phidias, Imago Mundi, consulté en mai 2021

Fig. 6 : Ferdinand Knab, Lithographie Le tombeau de Mausole à Halicarnasse, Imago Mundi, consulté en mai 2021

Fig. 6 : Ferdinand Knab, Lithographie Le temple d'Artémis à Ephèse, Imago Mundi, consulté en mai 2021

Fig. 6 : Ferdinand Knab, Lithographie Le colosse de Rhodes., Imago Mundi, consulté en mai 2021

Fig. 6 : Ferdinand Knab, Lithographie Le phare d'Alexandrie., Imago Mundi, consulté en mai 2021

Fig. 7 : Alberti, Leon Battista, Nicolaus Laurentius Alamanus, De reaedificatoria, 1485, consulté en mai 2021.

Fig. 8 : Le Journal du Dimanche, Vue de la galerie de l'Apocalypse à Angers par Didier Plowy, 17 mai 2018, consulté en mai 2021

Fig. 9 : Jean-Claude Golvin, Abbaye de Cluny, consulté en juin 2021

Fig. 10 : Paris projet ou vandalisme, Le musée des monuments français, Plan du musée, consulté en mai 2021

Fig. 11 : Lenoir Alexandre, Musée des Monuments français, salle du XVI<sup>e</sup> siècle, Photo RMN - Grand Palais -M. Bellot, consulté en mai 2021

Fig. 12 : Christian Deville, L'Express Malraux dans son bureau, devant de nombreuses reproductions (D.R. L'Express, C. Deville), 1947, consulté en juin 2021

Fig. 13 - 18 : Dessins et schémas personnelles.

Fig. 19 : Photographie personnelle

Fig. 20 : Ouest-France, Archives Marc Roger, La cathédrale de Nantes est plus belle qu'avant l'incendie, 2019, consulté en mai 2021

Fig. 21 : Courtesy JR, JR présente une nouvelle oeuvre devant la Tour Eiffel, 19 mai 2021, consulté en mai 2021

### Notre-Dame :

Fig. 22 : Claudemarie13, Aufildelapensée, Les cathédrales gothiques du Moyen-Âge, 16 juillet 2019, consulté en mai 2021

Fig. 23 - 26 : Photographies personnelles

Fig. 27 : Photo Notre-Dame en flammes

Fig. 28 : Bertrand Guay Agence France-Presse L'incendie est «potentiellement lié» aux travaux de rénovation de l'édifice, selon les pompiers, 15 avril 2019, consulté en mai 2021

Fig. 29 : Philippe Lopez, AFP, Couronne d'épines à Notre Dame, 16 Avril 2019, consulté en mai 2021

Fig. 30 : Photo, AFP / Geoffroy Van der Hasselt, La flèche de Notre-Dame-de-Paris s'est effondrée peu avant 20 heures, 15 avril 2019, consulté en mai 2021

Fig. 31 : AFP, Image de Notre-Dame, 16 avril 2019, consulté en mai 2021

Fig. 32, 33, 34 & 35 :Christophe Pettit Tesson/ AFP,Notre-Dame, 22 Novembre 2019, consulté en mai 2021

Fig. 36 : Lionel Bonaventure, AFP, Après l'incendie, consulté en mai 2021

### **Saint-Donatien :**

Fig. 37 : Gwendal (shifted by Rabanus Flavius), Pen-niliz Sant-Donasian ha Sant-Rogasian, 9 août 2010, consulté en mai 2021

Fig. 38 : Maxppp - PHOTOPQR/PRESSE OCEAN, A Nantes, en 2015, la toiture de la basilique Saint Donatien ravagée par un incendie, 16 avril 2019, consulté en mai 2021

Fig. 39 : Elodie Stella, Saint-Donatien en flamme, twitter, 15 juin 2015, consulté en mai 2021

Fig. 40 : Franck Dubray / Maxppp, À Nantes, un mois après l'incendie qui a ravagé la charpente et la toiture de la basilique Saint-Donatien, les experts se sont mis d'accord avec la ville et le diocèse pour établir le calendrier des travaux qui commenceront en octobre 2015 pour environ deux ans, 15 juillet 2015, maj 11 juin 2020, consulté en mai 2021

Fig. 41 : Couverture de Loire, Couverture de la basilique Saint-Donatien, consulté en mai 2021,

Fig. supplémentaires :  
Franck Dubray, Galerie du sinistre, 15 juin 2015, consulté en mai 2021

Serge ANTOINE, Promouvoir le patrimoine français pour l'an 2000, rapport à M. Philippe de Villiers secrétaire d'Etat à la Culture et à la Communication, Paris, France, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1987, p. 33..Source : Ministère de la culture et de la communication, Dagec, Département des études et de la prospective.

### **Saint-Pierre-Saint-Paul :**

Fig. 42 : Orgue SAINT-PIERRE-ET-SAINT-PAUL, Jibi44, Grand Orgue de la Cathédrale de Nantes, 2020, 24Novembre 2007, consulté en mai 2021

Fig. 43 : Cathédrale en feu, consulté en mai 2021

Fig. 44 : Diocèse de Nantes, Cathédrale de Nantes, 18 juillet 2020, consulté en mai 2021

Photo. D. Pillet.Hippolyte Flandrin. Saint Clair rendant la vue à un aveugle. Nantes, cathédrale Saint-Pierre.Région Pays de la Loire – Inventaire général, 1991 44 01280 XA, consulté en mai 2021

David\_Gallard-3BD,Incendie\_Cathédrale\_Nantes, 2020, consulté en mai 2021

Fig. 45 : David Gallard, ActuNantes, L'opération de déblaiement des vestiges de l'orgue de tribune va être lancée dans la cathédrale de Nantes à partir du lundi 21 janvier 2020, cosulté en mai 2021

# Pierres, Cendres et Sentiment

Les constructions sont les propres de l'Homme : il vit pour concevoir, bâtir, créer toujours plus de nouvelles expériences de vies ou de moments privilégiés. Le cycle mémoriel introduit son histoire, son contexte, sa temporalité et ses aspirations. Mais l'Homme détruit aussi, ses propres constructions et celles de son rival, pour en retirer la force qu'il n'avait pas jusqu'à présent. On construit et déconstruit toujours plus un monde dans lequel la vie ne fait que osciller entre sentiments et raison, envies et devoirs. Les monuments, le vandalisme, les valeurs, les incendies, l'émotion, le symbolisme, les conflits de pouvoirs, les changements de moeurs : voici autant de sujets que le patrimoine nous amène à entrevoir ici, sans plus ni moins offrir une ouverture de l'esprit à la transcendance de ce qui est plus grand et important que nous.

Cet écrit n'a que pour seule prétention l'envie de comprendre ce cycle éternel de bâtisseurs et de destructeurs qui chevauchent éternellement la dimension du sensible, de l'identité, de l'humanité.

**«Le monument est aussi donateur d'identité.»**

**Yves Pelicier.**